

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MÉMOIRE D'ÉTUDE

**Réserve précieuse et collections semi-précieuses en
bibliothèque universitaire**

L'exemple de la bibliothèque de l'Université de Bourgogne

Didier Travier
8^e promotion

sous la direction de
Monsieur Jean-Marc Proust

2000

Réserve précieuse et collections semi-précieuses en bibliothèque universitaire : l'exemple de la bibliothèque de l'Université de Bourgogne

Rare and medium-rare material in academic libraries : the case of the University of Bourgogne library

Résumé. La gestion des documents écrits précieux et semi-précieux (critères et méthodes de sélection, règles de conservation et d'utilisation) est abordée dans le cadre général des bibliothèques universitaires françaises et dans le cas particulier de l'Université de Bourgogne. Une attention spéciale est accordée aux documents des XIX^e et XX^e siècles constitutifs du patrimoine spécifique de ce type de bibliothèques : périodiques, livres étrangers, éditions originales de textes fondateurs, production propre de l'université.

Abstract. The librarianship of rare and medium-rare written material (criteria and methods of selection, rules of preservation and use) are discussed in the general case of French university libraries and in the special case of the University of Bourgogne. A particular attention is paid to XIXth and XXth centuries items which are the components of the specific heritage of such libraries : serials, foreign books, original editions of classic texts and local academic production.

Descripteurs

Bibliothèques universitaires -- Développement des collections

Bibliothèques -- Réserves précieuses -- France

Documentation de bibliothèque -- Conservation et restauration -- France

Université de Bourgogne

Keywords

Academic libraries -- Collection development

Libraries -- Special collections -- Rare books -- France

Library materials -- Conservation and restoration -- France

Université de Bourgogne

Sommaire

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : LES CRITERES DE PASSAGE EN RESERVE : RARETE ET PRECIOSITE.....	9
1. LA RESERVE : DEFINITION ET REALITES	9
2. LES CRITERES DE PASSAGE EN RESERVE.....	10
<i>L'ancienneté.....</i>	<i>10</i>
<i>La rareté.....</i>	<i>10</i>
<i>La préciosité.....</i>	<i>11</i>
<i>L'intérêt.....</i>	<i>12</i>
3. LA RESERVE : SIMPLE MODALITE DE CONSERVATION OU COLLECTION DANS LA COLLECTION ?.....	13
4. OUVRAGES PRECIEUX OU COLLECTION PRECIEUSE ?.....	15
CHAPITRE 2 : LE PATRIMOINE ECRIT D'UNE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.....	17
1. LA NOTION DE PATRIMOINE.....	17
<i>Sens juridique.....</i>	<i>17</i>
<i>Patrimoine historique et livres précieux</i>	<i>17</i>
<i>Le concept de « patrimoine propre à un établissement ».....</i>	<i>18</i>
2. LIVRES DE L'EPOQUE ARTISANALE, BIBLIOPHILIE, FONDS LOCAL : UN PETIT NOMBRE DE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES CONCERNEES	19
<i>Fonds anciens et manuscrits</i>	<i>19</i>
<i>Bibliophilie.....</i>	<i>19</i>
<i>Fonds local.....</i>	<i>20</i>
3. LA FONCTION DE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE.....	20
<i>Typologie des ouvrages acquis.....</i>	<i>20</i>
<i>Conservation et élimination</i>	<i>21</i>
<i>Contenu intellectuel ou objet livre ?</i>	<i>22</i>
4. LA FONCTION DE MEMOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	23
<i>Mémoire locale.....</i>	<i>24</i>
<i>Mémoire de la science.....</i>	<i>24</i>
5. LE PATRIMOINE PROPRE D'UNE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	25
CHAPITRE 3 : LA GESTION DES COLLECTIONS PRECIEUSES ET SEMI-PRECIEUSES EN BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	27
1. DES SOLUTIONS DIFFERENCIEES	27
<i>Conservation</i>	<i>27</i>
<i>Communication et consultation.....</i>	<i>28</i>
<i>Organisation du travail.....</i>	<i>28</i>
2. ESSAI DE STRUCTURATION DES COLLECTIONS	29
<i>Typologie des fonds.....</i>	<i>29</i>
<i>Tranches chronologiques.....</i>	<i>31</i>
<i>Distribution des collections dans les différents fonds</i>	<i>31</i>
3. LES REGLES APPLICABLES AUX DOCUMENTS PRECIEUX OU SEMI-PRECIEUX	32
<i>Livres anciens.....</i>	<i>32</i>
<i>Ouvrages rares et précieux</i>	<i>32</i>
<i>Périodiques fondamentaux</i>	<i>33</i>
<i>Livres coûteux</i>	<i>33</i>
<i>Ouvrages rares en bibliothèque</i>	<i>34</i>
<i>Documents dactylographiés</i>	<i>35</i>
<i>Fonds spécialisés</i>	<i>35</i>
<i>Fonds local.....</i>	<i>35</i>
<i>Documents fragiles.....</i>	<i>36</i>

4.	L'ANTINOMIE CONSERVATION – UTILISATION : QUELQUES PROBLEMES PARTICULIERS	37
	<i>Les documents de substitution</i>	37
	<i>Les photocopies</i>	38
	<i>L'accès des enseignants aux magasins</i>	38
	<i>Le prêt entre bibliothèques</i>	39
CHAPITRE 4 : METHODES DE CONSTITUTION DE LA RESERVE PRECIEUSE ET DES FONDS SEMI-PRECIEUX		41
1.	LA FORMALISATION DES PASSAGES EN RESERVE.....	41
2.	LE REPERAGE DES OUVRAGES	41
	<i>La fréquentation des catalogues et des magasins</i>	41
	<i>L'examen systématique des ouvrages sur les rayonnages</i>	42
	<i>L'examen systématique du catalogue</i>	43
	<i>L'utilisation de bibliographies ou de catalogues</i>	43
	<i>L'utilisation des catalogues collectifs informatisés</i>	45
3.	L'ÉVALUATION DES FONDS	45
4.	DEPLACEMENT PHYSIQUE, MISE A JOUR DES COTES ET SIGNALEMENT DANS LE CATALOGUE.....	46
	<i>Regroupement physique et signalement sur l'ouvrage</i>	47
	<i>Mise à jour du catalogue</i>	48
CHAPITRE 5 : LES FONDS ANCIENS, RARES ET PRECIEUX DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE : ANALYSE DE L'EXISTANT		49
1.	LES COLLECTIONS	49
	<i>Les fonds anciens</i>	49
	<i>La réserve du 10^e étage</i>	50
	<i>La réserve du 1^{er} étage</i>	52
	<i>L'accroissement de la réserve</i>	52
2.	LES CONDITIONS DE CONSERVATION	53
	<i>État de conservation et entretien des ouvrages de la réserve</i>	53
	<i>Conditions climatiques</i>	53
	<i>Sécurité incendie</i>	54
	<i>Conditions de conservation hors de la réserve</i>	54
3.	SIGNALEMENT, COMMUNICATION, VALORISATION.	55
	<i>Catalogue</i>	55
	<i>Règles de communication</i>	55
	<i>Valorisation</i>	55
CHAPITRE 6 : PROPOSITIONS POUR LES FONDS PRECIEUX ET SEMI-PRECIEUX DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DIJON.....		56
1.	ÉMERGENCE D'UN CONTEXTE FAVORABLE	56
2.	DEVELOPPER LA RESERVE PRECIEUSE ET MIEUX CONSERVER LES FONDS SEMI-PRECIEUX DE LA SECTION DROIT-LETTRES.....	58
	<i>Donner à la réserve plus de visibilité auprès du public</i>	58
	<i>Mieux conserver les ouvrages précieux et semi-précieux</i>	59
	<i>Réviser et accroître les collections de la réserve</i>	60
3.	FAVORISER LA CONNAISSANCE ET L'EXPLOITATION DES FONDS PRECIEUX ET SEMI-PRECIEUX	62
	<i>Utilisation des fonds par les chercheurs</i>	62
	<i>Réédition d'ouvrages</i>	63
	<i>Etude systématique des fonds</i>	63
	<i>Histoire des bibliothèques à Dijon</i>	63
4.	SAUVEGARDER LA MEMOIRE DES SCIENCES EXACTES	64
	<i>Mieux conserver les ouvrages scientifiques</i>	64
	<i>Sélectionner des ouvrages pour la réserve</i>	65
	<i>Protéger le fonds semi-précieux de mycologie</i>	65
	<i>Contrôler le désherbage</i>	66
	<i>Valoriser les ouvrages scientifiques</i>	66
5.	PROMOUVOIR LA MEMOIRE DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE	67
	<i>Repérer et éventuellement regrouper les documents relatifs à l'université</i>	67

<i>Collecter et acquérir des documents d'intérêt local</i>	68
CONCLUSION : LE PATRIMOINE EN BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE : QUELLES PERSPECTIVES ?	70
<i>Une prise de conscience récente</i>	70
<i>Le patrimoine n'est cependant toujours pas une priorité</i>	71
<i>Perspectives</i>	72
ANNEXES	I
ANNEXE 1 : LE REPERAGE DES OUVRAGES EN VUE DE L'ACCROISSEMENT DE LA RESERVE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE (1993-1995)	II
ANNEXE 2 : EXEMPLES DE LIVRES DE SCIENCES ET TECHNIQUES PASSES EN RESERVE A LA BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE (SEPTEMBRE - OCTOBRE 1998) .	VI
ANNEXE 3 : FICHE D'ENTREE EN RESERVE	VIII
ANNEXE 4 : LES CONDITIONS CLIMATIQUES DE LA RESERVE DE LA BU DE DIJON	X
1. LES TEMPERATURES	X
2. L'HUMIDITE RELATIVE	XI
3. LES VARIATIONS SAISONNIERES	XII
ANNEXE 5 : FORMULAIRE D'ENQUETE SUR L'USAGE DES PHOTOCOPIES	XIII
ANNEXE 6 : EXEMPLES D'OUVRAGES RECEMMENT MIS EN RESERVE A LA BU DE DIJON	XIV
ANNEXE 7 : OUVRAGES PROPOSES POUR LA RESERVE DE LA BU DE DIJON	XVI
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OU CONTACTEES	XXIV
TABLE DES ABREVIATIONS DES OUVRAGES CITES	XXV
BIBLIOGRAPHIE	XXVIII
1. LE PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES	XXVIII
1.1 <i>Généralités</i>	XXVIII
1.2 <i>La gestion des collections précieuses</i>	XXIX
1.3 <i>Les notions de livre rare et de réserve</i>	XXX
2. LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET LEUR PATRIMOINE.....	XXXII
2.1 <i>Généralités</i>	XXXII
2.2 <i>Le patrimoine des bibliothèques universitaires</i>	XXXIII
2.3 <i>L'Université de Bourgogne et sa bibliothèque</i>	XXXV

Introduction

Héritière des collections de la prestigieuse Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, la bibliothèque de l'Université de Bourgogne possède un fonds ancien digne d'intérêt mais quantitativement peu abondant : un peu moins de 5000 volumes antérieurs à 1811. Elle n'est en cela que plus représentative de la grande majorité des bibliothèques universitaires françaises, généralement moins riches en fonds anciens que leurs homologues municipales, principales bénéficiaires des confiscations révolutionnaires. Cette relative modicité lui offre en outre l'occasion de s'interroger plus avant sur ce qui constitue le patrimoine d'une bibliothèque universitaire¹.

Le patrimoine d'une bibliothèque universitaire ne doit pas en effet être pensé sur le modèle exclusif de celui d'une bibliothèque municipale ; il convient également, selon l'avertissement d'Henri-Jean Martin de « dépasser les notions de la bibliophilie traditionnelle aussi bien que la vision des historiens de cabinet »² et de porter une attention accrue aux collections scientifiques et techniques des XIX^e et XX^e siècles qui constituent la véritable richesse d'une bibliothèque universitaire. Dijon, comme la quinzaine de bibliothèques universitaires de province créées au siècle dernier est bien pourvu de ce type de collection. C'est dans ces fonds qu'il faut délimiter les sous-ensembles méritant des conditions particulières de conservation et de communication et des actions spécifiques de valorisation. C'est par rapport à eux qu'il faut entendre, une nouvelle fois, les recommandations d'Henri-Jean Martin : « la sauvegarde de notre patrimoine écrit me semble passer désormais largement par les bibliothèques universitaires dont les fonds ne paraissent pas avoir été suffisamment appréciés de ce point de vue »³.

¹ L'ampleur des fonds anciens rapportée à la faiblesse des moyens empêche souvent des établissements plus richement dotés de s'occuper autant qu'ils le souhaitent des collections plus récentes. C'est par exemple le cas de la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse qui envisage de réformer sa réserve mais non de prospecter systématiquement du côté des collections des XIX^e et XX^e siècles.

² MARTIN, Henri-Jean. La fonction de mémoire des bibliothèques. In *Conservation et mise en valeur*, p. 12.

³ *op. cit.*, p. 17.

L'objectif de ce mémoire est donc de repérer dans les collections de livres et de périodiques¹ d'une bibliothèque universitaire – ordinaire, serait-on tenté d'ajouter – les documents qui ont une valeur patrimoniale particulière et de proposer pour chaque catégorie, le dispositif de conservation et de communication le plus approprié. Notre réflexion s'appuiera sur des expériences diverses y compris, lorsqu'elles sont éclairantes, dans d'autres types de bibliothèques mais elle ne visera pas pour autant à inventorier les pratiques existantes. La connaissance du terrain bourguignon est quant à elle sous-jacente à certaines analyses générales ; il nous a néanmoins semblé plus commode de suivre une méthode d'exposition déductive : les règles de structuration des collections universitaires seront énoncées de manière générale puis appliquées et adaptées au cas dijonnais.

Notre travail ne se limitera pas à la notion de réserve au sens strict. Celle-ci sera replacée dans le cadre plus vaste de la gestion des collections précieuses. La réflexion sur les **critères** qui justifient le passage d'un ouvrage en réserve, en particulier sur les notions complexes et mouvantes de rareté et de préciosité (chap. 1), nous conduira en effet à nous interroger sur la **conception du patrimoine présupposée** par l'application de tels critères. Nous nous efforcerons en conséquence de tracer les contours du patrimoine d'une bibliothèque universitaire et de délimiter ce que nous désignerons comme son « **patrimoine propre** », au double sens de patrimoine local et de patrimoine spécifique (chap. 2). L'objectif sera alors d'énoncer, pour chaque catégorie de documents patrimoniaux, les règles permettant un équilibre optimal entre leur usage actuel et leur conservation pour un usage futur (chap. 3). Cette préoccupation nous conduira à intercaler entre le fonds courant et la réserve précieuse un niveau intermédiaire de **semi-préciosité**. Il restera alors à indiquer les **méthodes** à suivre pour structurer de la sorte les collections et à recenser les opérations intellectuelles et physiques à mettre en œuvre (chap. 4). La fin du mémoire confrontera le modèle théorique élaboré dans les quatre premiers chapitres à la réalité du terrain dijonnais. A partir de **l'analyse de l'existant** (chap. 5), nous énoncerons quelques **propositions** pour la réserve précieuse et les fonds semi-précieux de la bibliothèque de l'Université de

¹ Les bibliothèques universitaires possèdent souvent un patrimoine non-écrit (exemples : dessins, estampes, sceaux à la bibliothèque interuniversitaire de médecine de Montpellier ; maquettes de mise en scène au Centre de documentation théâtrale et cinématographique de Lyon 2). Ces collections parfois méconnues et peu exploitées appellent des mesures spécifiques de conservation et de valorisation qui ne seront pas abordées dans le cadre de ce mémoire.

Bourgogne (chap. 6). La question de la valorisation de ces fonds, laissée de côté dans la partie générale, sera également abordée.

On trouvera en annexe, p. XXV, une table de correspondance permettant de retrouver dans la bibliographie les ouvrages cités en note sous une forme abrégée.

Une liste des personnes ressources contactées est donnée p. XXIV. Que chacune des personnes citées soit vivement remerciée ainsi que l'ensemble du personnel de la bibliothèque universitaire de Dijon. Je tiens à exprimer une gratitude particulière à M. Silvio Marchetti, responsable de mon stage à la bibliothèque de l'Université de Bourgogne et à M. Jean-Marc Proust, directeur de ce mémoire, pour la généreuse disponibilité dont ils ont fait preuve.

Chapitre 1

Les critères de passage en réserve : rareté et préciosité

1. La réserve : définition et réalités

« Le terme un peu “privatif” de réserve désigne dans les bibliothèques françaises un ensemble de documents rares et précieux demandant une protection particulière et dont la communication est soumise à certaines conditions »¹. L’enquête réalisée en 1990 par Fabienne Guy², auprès de 215 bibliothèques françaises de toute nature, a montré que cette définition empruntée à Jeanne Veyrin-Forrer recouvre, dans les faits, des situations très variées. Les modalités de conservation s’étendent sur une large gamme allant de la simple armoire au magasin climatisé et sous alarme. Les règles de communication et de consultation sont plus ou moins sévères. L’interprétation donnée à la notion de « documents rares et précieux » est variable. En particulier, la délimitation de la réserve par rapport au fonds ancien et au fonds local est fluctuante³. Il arrive aussi que de paradis des livres élus, la réserve devienne enfer des ouvrages sulfureux voire purgatoire des documents obsolètes. Elle est également un refuge pour des pièces qui, sans être spécialement rares ou précieuses, sont particulièrement exposées aux vols ou sujettes aux dégradations. Ainsi, dans la pratique, la fonction de conservation ou de retrait de la réserve gauchit souvent sa définition théorique comme collection de documents rares et précieux. Le manque de temps ou de place empêche aussi parfois de placer en réserve tous les documents souhaités. Notons enfin qu’à côté de la conception minimale énoncée par Madame Veyrin-Forrer, existe, dans quelques établissements privilégiés, une visée plus ambitieuse : la réserve inclut alors une salle spéciale de lecture avec ses usuels et un personnel attitré qui en font un service à part entière.

Notre objectif n’est pas de donner un tableau de cette diversité dans le cas des bibliothèques universitaires (BU). Nous voudrions plutôt nous interroger sur ce que

¹ VEYRIN-FORRER, Jeanne. *Les réserves*, p. 65.

² GUY, Fabienne. *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme un autre ?*

³ Ainsi tous les livres de la bibliothèque interuniversitaire (BIU) de médecine de Montpellier antérieurs à 1900 sont regroupés à l’exception des manuscrits et des incunables. A Poitiers, la réserve a été réunie au fonds ancien (documents antérieurs à 1820).

devrait être une réserve de BU. A cette fin, il est indispensable d'analyser les deux critères de passage en réserve évoqués dans la définition de Madame Veyrin-Forrer : la rareté et la préciosité. Ces notions ambiguës dans leur signification et floues dans leurs contours demandent à être élucidées.

2. Les critères de passage en réserve

L'ancienneté

L'ancienneté ne constitue une condition ni nécessaire – il y a des « réserves modernes » – ni suffisante – la réserve ne comprend généralement pas tout le fonds ancien – de la mise en réserve. Cette dissociation du précieux et de l'ancien est nette dès l'œuvre pionnière de Van Praet à la Bibliothèque nationale. Toutefois, il est évident que les fonds les plus anciens, étant rares et précieux, entrent à la réserve. La frontière chronologique varie suivant le type de document, l'importance des collections et l'extension que l'on souhaite donner à la réserve. Ainsi, à l'occasion du déménagement des collections à Tolbiac et de l'accroissement considérable de la Réserve qui l'a accompagné, la Bibliothèque nationale de France (BNF) a adopté comme seuils en dessous desquels il y a passage systématique en réserve, les dates suivantes : 1530 pour les livres en latin et en grec, 1600 pour les ouvrages en langues vernaculaires étrangères et en caractères latins, 1635 pour les textes en français, 1800 pour ceux imprimés en caractères non latins et non grecs¹.

La rareté

La rareté est une notion complexe. On parlera tout d'abord de la rareté absolue d'un ouvrage en fonction du nombre d'exemplaires effectivement produits (l'« absolute rarity » telle que la définit John Carter²) ou conservés, les ouvrages les plus diffusés étant parfois, on le sait, les moins bien préservés. Cependant il est difficile de connaître le tirage exact d'un ouvrage ancien ou le nombre d'exemplaires sauvegardés³. On ne

¹ CORON, Antoine. *La Réserve des livres rares à la Bibliothèque nationale de France : constitution d'une nouvelle collection*, p. 22-23.

² CARTER, John. *Taste and technique in book collecting with an epilogue*. Résumé dans CAVE, Roderick. *Rare book librarianship*. Chap. 2 : The nature of the rare book, p. 21-27.

³ Il est néanmoins possible d'évaluer la rareté d'un titre grâce à des instruments bibliographiques indiquant de nombreuses localisations comme les volumes de la *Bibliotheca bibliographica aureliana* ou, à l'échelle européenne, la base en cours de constitution *Hand Press Book (HPB)*.

peut guère alors considérer qu'une rareté relative (« relative rarity ») mesurée par la fréquence d'apparition sur le marché ou plus exactement sur un marché donné, puisqu'en dépit d'une certaine mondialisation du commerce du livre ancien par le réseau Internet, ce qui est rare ici (« local rarity ») peut-être plus commun ailleurs.

La rareté relative est liée de manière ambivalente à la demande : l'intérêt que les collectionneurs portent à un ouvrage tend à la fois à rendre sa présence plus rare et à faire apparaître de nouveaux exemplaires sur le marché. Elle peut ainsi être temporaire (« temporary rarity ») et s'achever quand l'offre rattrape une demande émergente. La rareté peut donc s'expliquer par l'insuffisance de la demande entraînant celle de l'offre (« market rarity ») ou tenir à l'excès de la demande. Cette dernière seule coïncide avec un prix élevé et les ouvrages en relevant mériteraient exclusivement, selon Brunet, d'être dits « rares », car « il serait abusif de donner la qualification de rares à tant de livres sans intérêt, dont on peut dire avec raison que les lecteurs sont encore plus rares que les exemplaires, et à tant d'autres que personne ne se soucie de connaître »¹.

La préciosité

En un sens étroit, la préciosité d'un ouvrage renvoie à sa valeur vénale. Les prix, sur les marchés de l'occasion et de l'ancien, tendent à se dissocier du coût de production pour ne plus exprimer que l'écart entre l'offre et la demande. La valeur commerciale d'un ouvrage rare (au sens de Brunet) reflète le désir plus ou moins intense que les collectionneurs ont de l'acquérir. Les livres rares, dit Ricardo, font partie de ces biens dont « la valeur dépend uniquement de la fortune, des goûts et du caprice de ceux qui ont envie de posséder de tels objets »². La réciproque est également vraie : le prix élevé d'un livre lui confère un prestige supplémentaire aux yeux de plus d'un acquéreur.

En un sens large, la préciosité d'un ouvrage renvoie à sa « valeur culturelle ou scientifique »³ et se confond ainsi avec son intérêt.

¹ BRUNET, Jacques-Charles. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. T. 1. Observations sur ce qu'il faut entendre par livres rares et précieux, et considérations sur leurs prix, p. xxxj.

² RICARDO, David. *Principes de l'économie politique et de l'impôt*. S.l. : Calmann-Levy, 1970. Chap. 1 : De la valeur, p. 14.

³ *Charte des bibliothèques*. Titre 1, art. 8, note 9.

L'intérêt

La rareté et la préciosité d'un ouvrage sont conditionnées par la demande, elle-même liée à l'intérêt qu'il présente. Cet intérêt s'apprécie généralement en fonction de deux paradigmes, celui du témoin et celui du chef-d'œuvre ; la première perspective est historique, la seconde axiologique. Dans un cas on privilégie les documents qui témoignent d'une œuvre en gestation, d'une technique naissante, d'une vie exceptionnelle, d'une période révolue ; dans l'autre on valorise la qualité intellectuelle ou artistique de l'ouvrage.

1. d'après Pierre Breillat ¹		2. d'après Jeanne Veyrin-Forrer ²			3. d'après Jeremy M. Norman ³		
L'ÉDITION	Le texte	LA RARETÉ			Scarcity of copies		
	La typographie	L'INTERÊT	du contenu		Substantive importance or signifiante of the book's contents		
	Les illustrations		de l'objet	Livres remarquables par	la typographie	The factor of imprint (place and date of publication)	
	Format et support				la gravure		
L'EXEMPLAIRE	La reliure				les illustrations	Livres témoins de techniques naissantes	Characteristics of the book as a physical object
	La provenance				le support		
					La provenance		
L'état	LA CONDITION	la couverture	La provenance	Criterion of association			
		Condition					

Tableau 1 : définition d'un livre rare et critères de passage en réserve

Le tableau ci-dessus, établi à partir des analyses de deux bibliothécaires et d'un libraire d'ancien, présente synthétiquement les différents critères justifiant une mise en réserve

¹ BREILLAT, Pierre. *Les réserves précieuses dans les bibliothèques*, p. 7-17.

² VEYRIN-FORRER, Jeanne. *Les réserves*, p. 67-77.

³ NORMAN, Jeremy M. *What is a rare book ?*

(1 et 2) ou définissant un livre rare (3). Il en ressort que l'intérêt hors du commun d'un livre peut tenir au texte lui-même : thème recherché, auteur célèbre, œuvre marquante, première édition d'un grand texte ou éditions contenant des corrections ou des ajouts de l'auteur¹, témoignage contemporain d'un événement ou de la naissance d'une technique. S'ajoutent à la valeur du texte les caractéristiques, communes à l'ensemble de l'édition ou propres à l'exemplaire, de l'objet livre : typographie, illustrations, format, support, reliure, provenance.

La hiérarchisation de ces différents critères, leur contenu même, varient considérablement suivant les lieux et les époques ; les analyses historiques et sociologiques de la « curiosité » menées par Jean Viardot² l'ont amplement montré. « L'univers du livre rare est un univers de la croyance ou disons un univers du symbolique »³ dans lequel opèrent des instances, souvent concurrentes, de consécration. Le livre rare n'a donc pas une existence en soi, il est le résultat d'évaluations chronologiquement et socialement situées.

3. La réserve : simple modalité de conservation ou collection dans la collection ?

Le rôle central occupé par l'« intérêt » de l'ouvrage pour sa mise en réserve, le caractère mouvant de cette notion placent la bibliothèque devant un choix : doit-elle simplement suivre le jugement des collectionneurs tel qu'il se reflète dans le marché du livre rare ou doit-elle se comporter en collectionneur définissant, à l'intérieur de l'ensemble vague des ouvrages rares et précieux, ses propres priorités ?

Le conservateur chargé de l'accroissement de la réserve n'a pas le pouvoir exorbitant de décider de ce qui a de la valeur mais doit, comme l'y invite Jean Toulet, se mettre à l'écoute de la « communauté intellectuelle » entendue en un sens large⁴. C'est par exemple le cas en ce qui concerne la notoriété d'un auteur ou son importance dans l'histoire des idées. D'autre part, entre « cette grande rumeur » de la communauté

¹ Ces éditions successives, **approuvées** par l'auteur, sont à proprement parler « originales ». La première édition n'est donc pas la seule originale ; elle peut même ne pas l'être si elle a été donnée sans le consentement de l'auteur. Voir sur ce point délicat de vocabulaire BREILLAT, Pierre. *Les réserves précieuses des bibliothèques*, p. 10-11. Les analyses de Breillat s'appuient sur celles d'ESCOFFIER, Maurice. *Le mouvement romantique, 1788-1850 : essai de bibliographie synchronique et méthodique, précédé d'une lettre à l'Académie française sur l'édition originale*. Paris : Maison du bibliophile, 1934. LXXII-431 p.

² VIARDOT, Jean. *Livres rares et pratiques bibliophiliques et Les nouvelles bibliophilies*.

³ VIARDOT, Jean. La place historique et sociologique du livre rare. In *GTR*. Annexe 11.

⁴ TOULET, Jean. Les missions de la Réserve. In *GTR*. Annexe 8.

intellectuelle, et les réserves, « il y a un relais : c'est le champ spécifique du livre rare »¹. Le monde des lettrés, des hommes de culture peut consacrer la valeur intellectuelle d'un ouvrage mais c'est dans le milieu des collectionneurs, des libraires spécialisés, des commissaires-priseurs que « se dit le rare ». Le conservateur doit ici encore être attentif et protéger dans ses fonds les livres les plus cotés : ce sont les plus exposés au vol, les plus onéreux à remplacer et, aux yeux d'une partie du public, les plus dignes d'être conservés. En se tenant informé des tendances du marché du livre rare qui, de façon plus ou moins consciente, influencent ses propres évaluations, le bibliothécaire peut également mieux s'affranchir des modes du moment. Il existe en effet une conception plus ambitieuse de la réserve que celle exclusivement calquée sur les préférences des bibliophiles : l'une est une simple modalité de conservation pour des ouvrages de valeur, l'autre vise la constitution d'une collection cohérente.

Dès lors qu'elle entreprend de constituer sa réserve comme un ensemble organique, répondant à des intérêts propres, une bibliothèque n'a plus à s'assujettir aux modes du temps. C'est particulièrement vrai lorsqu'elle acquiert des livres rares sans avoir à faire siennes toutes les fantaisies du collectionneur privé. On conçoit ainsi qu'un conservateur en charge d'une « rare book collection » comme Roderick Cave, minimise les préoccupations esthétiques du collectionneur et envisage sous l'aspect bibliographique plutôt que bibliophilique, l'acquisition d'ouvrages « en condition originale »². De la sorte, loin de suivre passivement le goût des particuliers, la bibliothèque se constitue en collectionneur public, avec ses exigences propres. La question n'est plus : « qu'est-ce qui est le plus recherché et le plus onéreux sur le marché et qui, à ce titre, doit être protégé ? » mais : « parmi les ouvrages rares et chers, et donc difficiles à remplacer, quels sont ceux qui manqueraient le plus s'ils venaient à disparaître ou ceux qu'il serait le plus nécessaire d'acquérir ? » Et l'on sait à quel point les pièces auxquelles un collectionneur est le plus attaché ne sont pas toujours les plus coûteuses ou les plus rares ; ce sont celles qui s'accordent au mieux au thème de sa collection lequel exprime ses intérêts profonds, sa personnalité. Comme celle d'un individu, la personnalité d'une institution dépend des contingences de l'histoire et des

¹ VIARDOT, Jean. La place historique et sociologique du livre rare. In *GTR*. Annexe 11.

² CAVE, Roderick. *Rare book librarianship*. Chap. 2 : The nature of the rare book, p. 30-32. « It is in regard to condition, at any rate in so far as it affects the exterior dress of the book, its binding, that it seems to me that the needs of the institutional library and of the private collector diverge strongly » (p. 31).

choix présents. Ceux-ci sont à leur tour orientés par les missions qui résultent du statut de la bibliothèque, de son insertion dans un environnement déterminé, des services qu'elle doit à son public actuel ou potentiel. La formulation d'une politique d'acquisition pour la réserve (constituée à partir des collections existantes ou par achat sur le marché) doit donc amener un établissement à réfléchir à ce que nous définirons comme son « patrimoine propre ».

4. Ouvrages précieux ou collection précieuse ?

La recherche de la cohérence des fonds de la réserve conduit, si l'on en pousse jusqu'au bout la logique, à un déplacement des attributs de rareté et préciosité de l'ouvrage isolé vers la collection. Un tel glissement est perceptible dans la réflexion du Conseil supérieur des bibliothèques (CSB). Le rapport de son président pour l'année 1994, abordant « la notion de patrimoine dans les bibliothèques », propose une « restauration de la notion de “collection” ». C'est que certains fonds « présentent parfois une grande unité et la valeur de chacun des documents provient moins du document lui-même que de son appartenance à cet ensemble »¹.

La même idée sous-tend la définition des documents rares et précieux donnée dans la Charte des bibliothèques : « par document rare, on entend tout document qui ne se trouve dans aucune autre bibliothèque proche ou apparentée ou, pour une bibliothèque spécialisée, tout document qui entre dans sa spécialité. – Le caractère précieux d'un document doit être, indépendamment de sa rareté, apprécié en fonction de sa valeur vénale, culturelle ou scientifique, en particulier pour les documents d'intérêt local ou ceux qui entrent dans la spécialité d'une bibliothèque spécialisée »². Il est tout d'abord remarquable que la rareté d'un ouvrage ne soit pas jugée par rapport à sa circulation sur le marché mais – et il n'y a pas toujours concordance entre les deux mesures³ – par rapport à sa présence plus ou moins fréquente en bibliothèque. Cet indicateur témoigne

¹ *Rapport CSB 94*, p. 43. C'est par exemple le cas du fonds local. Gérard LITTLER écrit à ce sujet : « la valeur d'un fonds local ne tient pas d'abord à la présence de tel ou tel document. S'agissant avant tout d'imprimés, il est rare qu'on ne puisse retrouver ailleurs un autre exemplaire. En fait, la valeur d'un fonds local réside dans la réunion, unique la plupart du temps, d'un ensemble cohérent et complet de documents sur un sujet spécifique : la localité et la région que la bibliothèque dessert » (*Fonds local et fonds régional*. In *Conservation et mise en valeur*, p. 187).

² *Charte des bibliothèques*. Titre 1, art. 8, note 9.

³ Voir VEYRIN-FORRER, Jeanne. *Les réserves*, p. 70.

d'un primat de la collection sur l'ouvrage singulier : ce qui est visé, ce n'est pas l'accumulation d'ouvrages individuellement remarquables mais la constitution d'une offre, à l'échelle d'un réseau géographique ou thématique, la plus exhaustive possible. Le trait est encore plus net dans la suite de la définition : un ouvrage, même banal, participe à la rareté et à la valeur du fonds spécialisé ou local qu'il contribue pour sa modeste part à former.

La réserve conserve des livres rares et précieux, mais ces notions renvoient à un ensemble aux contours vagues et fluctuants. « Il est presque impossible, écrivait Graesel, de déterminer dans tous les cas les caractères d'un livre vraiment rare et de discerner le vrai du faux parmi les innombrables raisons, très souvent contradictoires, mises en avant pour prouver la rareté d'un livre »¹. Prise en prêtant attention aux jugements de la communauté intellectuelle et aux tendances du marché, la décision de considérer un ouvrage comme rare et précieux relève en dernière instance de la bibliothèque qui fixe des priorités en fonction de centres d'intérêt résultant de ses missions ou de son histoire. Les épithètes « rares » et « précieux » cessent alors d'être exclusivement accolés à des ouvrages isolés et peuvent qualifier des collections entières. La réserve ne constitue plus seulement un ensemble de pièces remarquables, souvent repêchées une à une de la masse anonyme, elle en vient à s'apparenter à un fonds particulier, à une « special collection » du monde anglo-saxon.

Le caractère relatif des notions de rareté et de préciosité doit nous amener à rechercher ce qu'il y a de spécifique dans le patrimoine d'une bibliothèque, en l'occurrence d'une bibliothèque universitaire. Leur caractère extensif pose la question du dispositif de conservation et de communication à adopter : tous les livres rares ou précieux, à un degré ou un autre, doivent-ils aller en réserve ? Il convient donc dans un premier temps de recenser l'ensemble des fonds constitutifs du patrimoine d'une bibliothèque universitaire, en particulier de son « patrimoine propre », sans préjuger des modalités de conservation et de communication à leur appliquer (chap. 2). On recherchera ensuite quel dispositif est le plus adéquat pour chaque type de document précieux, la réserve n'étant qu'une formule parmi d'autres (chap. 3).

¹ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 177.

Chapitre 2

Le patrimoine écrit d'une bibliothèque universitaire

1. La notion de patrimoine

Le concept de patrimoine est un concept vague. Son pouvoir valorisant voire sacralisant en a fait, dans la fièvre patrimoniale des années 80, l'enjeu d'un affrontement entre Anciens et Modernes, tenants d'un certain élitisme et partisans du « tout culturel »¹.

Sens juridique

En un sens large, le patrimoine d'une bibliothèque désigne l'ensemble de ses collections. Le mot est pris ici dans son sens juridique² auquel renvoie également la notion d'« inaliénabilité ». Cet emploi reste parfaitement légitime à condition de ne pas subrepticement y attacher un jugement de valeur. Un tel glissement vers l'idéologie du « tout patrimoine »³ conduirait à une définition inopérante car « l'action publique ne saurait se passer d'une hiérarchisation fondatrice de priorités »⁴.

Patrimoine historique et livres précieux

Face à ce risque de dérive, on sera tenté de défendre une définition sélective. La frontière est d'abord chronologique : le patrimoine, c'est l'héritage des pères. En bibliothèque, il désigne tous les documents anciens, ceux de l'époque artisanale puis ceux du XIX^e siècle. Nous parlerons en ce sens de « patrimoine historique ». La notion tend cependant à s'étendre à des productions contemporaines choisies, « un peu comme

¹ Voir HUCHET, Bernard. Le politique et le patrimoine ou les discours du patrimoine. In *Le patrimoine*, p. 94.

² « Ensemble des biens et des obligations d'une personne (...) » (*Lexique des termes juridiques*. Paris : Dalloz, 1993).

³ Le rapport Desgraves flirte avec une telle ambiguïté lorsqu'il affirme : « la totalité des documents que conservent les bibliothèques, quel que soit leur âge, mérite le nom de patrimoine. Tous ces documents – et peut-être surtout les plus récents – sont susceptibles de devenir dans des délais très brefs rares et donc précieux. » Il est vrai qu'une fois ce principe posé, le rapport Desgraves s'en tient à une étude plus limitée : ouvrages acquis par dépôt légal, images et sons, documents étrangers, bibliophilie et reliures d'art contemporaines, documents précieux plus ou moins anciens (*Rapport Desgraves*, p. 67-68).

⁴ POIROT, Albert. Le patrimoine vivant en France. In *Le patrimoine*, p. 40.

si, dit Yves Peyre, les fils ou les frères avaient rejoint les pères »¹. Il englobe non seulement ce qui est déjà ancien, mais aussi ce qui a vocation à le devenir. Le terme désignera alors les fonds « rares et précieux » des bibliothèques quel que soit leur âge et l'on retrouve en conséquence les principes de sélection qui président habituellement à la constitution d'une réserve. Ils concernent, on l'a dit, l'objet comme le texte qu'il porte et relèvent de la « triple prise en compte, celle du contenu, de l'histoire (dans le sens de l'histoire du livre et de l'imprimerie), et de l'art (de l'art du livre) »² qui, jointe aux particularités d'exemplaires, caractérisait les choix de Van Praet lors de la constitution de la Réserve de la Bibliothèque nationale.

Le concept de « patrimoine propre à un établissement »

Nous avons montré dans le chapitre précédent que la rareté et la préciosité d'un document reposent *in fine* sur son intérêt. Or la notion d'intérêt est relative. On pourra donc appeler « **patrimoine propre à un établissement donné** » l'ensemble des documents qui ont le plus d'intérêt **pour lui**, compte tenu de ses missions statutaires, de son environnement particulier, de son public spécifique ou de son histoire. Ce sont les documents dont la perte serait la plus préjudiciable à son identité. Un exemple clair de cette conception du patrimoine est fourni par le fonds local ou régional des bibliothèques municipales.

Les documents constituant le patrimoine propre d'une bibliothèque ont une certaine valeur³ ou rareté sans quoi leur perte serait peu préjudiciable ; le patrimoine propre à une bibliothèque dépasse cependant les frontières plus étroites du patrimoine historique ou précieux : il peut inclure des documents sans grande ancienneté, sans intérêt particulier pour l'histoire du livre, sans valeur artistique, sans provenance notoire et qui ne sont pas forcément recherchés par des collectionneurs privés. Il se peut qu'inversement une bibliothèque ait hérité par les aléas de l'histoire, de collections remarquables dont elle n'a pas l'usage et qui ne s'accordent pas à son identité. Leur transfert vers un établissement de conservation plus approprié devrait alors être sérieusement envisagé.

¹ PEYRE, Yves. Bibliothèque et valorisation du patrimoine. In *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit*, p. 22.

² CORON, Antoine. La réserve des livres rares et précieux à la Bibliothèque nationale. In *GTR*. Annexe 5.

³ A la valeur intrinsèque du document s'ajoute le coût de son repérage (parfois important dans le cas de publications spécialisées ou locales plus ou moins confidentielles).

2. Livres de l'époque artisanale, bibliophilie, fonds local : un petit nombre de bibliothèques universitaires concernées

Fonds anciens et manuscrits

Nettement moindres que ceux des bibliothèques municipales (BM), principales héritières des confiscations révolutionnaires, les fonds anciens conservés dans les BU sont cependant abondants : l'enquête de 1975 complétée à l'occasion du rapport Desgraves, fournit les chiffres de 750 000 imprimés antérieurs à 1800 et 18 000 manuscrits pour les BU, contre respectivement 550 000 et 138 000 pour la Bibliothèque nationale, 3 700 000 et 150 000 pour les BM¹. Les fonds anciens universitaires se concentrent essentiellement dans les grandes bibliothèques parisiennes (Sorbonne, Sainte-Geneviève, Langues orientales et Bibliothèque interuniversitaire de médecine) et à la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNUS). Cet ensemble rassemble les deux tiers des fonds antérieurs à 1810 et, si l'on y ajoute Montpellier, Poitiers et Toulouse, dépasse les 80 %. Les fonds du XIX^e siècle n'ont pas fait l'objet d'une enquête analogue ; ils sont certainement moins inégalement répartis. Notons enfin l'existence d'un nombre important de bibliothèques créées dans les années soixante ou au-delà². Elles ont en général peu de fonds anciens.

Bibliophilie

La bibliophilie n'entre pas dans les priorités de l'université où l'on cultive « la science des Gens de lettres » plutôt que la science « typographique »³. Ainsi le fonds d'une bibliothèque aussi prestigieuse que celle de la Sorbonne est-il « très marqué par un caractère universitaire qui remonte à ses origines ». Seules « la qualité des ouvrages issus des saisies révolutionnaires, l'attention prêtée aujourd'hui à des particularités d'exemplaires jusque là négligées ou des dons sortant de l'ordinaire [le legs Victor

¹ BLÉCHET, Françoise et CHARON, Annie. *Les fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975*. Et *Rapport Desgraves*, p. 21-33. Ces chiffres sont repris dans PALLIER, Denis. *Les fonds anciens des bibliothèques des enseignements supérieurs*. Annexes IA et IB. Cet article donne également quelques statistiques concernant les fonds du XIX^e siècle (Annexes IIA et IIB).

² 28 sites sur 43 en régions et 16 sur 25 en région parisienne ne comptaient pas d'université avant 1960 (Source : PALLIER, Denis. *Le patrimoine des bibliothèques des enseignements supérieurs*).

³ Cette distinction est empruntée à DE BURE, Guillaume-François. *Bibliographie instructive ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers*. Volume de théologie. Discours préliminaire, p. iii-iv.

Cousin, en particulier] ont toutefois fait pénétrer la “bibliophilie” dans une bibliothèque peu sensible à ce critère »¹.

Fonds local

La constitution de fonds locaux tels qu’ils existent dans les BM, est assez rare en BU². Du reste, aucune BU, à l’exception du cas si particulier de la BNUS, ne reçoit le dépôt légal imprimeur.

La plupart des BU ne sont donc pas prioritairement concernées par la conservation d’ouvrages anciens, de beaux livres ou de fonds locaux. Leur richesse se situe ailleurs, précisément dans ce que nous avons défini comme leur « patrimoine propre ». Essayons de mieux le cerner en examinant les fonctions d’une BU.

3. La fonction de soutien à l’enseignement et à la recherche

Typologie des ouvrages acquis

Un Service commun de la documentation (SCD) a pour vocation de soutenir les missions d’enseignement et de recherche de l’université. De là résultent les acquisitions que l’on peut schématiquement regrouper en quatre catégories :

- Les textes et les sources qui sont **objet** de recherche (œuvres littéraires et philosophiques, catalogues raisonnés d’œuvres d’art, corpus d’inscriptions latines, recueils de statistiques économiques, etc.).
- Les **outils** nécessaires à la recherche : bibliographies, catalogues, répertoires et index divers, encyclopédies, dictionnaires, etc.
- Un choix le plus large possible des ouvrages et périodiques, français et étrangers, exposant les **résultats** de la recherche dans les domaines couverts par l’université. Dans cet ensemble, une place à part doit être faite à la **production propre de l’université** (publications de ses presses, laboratoires ou chercheurs, actes des

¹ ARTIER, Jacqueline. *Les collections patrimoniales de la bibliothèque de la Sorbonne*, p. 31-32.

² Hormis la collection des Alsatiques à la BNUS, on peut mentionner les exemples de Caen, Rennes et Toulouse dont le fonds Pifteau est riche en impressions locales.

congrès qu'elle organise, travaux d'étudiants (thèses, mémoires), papiers légués par des chercheurs et des enseignants¹, etc.)

- Des manuels, des supports de cours, des ouvrages de synthèse et tous les autres documents utiles à l'**enseignement**.

Conservation et élimination

Tout dans cet ensemble n'est pas voué à être conservé : un ouvrage périmé est une charge inutile pour la bibliothèque. L'adéquation entre les collections et le public est un objectif primordial qui implique éliminations et réaffectations. L'absence de « désherbage » régulier risque en outre de produire, lorsque les magasins arrivent à saturation, des épurations expéditives. Il convient cependant de s'assurer que ce qui est éliminé ici ne l'est pas partout, ce qui suppose l'existence d'un réseau de conservation partagée. Le maillage encore incomplet des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) en constitue, pour les BU, un premier niveau². L'exhaustivité visée par les CADIST n'est toutefois pas rétrospective. D'autre part, les centres régionaux recommandés par le rapport Desgraves³ et le CSB⁴ n'ayant pas été créés en province⁵, un contrôle des éliminations visant à garantir la présence dans la région des documents en question n'est pas assuré.

La question des critères de conservation ou d'élimination excède notre propos. Nous nous bornerons à observer les difficultés liées à l'application de la notion d'obsolescence en BU. D'abord la durée de vie d'un document n'est pas identique dans les humanités et en sciences, ni homogène au sein de ces dernières : si dans les disciplines appliquées, les articles se périment très vite, un spécialiste de physique fondamentale consultera avec profit des références datant de plusieurs dizaines d'années

¹ La BU de Nantes possède ainsi les archives de Laënnec, celle de Paris VI, les papiers de Jean-Martin Charcot. La Sorbonne a inventorié, depuis 1991, ceux de Maurice Pradines, André Mary, Auguste Bouché-Leclercq et André Lalande (voir ARTIER, Jacqueline. *Les collections patrimoniales de la bibliothèque de la Sorbonne*, p. 33).

² Si la conservation ne figure pas dans leur dénomination, elle entre néanmoins dans leurs missions réglementaires (voir circulaires ministérielles du 12 juillet 1982 et du 31 décembre 1992 (*BOEN*, juil. 1982, n° 235 et 1993, n° 1). Sur les CADIST, voir CASSEYRE, Jean-Pierre et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires*, p. 43-47.

³ *Rapport Desgraves*, p. 83. Voir aussi Annexes, p. 25-29.

⁴ *Rapport CSB 94*, p. 45.

⁵ Pour l'heure seul le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES), en région parisienne, remplit un tel rôle. Il reçoit en dépôt des fonds à rotation lente qui restent présents au catalogue des bibliothèques concernées mais se voit aussi attribuer des collections pour lesquelles il procède aux éliminations et réaffectations nécessaires.

et parfois beaucoup plus¹. En outre, le document en vieillissant change de public : ce qui ne sert plus au médecin est utile à l'historien de la médecine et les vieux manuels eux-mêmes peuvent intéresser celui de l'éducation. L'impitoyable sévérité prônée par Bertrand Calenge² peut bien se justifier dans certaines bibliothèques municipales, elle s'accommode mal, en BU, de l'imbrication fréquente des recherches nouvelles et rétrospectives comme de la diversité et de la nouveauté parfois imprévisibles des champs de recherche.

Contenu intellectuel ou objet livre ?

Au choix de ce qu'il faut conserver, s'ajoute celui du mode de conservation : s'agit-il de préserver le livre dans sa matérialité ou seulement son contenu intellectuel ? Comme le note Stephen Ferguson, le point de vue des responsables de collections de livres rares, attachés à la conservation de l'objet livre, s'oppose au courant dominant des sciences de l'information qui privilégie le contenu par rapport au support, éphémère et divers, auquel il est lié³. Dans de nombreux cas, il est vrai, une copie (sur microforme ou sur fichier numérique) rend les mêmes services que l'original, et même davantage avec la possibilité, en cas de numérisation, d'accès distant et, éventuellement, de recherche en plein texte. Il y a toutefois des exceptions. Ainsi Ferguson argumente en faveur de la conservation de l'objet livre en récusant la distinction de la forme et du contenu : « "intellectual content" is the object itself and not some replication of the object. » Il appuie cette assertion sur les développements de l'histoire du livre et de l'étude de la culture matérielle (« study of material culture »). D'une part la conservation d'ouvrages en condition d'époque, est dans certains cas indispensable au travail bibliographique⁴. Les particularités d'exemplaires (les marques de provenance en particulier) sont également très instructives pour l'histoire de la diffusion des idées. D'autre part, et au-

¹ Voir LALOE, Franck. Table ronde : quels sont les usages que les scientifiques ont aujourd'hui du patrimoine écrit et quel regard portent-ils sur leur production documentaire ? In *Le patrimoine écrit scientifique et technique*, p. 66. Jean-Marc Lévy-Leblond cite, pour sa part, le cas de la « théorie du chaos » qui a emprunté à Poincaré et à d'autres auteurs de cette époque (Patrimoine scientifique et recherche. In *Le patrimoine écrit scientifique et technique*, p. 37). Christine Blondel (L'usage du patrimoine écrit scientifique et technique dans l'histoire des sciences. In *Le patrimoine écrit scientifique et technique*, p. 32) donne même l'exemple d'un physicien américain venu consulter à l'Observatoire de Paris des tables manuscrites de Cassini afin de tester une modélisation de la trajectoire de Jupiter !

² Voir CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*, p. 168.

³ FERGUSON, Stephen. *Rare books in university libraries*, p. 166-168.

⁴ CAVE, Roderick. *Rare book librarianship*, p. 31.

delà de son éventuelle valeur artistique, le livre reflète dans sa matérialité l'esprit et les goûts d'une époque et devient à ce titre un objet d'étude. Il y a donc bien un « effet de sens » produit par la forme¹. Toutefois les universités n'ont pas toutes vocation à être des foyers de recherche en histoire du livre et de la culture, et nous sommes donc à nouveau replacés devant la nécessité de la conservation partagée.

Les BU doivent donc, à l'intérieur d'un réseau, conserver, sous une forme à déterminer, les ouvrages qui, même en ayant perdu leur première fraîcheur, demeurent en quelque manière **utiles** à une partie de leur public. Le jugement sur l'utilité d'un ouvrage doit être porté avec prudence et périodiquement révisé. L'ensemble ainsi conservé comprend des ouvrages « d'un intérêt immédiat trop faible pour la perspective d'un usage fréquent et d'une valeur patrimoniale insuffisante pour l'intégration dans un fonds ancien, rare ou précieux » ; ils correspondent aux « fonds semi-patrimoniaux » tels que les définit Bertrand Calenge².

4. La fonction de mémoire de la bibliothèque universitaire

La notion d'utilité ne permet pas, à elle seule, de décrire adéquatement le rôle d'une bibliothèque universitaire appelée à remplir ce que Henri-Jean Martin nomme une « fonction de mémoire »³ : mémoire locale d'une institution, mémoire universelle de la science, au sens large du mot. Cette fonction de mémoire se manifeste déjà dans la mise à la disposition de chercheurs de fonds rétrospectifs en vue d'études historiques, mais elle peut, par des actions de valorisation, viser un public plus large. Dans cette perspective, le livre devient un support de l'imagination, voire un objet de jouissance. Un ouvrage en condition originale ressuscite en effet quelque chose de l'époque dont il est le vestige ; un texte annoté rend sensible la succession des générations qui relie le présent au passé. Ainsi la prise en compte de la mémoire, dans ses aspects intellectuels et sensibles, en direction du public étroit des historiens comme de la communauté universitaire dans son ensemble, doit corriger les excès d'une gestion trop utilitariste

¹ Cette formule de Mc Kenzie est reprise par Roger Chartier dans le débat sur la Réserve de la BNF et le recours à des documents de substitution (CHARTIER, Roger. Contribution à la réflexion sur la Réserve. In *GTR*. Annexe 21).

² CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*, p. 173-176.

³ MARTIN, Henri-Jean. La fonction de mémoire des bibliothèques. In *Conservation et mise en valeur*.

des collections. Même en l'absence d'un centre proche de recherche en histoire des sciences, une bibliothèque peut donc décider de conserver des ouvrages périmés du point de vue scientifique mais indispensables à l'élaboration d'une conscience historique. Témoins de la quête de nos devanciers, les fonds plus ou moins anciens confèrent alors à l'institution qui les abrite un « supplément d'âme ».

Mémoire locale

M. Pallier regrette au sujet de la mémoire locale, qu'il n'y ait pas, dans l'université, une demande identitaire comparable à celle observée dans les collectivités locales¹. Les étudiants n'y sont que de passage. Les carrières souvent orientées de la province vers Paris, la tradition d'autonomie des facultés, l'éclatement des centres de recherche sont autant d'entraves à l'émergence dans le corps enseignant d'un sentiment d'appartenance communautaire. Et pourtant, étudiants et enseignants ont partie liée à des institutions et à une tradition dont la connaissance pourrait soutenir, éclairer et orienter les choix présents. Elle est pour le moins un objet de curiosité légitime.

Mémoire de la science

Une BU peut jouer un rôle de sensibilisation à l'histoire des disciplines auprès d'étudiants dont les enseignants déplorent souvent le manque de sens historique. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la culture scientifique et technique dont « le retard est en France un problème de civilisation »². La pratique de la recherche scientifique elle-même se fait, dans une large mesure, dans l'ignorance de sa propre histoire. Par essence en effet, le discours scientifique tend à effacer sa genèse et à se construire sur les fondements intemporels de l'expérience et de la raison. Or, comme l'a montré Jean-Marc Lévy-Leblond³, ce « savoir sans mémoire » est préjudiciable à la recherche scientifique elle-même. Certes il convient de ne pas mélanger les rôles du savant et de l'historien de sciences ; toutefois les travaux du passé constituent un riche réservoir d'idées et sont, comme Bachelard l'a enseigné, instructifs jusque dans leurs erreurs. Utile au chercheur, la mémoire est indispensable à l'homme éclairé et au

¹ PALLIER, Denis. *Politique de conservation et bibliothèques universitaires*, p. 101.

² MELOT, Michel. Les collections scientifiques des bibliothèques de lecture publique : conclusions et recommandations du CSB. In *Le patrimoine écrit scientifique et technique*, p. 112.

³ LÉVY-LEBLOND, Jean-Marc. Patrimoine scientifique et recherche. In *Le patrimoine écrit scientifique et technique*, p. 37-42.

citoyen responsable pour acquérir un savoir réflexif et critique sur la science, les mécanismes de sa production et sa place dans la société¹. Sans pallier l'absence d'une véritable formation universitaire des futurs chercheurs à l'histoire de leur discipline, la bibliothèque peut cependant jouer un rôle dans ce domaine.

5. Le patrimoine propre d'une bibliothèque universitaire

A l'intérieur des collections dont la conservation est exigée par les fonctions de la BU, certains documents méritent une attention particulière en raison de leur relative rareté ou préciosité et constituent donc son patrimoine propre.

- Les **périodiques**. Ils sont le véhicule privilégié de la connaissance scientifique et, lorsqu'ils sont complets et remontent aux têtes de collection, constituent un bien précieux tant il est difficile de reconstituer après coup des séries perlées.
- Les **ouvrages étrangers**. Leur présence à la BNF n'est pas garantie par le dépôt légal et leur éventuelle rareté dans les autres BU doit pouvoir être vérifiée.
- Les **ouvrages coûteux ou rares** (sur le marché de l'occasion ou dans les bibliothèques).
- Les **collections spécialisées** dans les domaines où la bibliothèque excelle. Elles constituent, de fait ou de droit, un recours dans un réseau documentaire.
- La **production propre de l'université** y compris les supports d'enseignements, voire les éphémères liés à la vie intellectuelle de l'université (programmes de journées d'étude, annonces de cours...). La conservation de cette documentation incombe particulièrement à la bibliothèque de l'université qui est la mieux à même de la réunir dans son intégralité et constitue le lieu naturel où le public la recherchera. Ce fonds est, à l'échelle de la communauté universitaire, d'un intérêt comparable à celui du fonds local pour une commune².
- Les éditions remarquables des **grands textes**. « Ce sont, écrivait Graesel, non seulement [les livres] qui dans chaque science, sont considérés en quelque sorte

¹ Voir ROSMORDUC, Jean. La jambe de Lavoisier ou l'histoire des sciences dans la culture scientifique et technique. In AGOSTINI, Francis. *Sciences en bibliothèques*. Paris : Éd. du cercle de la Librairie, 1994, p. 151-160.

² Il n'est cependant pas strictement équivalent au fonds local d'une bibliothèque municipale. Le fonds local comprend les ouvrages produits dans la localité ou par des individus qui en sont originaires mais

comme fondamentaux, mais encore tous les ouvrages (travaux considérables ou simples monographies) qui, en raison des recherches nouvelles et originales qui s’y trouvent consignées ou de la méthode nouvelle adoptée pour l’exposition de faits déjà connus, ont en quelque sorte fait époque dans la science et acquis par le fait une valeur durable »¹. Ces jalons dans l’histoire de la connaissance, souvent recherchés par les collectionneurs privés, sont indispensables à la mémoire d’une discipline.

Les responsabilités vis-à-vis du patrimoine propre à une BU ne se substituent évidemment pas à celles qui résultent, le cas échéant, de la présence de fonds anciens, rares et précieux au sens le plus traditionnel du terme. On peut récapituler dans le tableau ci-dessous les différents types de documents qui à un titre ou un autre sont précieux, ces catégories pouvant naturellement se recouper. Il convient à présent de rechercher pour chacune d’entre elles les modalités de conservation et de communication les plus appropriées.

Fonds anciens rares et précieux	
	Manuscrits
	Documents anciens (antérieurs à 1810 ou à 1900)
	Ouvrages ou périodiques ² remarquables en tant qu’objets (illustrations, typographie, support et format, reliure, provenance)
	Ouvrages ou périodiques recherchés par les collectionneurs pour leur contenu (éditions originales, thèmes à la mode...)
	Editions originales ou premières traductions d’ouvrages marquants dans l’histoire de la pensée
	Séries complètes de périodiques remontant aux têtes de collection
	Ouvrages (en particulier étrangers) rares dans les bibliothèques d’un réseau thématique ou géographique donné
	Ouvrages coûteux ou difficiles à trouver
	Fonds particuliers, ensembles cohérents remarquables (en particulier sur un thème dans lequel la bibliothèque est spécialisée)
	Collection des documents imprimés, dactylographiés ou manuscrits issus de l’activité propre de l’université
Patrimoine propre de la bibliothèque universitaire	

Tableau 2 : les ouvrages devant faire l’objet de conditions de conservations optimales

aussi ceux qui portent sur la localité. Le fonds local de l’université est principalement constitué par sa production propre.

¹ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 176.

² Par exemple, les anciennes revues d’art comme la *Gazette des beaux-arts* ou *Beaux-arts*.

Chapitre 3

La gestion des collections précieuses et semi-précieuses en bibliothèque universitaire

1. Des solutions différenciées

De vastes secteurs de collections, dépassant largement la sphère étroite des livres rares et précieux, exigent une protection particulière. De là, la ressemblance grandissante entre bibliothèque d'étude et département des livres rares et précieux¹. Cependant, il n'est ni possible ni souhaitable de traiter identiquement tous les documents menacés.

Conservation

Locaux. Tous les magasins devraient idéalement offrir un bon environnement climatique et une protection efficace contre les risques de catastrophes ou d'accidents mais nous savons qu'à l'exception des bibliothèques construites récemment, la réalité est souvent éloignée de ce principe. Établir une hiérarchie dans la préciosité des documents permet donc de s'adapter à des conditions durablement imparfaites et de fonder des priorités dans les aménagements à réaliser. De plus, les documents les plus précieux doivent bénéficier d'une protection accrue contre le vol et même, pour la frange la plus rare (« la grande réserve »), de facilités d'évacuation en cas de sinistre.

Équipement, conditionnement, restauration. Ici aussi, des priorités doivent être établies². D'autre part, tous les documents ne sont pas justiciables du même traitement : une reliure est une nécessité pour un périodique du XX^e siècle, elle peut être une erreur pour un livre broché du XVIII^e siècle.

¹ Voir FERGUSON, Stephen. *Rare books in university libraries*, p. 160. Le coût croissant de la documentation, l'augmentation du volume des prêts, la détérioration des papiers acides du XIX^e et du début du XX^e siècles, la plus grande rareté de ces documents sur le marché de l'occasion ont conduit les bibliothécaires à se préoccuper davantage de conservation. « These factors plus several others have caused libraries to take on features of the noncirculating rare book library. »

² Nécessaire à l'entretien ordinaire des collections, l'établissement préalable de priorités se révèle particulièrement précieux lorsqu'en cas de sinistre on doit, dans l'urgence, décider quels documents méritent des mesures coûteuses de sauvetage (désinfection, lyophilisation, reliure...).

Communication et consultation

L'accès à tous les documents protégés ne doit pas être également contrôlé ou restreint. Il existe une large gamme de possibilités (simple exclusion du prêt, exclusion du Prêt entre bibliothèques (PEB), justification de la nécessité de recourir à l'original, communication d'un document de substitution, règlement de consultation plus ou moins contraignant) permettant de proportionner strictement les conditions de communication à la valeur d'un document et aux types de danger auxquels il est le plus exposé. Une relative simplicité du dispositif, gage de sa réussite, devra cependant être maintenue.

La règle doit être dans tous les cas, de concilier au mieux la préservation du document en vue de son utilisation future avec son usage actuel. Une bibliothèque n'est pas un musée. La véritable conservation d'une œuvre est dans sa postérité intellectuelle, non dans sa permanence physique qui n'en est que la condition. « Un livre privé de lecteurs, même potentiels, est, écrit Jean-Marie Arnoult, un objet sans âme et c'est à la torture physique que lui infligent ses utilisateurs qu'il doit son existence »¹. Il serait donc absurde de restreindre excessivement les droits de l'utilisateur présent pour un usage futur hypothétique et sans cesse différé. A l'inverse, l'expérience montre abondamment que des livres disparaissent ou subissent des dégradations. Les mesures de protection ne résultent donc pas de la paranoïa de bibliothécaires fétichistes sortis du *Crime de Sylvestre Bonnard* d'Anatole France, mais d'un sens des responsabilités dans la préservation du patrimoine et l'usage de l'argent public.

Organisation du travail

Un équilibre doit exister dans la répartition du travail entre les différents services. Il serait par exemple injuste de se défausser, sans augmentation équivalente de moyens, de la lourde charge des fonds du XIX^e siècle sur le personnel et le budget de la réserve ou du fonds ancien².

¹ ARNOULT, Jean-Marie. Conservation et communication. In *Conservation et valorisation*, p. 199.

² Quelques BU ont un service du livre ancien. La BIU de Toulouse a créé le sien en 1996. A Poitiers, le fonds ancien occupe 2,5 postes (conservateur, bibliothécaire adjoint et bibliothécaire adjoint spécialisé).

2. Essai de structuration des collections

Certaines bibliothèques comme la Bibliothèque du Congrès, ont traduit la nécessité d'une approche différenciée de la conservation par l'institution d'une "medium rare collection" « which presumably protects the book from ordinary conditions of use but does not move them to a facility where more elaborate security and services are provided such as a rare book reading room »¹. Nous proposons d'en reprendre le principe et d'indiquer sur cette base une structuration possible des collections d'une bibliothèque universitaire.

Typologie des fonds

La réserve précieuse et le fonds courant obéissent à des règles fonctionnelles claires. En revanche, les collections semi-précieuses doivent être soumises à des règles variables. La principale difficulté les concernant tient à ce que les ouvrages que l'on souhaite conserver au mieux ne sont pas toujours ceux dont on peut aisément et légitimement restreindre la communication. Réciproquement ceux qui peuvent être exclus du prêt ne sont pas nécessairement ceux qui bénéficient des priorités de premier ordre en matière de conservation. Soit par exemple un ouvrage du siècle dernier : un lecteur comprendra que, pour ne pas ajouter à l'usure de l'âge, on lui demande de le consulter sur place. Mais on ne peut guère exclure du prêt un ouvrage récent appartenant à un fonds spécialisé pour cette seule raison que la bibliothèque possède dans le domaine une riche documentation. Et pourtant, la conservation d'un fonds spécialisé peut-être unique est sans doute prioritaire par rapport à celle d'un ouvrage du siècle dernier sans intérêt particulier. Les fonds semi-précieux seront donc tous mieux préservés que les fonds courants mais les uns (statut 3) le seront d'une manière plus passive, par le contrôle de leur usage (exclusion du prêt, éventuellement consultation dans un espace aménagé) et les autres (statut 2) de façon plus active, en redoublant à leur égard de soins préventifs (équipement, conditionnement, environnement climatique, sécurité) ou curatifs (réparation, restauration, désacidification). Certains enfin (statut 1) peuvent être protégés des deux manières sans cependant se confondre tout à fait avec la réserve (absence d'autorisation préalable à leur consultation).

¹ FERGUSON, Stephen. *Rare books in university libraries*, p. 161.

Le tableau ci-dessous récapitule les dispositions générales à adopter pour les différents types de fonds.

	Réserve précieuse	Fonds semi-précieux			Usuels	Fonds courant
		Statut 1	Statut 2	Statut 3		
Conservation	Optimale	Optimale	Optimale	Bonne	Optimale	Bonne
Localisation	Magasin spécial	Magasin ou magasin spécial			Libre accès	Libre accès ou magasin
Communication	Sur autorisation ¹	Libre			Libre	Libre
Consultation	Espace aménagé	Salle de lecture ou espace aménagé			Salle de lecture	Salle de lecture
Prêt à domicile	Exclu	Exclu	Autorisé	Exclu	Exclu	Autorisé
PEB	Exclu	Autorisé			Exclu	Autorisé

Tableau 3 : réserve précieuse, fonds semi-précieux, fonds courant

Une autre difficulté doit être mentionnée. Si le magasin de la réserve se trouve être le seul à présenter des conditions optimales de climat et de sécurité, on sera amené, dans la mesure de la place disponible, à y stocker certains livres semi-précieux (statut 1 ou 2). L'exemple de la bibliothèque centrale de Lyon est ici à méditer. Le stockage des ouvrages en réserve y était, nous a confié Madame Perrat, conservateur en charge du fonds ancien, davantage conçu en fonction de risques de vol ou de dégradation que dans l'éventualité d'un incendie. En conséquence des collections précieuses de périodiques anciens n'ont pu bénéficier de la protection de portes coupe-feu.

Ces considérations brouillent quelque peu la notion de réserve puisque l'on est conduit à mettre **dans** la réserve des livres qui ne sont pas **de** la réserve. L'ambiguïté tient ici à ce que le mot « réserve » désigne à la fois une **collection** soumise à un régime de communication et de conservation particulier et le **magasin** où elle est stockée.

¹ C'est la nécessité de recourir à l'original qui doit seule être prise en compte et non la qualité sociale du demandeur, ses diplômes ou l'intérêt de sa recherche. En outre, tout refus de communiquer doit être accompagné d'une réorientation vers un substitut.

Tranches chronologiques

La structuration des collections doit prendre en compte l'âge des documents. Trois repères chronologiques sont à retenir :

- 1811 : cette borne traditionnelle correspond à la création de la *Bibliographie de la France* mais coïncide approximativement avec les débuts du passage à la production industrielle du livre (on peut alors lui préférer la date de 1830 voire de 1850).
- T-100 ans (soit pour nous 1900) : c'est la définition relative proposée par la *Charte des bibliothèques* (Titre 1, art. 8, note 9), pour délimiter les fonds anciens.
- T-50 (soit pour nous à peu près 1945) : ce délai est nécessaire pour apprécier l'importance historique d'un auteur ou d'une œuvre.

Distribution des collections dans les différents fonds

		1	2	3	4	
	Types d'ouvrage ou de collection	Avant 1810	1811-1900	1901-1945	Après 1945	
1	Manuscrits. Ouvrages ou périodiques remarquables comme objets et/ou recherchés par les collectionneurs.	RÉSERVE (conditions de conservation optimales, magasin spécial, autorisation préalable, espace de consultation aménagé, exclusion du prêt et du PEB)				FONDS COURANT
2	Editions originales d'œuvres fondamentales ou d'auteurs célèbres (y compris les thèses imprimées)					
3	Périodiques fondamentaux complets	RÉSERVE				FONDS SEMI-PRÉCIEUX statut 1 (conditions de conservation optimales, exclusion du prêt)
4	Ouvrages ou périodiques coûteux ou épuisés et rares en bibliothèque					
5	Mémoires ou thèses dactylographiées					
6	Fonds spécialisés					
7	Fonds local (publications des presses de l'université, ouvrages des personnalités qui ont marqué son histoire, thèses imprimées soutenues à l'université...)					
8	Usuels	USUELS				
9	Autres monographies ou périodiques	FSP statut 3 (espace de consultation aménagé ?, exclusion du prêt)		FONDS COURANT		

Tableau 4 : structuration des collections

Le tableau 4 combine les différentes tranches chronologiques avec les critères de préciosité énoncés dans le tableau 2 du chapitre 2 et indique pour chaque sous-ensemble le type de fonds le mieux adapté. **On appliquera, lorsqu'un ouvrage appartient à plusieurs catégories, la règle la plus restrictive.**

3. Les règles applicables aux documents précieux ou semi-précieux

Les règles énoncées dans le tableau 4 demandent à être explicitées, justifiées et éventuellement nuancées.

Livres anciens (colonnes 1 et 2)

Deux règles peuvent être énoncées par rapport à l'âge des documents :

Tout livre antérieur à 1810 (inclus) est placé en réserve.

Tout livre dont la date d'édition est comprise entre 1811 et 1900 appartient au moins au fonds semi-précieux. Il est exclu du prêt à domicile. On peut éventuellement durcir cette seconde règle en ajoutant : **et il est consultable dans un espace réservé à cet effet.**

La première règle peut être adaptée, dans le cas des bibliothèques qui possèdent un important fonds ancien, en s'inspirant par exemple des repères chronologiques adoptés par la BNF¹. L'exclusion du prêt à domicile doit être stricte pour les ouvrages antérieurs à 1810. On pourra en revanche être plus souple pour ceux du siècle dernier.

Ouvrages rares et précieux (lignes 1 et 2)

Les manuscrits et les ouvrages rares et précieux seront tous mis en réserve. Cette mesure habituelle et bien acceptée ne soulève pas de difficultés. S'agissant des grands textes prisés également des collectionneurs privés, un recul d'une cinquantaine d'années est nécessaire à leur émergence. Ce délai permet en outre d'éviter une « patrimonialisation » qui les soustrairait trop rapidement à leur usage premier. Leur retrait du fonds courant est en général de peu d'incidence sur le confort des lecteurs, les grandes œuvres étant souvent possédées en plusieurs éditions. Lorsque ce n'est pas le

¹ Voir ch. 1, p. 10 et Annexe 1.

cas, la mise en réserve d'un texte original doit s'accompagner de l'acquisition d'une édition récente.

Périodiques fondamentaux (ligne 3)

Les numéros récents de périodiques sont en général exclus du prêt de façon à en permettre la consultation par le plus grand nombre de lecteurs. Bien des bibliothèques excluent du prêt l'ensemble de la série. La valeur d'un périodique tient en effet à sa complétude. Les fascicules isolés risquent de s'abîmer ou de disparaître ; les volumes reliés rendent simultanément indisponibles tous les numéros d'une année. La règle de l'exclusion systématique du prêt peut cependant paraître excessivement sévère. Il est certain en revanche qu'on ne peut offrir aux usagers une collection perlée d'un titre fondamental dans un domaine donné ou d'un titre rare en bibliothèque. L'exclusion du prêt devrait s'appliquer au moins dans ces cas. Elle peut cependant avoir comme effet pervers la multiplication des photocopies. La bibliothèque doit donc pouvoir offrir un document de substitution en acquérant, lorsqu'elle existe, une édition électronique rétrospective. On peut également envisager de développer un service de fourniture d'articles à la carte.

Livres coûteux (ligne 4)

Un bon exemple est fourni par les livres d'art. Certaines bibliothèques universitaires les ont placés dans leur réserve¹. Or ces livres coûteux ne sont pas nécessairement précieux par leur contenu ou leur forme. Ainsi, sauf s'ils mettent en œuvre des techniques d'illustrations nouvelles ou s'ils sont particulièrement recherchés², il est regrettable de limiter excessivement leur consultation. La démocratisation de la culture artistique exige au contraire un accès aisé à de tels ouvrages. L'exclusion du prêt, ajouté à un

¹ C'est le cas à Toulouse et à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ces établissements envisagent cependant de modifier leur pratique.

² C'est le cas des catalogues raisonnés de peintres. Les quatre volumes de celui de l'œuvre de Monet par Daniel Wildenstein (Lausanne, Paris : bibliothèque des arts, 1974-1985) étaient estimés lors d'une récente vente à Drouot entre 8000 et 10 000 F (d'après *La Gazette de Drouot*, n°34). Un bel exemplaire du reprint (Paris : Léonce Laget, 1965) du catalogue raisonné et illustré de l'œuvre de Corot par A. Robaut (Paris : Floury, 1905), est proposé 35 000 F dans le catalogue n°120 de la librairie Léonce Laget.

renforcement des reliures et un bon anti-vol, semblent ici des mesures plus appropriées. Il est même souhaitable de mettre une partie de ces ouvrages en libre accès¹.

Ouvrages rares en bibliothèque (ligne 4)

Les thèses imprimées anciennes (françaises ou étrangères) peuvent faire partie de cette catégorie², d'autant que les exemplaires conservés ne sont pas tous complets de leurs illustrations.³ De même, il est très possible que les collections du XIX^e abritent des pièces rares⁴.

Bien des documents étrangers et certains titres de périodiques sont sans doute également assez rares. Cette situation ne tient souvent qu'à la misère passée des BU françaises. Les étudiants, les enseignants et les chercheurs pâtissent déjà de la faible quantité de documents mis à leur disposition, en comparaison de certains de leurs homologues étrangers⁵ ; ils ne doivent pas être pénalisés de surcroît par une restriction draconienne de l'accès aux documents disponibles. La solution passe à l'avenir par des acquisitions plus nombreuses. Pour le passé, ce sont ces ouvrages rares en bibliothèques et épuisés en librairie qui, sous réserve d'un accord avec les éditeurs, doivent faire l'objet de campagnes de numérisation. Les livres rares en bibliothèque et ne remplissant aucune des autres conditions énoncées dans le tableau ne devraient en général pas être exclus du prêt, encore moins du PEB, tant qu'aucun document de substitution n'est proposé.

¹ Certaines bibliothèques étrangères prêtent à domicile des livres d'art que l'on exclut du prêt en France (les éditions *Citadelles et Mazenod*, par exemple). C'est le cas à la bibliothèque publique et universitaire de Genève.

² Lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une diffusion large (par la publication dans une revue, en particulier) les thèses anciennes peuvent n'être disponibles que dans les BU qui en ont reçu en dépôt. Selon le règlement de 1922-1923, 17 bibliothèques universitaires françaises et 6 établissements scientifiques parisiens (dont la Bibliothèque nationale) bénéficiaient des exemplaires déposés (entre 80 et 125 exemplaires selon les disciplines et l'université de soutenance). Voir MALCLÈS, Marie-Noëlle. *Manuel de bibliographie*, 4^e éd. rev. et corr. par Andrée Lhéritier. Paris : Presses universitaires de France, 1984, p. 101-103.

³ Caroline FIESCHI note que « le dépouillement des rapports de thèse conservés aux Archives nationales a permis de retrouver des thèses illustrées citées sans mention d'illustrations dans les catalogues » (FIESCHI, Caroline. *L'illustration photographique des thèses de sciences en France entre 1880 et 1910*. Sous la dir. de Pascal Ory. Mémoire de DCB : ENSSIB, 1999, p. 14).

⁴ Le dernier rapport du CSB cite l'exemple de la BM de Troyes qui estime que 40% des ouvrages du XIX^e siècle qu'elle conserve ne sont pas présents à la BNF (*Rapport CSB 99*, p. 28).

⁵ On en jugera par les statistiques fournies dans le rapport du CSB (*Rapport CSB 99*, p. 110 et 112) sur les collections des bibliothèques universitaires allemandes, anglaises et américaines.

Documents dactylographiés (ligne 5)

Ces documents sont protégés en raison de leur fragilité et de leur rareté. C'est clair dans le cas des mémoires de maîtrise. Pour les thèses, dactylographiées depuis 1966¹, la rareté est moindre en raison de leur duplication en nombre et des échanges dont elles font l'objet en France et à l'étranger. La reproduction des thèses n'est cependant quasi exhaustive que depuis 1985². Avant cette date, une thèse, surtout si l'auteur est étranger, risque de n'exister que dans la bibliothèque de l'université de soutenance. Ajoutons qu'entre 1943 et 1957, l'obligation d'impression avant soutenance a cessé et qu'entre 1943 et 1953, la présence dans toutes les bibliothèques universitaires n'a plus été assurée tout comme les échanges avec l'étranger³. Les thèses de cette période sont donc beaucoup plus rares que les autres.

Fonds spécialisés (ligne 6)

Ces fonds ne sont pas précieux par la valeur de chaque pièce prise isolément mais par la réunion exceptionnelle de documents relatifs à un thème donné. Or on ne prête pas une collection mais un ouvrage. Il serait donc absurde de refuser le prêt à domicile. On se contentera seulement de retirer du fonds courant les ouvrages peu présents dans les bibliothèques proches ou apparentées (ligne 4). En revanche, tous les efforts de conservation préventifs et curatifs doivent être faits pour garantir un bon vieillissement de la collection.

Fonds local (ligne 7)

Le problème de la conservation des documents relatifs à l'histoire et aux productions de l'université se situe d'abord en amont, dans leur collecte rendue souvent difficile par la structure éclatée de l'université. C'est surtout vrai pour la littérature grise, les notes ou les supports de cours, les éphémères qui jalonnent la vie d'une institution. Cette collecte

¹ Jusqu'à cette date, il y avait obligation d'imprimer la thèse avant la soutenance.

² Reprenant un travail d'abord effectué par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), les deux Ateliers nationaux de reproduction des thèses (ANRT) de Lille et Grenoble ont pour mission « de reproduire et diffuser toutes les thèses soutenues dans les universités françaises ou établissements assimilés en Lettres, Sciences humaines, Sciences juridiques, politiques, sociales, économiques et de gestion, et en Sciences exactes » (ATELIER NATIONAL DE REPRODUCTION DES THÈSES DE LILLE. *Catalogue des thèses reproduites, 1971-1986*. Lille : ANRT, 1993. Préface). Créé en 1971, l'Atelier de Lille a d'abord reproduit sur papier les thèses envoyées par les auteurs et, à partir de 1985, sur microfiches, les thèses obligatoirement fournies par les universités.

³ Voir MALCLÈS, Marie-Noëlle. *Manuel de bibliographie*, p. 101-103.

implique une coopération entre la bibliothèque, les archives de l'université et les diverses instances productrices. Il est en revanche relativement aisé de constituer une **collection de sécurité** pour les thèses soutenues dans l'université et généralement déposées en plusieurs exemplaires. De même, de bonnes relations entre la bibliothèque et les presses de l'université doivent permettre de mettre en réserve, pour une conservation absolue, une collection imprimée complète de ses publications. Ce sont également les documents dont l'université est éditrice qui doivent être prioritairement numérisés. Plusieurs établissements ont déjà entrepris de le faire pour les thèses¹.

Lorsqu'on ne peut les acquérir en double, les ouvrages du fonds local ne doivent pas pour autant être exclus du prêt. La règle appliquée aux fonds spécialisés doit prévaloir ici aussi. « Il serait entièrement téméraire de mettre le fonds local et régional en libre accès. (...) En revanche, exclure systématiquement le fonds local ou régional du prêt ou n'en permettre l'accès qu'à des lecteurs spécialement autorisés relève d'un ostracisme inacceptable dans une bibliothèque s'il s'agit d'une mesure permanente. Il est bien connu que le prêt à domicile rendant les documents plus accessibles, diminue les risques de vols »². Ces remarques de Gérard Littler s'appliquent aussi au fonds local de l'université à moins que l'expérience ne révèle une particulière vulnérabilité de ces documents³.

Documents fragiles

Les réserves ont traditionnellement abrité des documents pour de simples raisons de conservation. C'est par exemple le cas des formats exceptionnels qui, outre leur intérêt pour l'histoire du livre, réclament un stockage et un espace de consultation appropriés. De même, les documents en mauvais état exigent un conditionnement adapté et des précautions de communication et de consultation. Nous proposons d'adopter la règle suivante : **tout document fragile ou en mauvais état sera affecté au fonds dont les règles de conservation et de communication sont immédiatement plus rigoureuses que celles du fonds auxquels il aurait appartenu, s'il avait été en bon état.** Un

¹ Voir FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Enquête sur les projets de numérisation*.

² LITTLER, Gérard. Fonds local et régional. In *Conservation et mise en valeur*, p. 193-194. G. Littler estime par ailleurs à 5% de l'accroissement annuel les pertes que subirait un fonds local en libre accès.

³ Des disparitions trop importantes ont conduit la bibliothèque de la Sorbonne à mettre à la réserve une partie du fonds relatif à l'histoire de l'Université de Paris.

document abîmé passe donc du fonds courant au fonds semi-précieux de statut 3, des fonds semi-précieux à la réserve précieuse.

4. L'antinomie conservation – utilisation : quelques problèmes particuliers

Les documents de substitution

Nous avons vu à plusieurs reprises que, pour ne pas pénaliser les utilisateurs, les mesures de restriction dans la communication des ouvrages doivent s'accompagner de la fourniture de documents de substitution. Il y a, de ce point de vue, beaucoup à attendre de la numérisation de documents patrimoniaux qui, comme le note le rapport Van Dooren, en permet à la fois une meilleure préservation et un accès plus démocratique¹. Les actions suivantes sont donc à développer :

- mise à disposition d'éditions courantes ou de reprints pour les textes mis en réserve ;
- mise à disposition d'éditions électroniques des grandes revues et/ou tirage à la demande d'articles de périodiques exclus du prêt ;
- programme de numérisation concernant notamment les documents édités par l'université (dont les thèses), les fonds locaux ou spécialisés, les documents rares en bibliothèque et les documents fragiles ou détériorés.

Une récente enquête du ministère de l'Éducation nationale montre que les bibliothèques universitaires nourrissent de nombreux projets en matière de numérisation². Les projets s'ordonnent sous deux chefs principaux : valorisation d'un fonds spécialisé ou local et diffusion des productions de l'université (mémoires, thèses, littérature grise de l'université, en particulier cours, sujets et annales d'examen, rapports, congrès...). On notera des initiatives concernant des périodiques ou des livres étrangers³.

L'avènement du document numérique devrait donc permettre de mieux concilier les exigences antinomiques de la conservation et de la communication et, comme nous l'a

¹ VAN DOOREN, Bruno. *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*. Objectif 4 : Préserver et communiquer le patrimoine écrit et graphique des universités.

² Voir FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Enquête sur les projets de numérisation*, p. 4.

³ Exemples de fonds spécialisés numérisés : à Montpellier 1, des manuscrits musicaux du VIII^e au XVI^e siècles ; à Rennes 2 des ouvrages du XVI^e au XVIII^e sur l'histoire de la Bretagne et de la langue bretonne ; à Angers, des articles relatifs à Octave Mirbeau. Périodiques : projet de numérisation de *La vie urbaine* (1919-1978) à Paris XII Val-de-Marne et à l'Institut d'urbanisme. Ouvrages étrangers : projet à Lyon 3.

suggéré M. Claude Jolly, bouleversera la pratique de la réserve, en offrant une plus grande liberté dans le choix des documents qui y seront déposés.

Les photocopies

Le « photocopillage » – le mot a précisément été inventé à propos des bibliothèques universitaires – accélère considérablement le vieillissement des collections. Une règle s'impose : l'interdiction de photocopier les ouvrages de la réserve. Pour les ouvrages semi-précieux, le problème est plus complexe. On pourrait interdire au lecteur de faire lui-même des photocopies des ouvrages exclus du prêt (fonds semi-patrimoniaux de statut 1 ou 3), ce qui permettrait d'en contrôler le nombre, de vérifier l'état du document, de ménager les dos des ouvrages par des gestes accomplis par un personnel compétent. Des photocopies seraient alors exécutées à la demande sur un photocopieur numérique, ce qui permettrait, principalement dans le cas des périodiques, l'archivage des fichiers. Cependant, il ne suffit pas d'édicter une règle, il faut encore pouvoir en contrôler l'application ce qui exige la consultation des ouvrages concernés dans un espace réservé. Le dispositif se révèle donc assez lourd. Aussi paraît-il utile de mener au préalable une enquête sur les usages afin de juger de sa nécessité¹. En tout état de cause, les mesures minimales résident dans l'équipement de la bibliothèque en photocopieurs adaptés et dans un effort régulier de sensibilisation du public.

L'accès des enseignants aux magasins

L'opposition entre les impératifs de la conservation et ceux de la communication atteint une acuité particulière avec la question de l'accès des enseignants dans les magasins, généralement admis dans les BU. Il représente une indéniable facilité pour les usagers concernés qui y sont attachés et leur donne une proximité avec les collections dont la bibliothèque doit savoir tirer profit. Il soulève aussi bon nombre de problèmes. Les bibliothécaires se plaignent des négligences de certains utilisateurs qui retirent des ouvrages sans laisser de fantômes. En outre, en multipliant les allées et venues dans les magasins, on accroît d'autant les risques de disparitions d'ouvrages.

On simplifierait beaucoup le problème en clarifiant les règles. On devrait préciser quelles catégories de personnels de l'université ont le droit d'aller dans les magasins,

¹ Voir un exemple de questionnaire en annexe 5.

exiger la présentation d'une carte à l'entrée, mieux indiquer la procédure à suivre pour sortir des ouvrages. L'accès à la réserve précieuse ne devrait être autorisé qu'en présence d'un membre du personnel de la bibliothèque. Toute exception aux règles devrait faire l'objet d'une demande et d'une autorisation écrites. La même clarification devrait en partie résoudre le problème connexe des ouvrages rendus avec retard voire gardés indéfiniment. Ne pourrait-on pas monnayer une plus grande fermeté dans l'application des règles contre un assouplissement du régime de prêt qui l'adapterait davantage aux besoins des chercheurs¹ ? Les livres de la réserve précieuse ne devraient en tout cas jamais pouvoir quitter la bibliothèque, sauf cas très particulier (exposition par exemple).

Le prêt entre bibliothèques

La pratique du PEB a évolué vers une restriction de la circulation des ouvrages. Les bibliothèques ne prêtent en général pas de document antérieur à 1860. Certaines repoussent même la limite à 1900. D'autres tendent à faire de la consultation sur place une règle générale. Il est vrai que le PEB fait courir des risques spécifiques aux documents (perte ou détérioration au cours du transport par la poste, inconséquences de la bibliothèque emprunteuse) qui s'ajoutent à ceux d'une communication ordinaire. Cependant ces risques doivent être mis en balance avec l'indéniable confort procuré aux usagers. La question que posait Jean-Marie Arnoult, il y a quelques années, à propos des livres anciens, vaut donc d'être répétée : « faut-il entériner, institutionnaliser cette attitude et interdire tout prêt à l'extérieur de *tous* les documents anciens » ? Il conseillait en guise de réponse une « attitude réfléchie » à mi-chemin entre le « libéralisme effréné et l'intransigeance tyrannique »².

Un principe relevant du bon sens devrait être que le document soit soumis aux mêmes règles dans la bibliothèque emprunteuse et dans la bibliothèque prêteuse. D'autre part, on devrait, pour les fonds semi-précieux, considérer l'exclusion du PEB comme l'exception. Les limites de 1900 et même de 1860 nous paraissent d'une excessive sévérité. Est-il cohérent de proposer au monde son catalogue via le réseau Internet et

¹ Par exemple autoriser, pour une quantité déterminée d'ouvrages, un prêt à l'année, imaginer une formule de dépôt d'ouvrages dans les bibliothèques de centres de recherche, avec trace écrite et obligation de les présenter annuellement pour récolement.

² ARNOULT, Jean-Marie. Conservation et communication. In *Conservation et mise en valeur*, p. 205.

d'obliger un lecteur à se déplacer physiquement pour consulter un ouvrage de valeur très moyenne ? Mieux vaudrait repérer les ouvrages de valeur et les passer en réserve mais autoriser pour le reste la circulation par le PEB, sauf exception liée à l'état physique du document ou à son format intransportable.

Les bibliothèques universitaires ont un patrimoine à protéger. Dans cette perspective, une réserve précieuse devrait abriter le fonds ancien (ouvrages antérieurs à 1810) lorsqu'il n'est pas trop abondant et les documents traditionnellement considérés comme rares et précieux (manuscrits, éditions originales de grands textes, beaux livres...). Les collections de périodiques rares ou fondamentaux, les documents coûteux, les ouvrages rares, principalement étrangers, les fonds spécialisés, les documents produits par l'université (dont les mémoires et thèses) ou intéressant son histoire appartiennent au patrimoine propre de la BU et constituent avec les fonds du XIX^e siècle un ensemble de documents semi-précieux. Nous indiquerons au chapitre suivant que leur regroupement physique n'est pas indispensable même s'il est souvent souhaitable. Moins exposés au vol que les livres de la réserve, ils n'exigent généralement pas non plus d'être conservés dans un magasin fermant à clé. Leur protection passe principalement et selon les cas, par une restriction de la communication, par des actions de conservation préventives et curatives ou par la mise à disposition de documents de substitution.

La multiplicité des critères et la variété des statuts posent la question de la lisibilité pour le lecteur du dispositif proposé. Toute structuration plus simple des collections¹ conduirait cependant à imposer des conditions inutilement draconiennes pour une bibliothèque qui n'est pas une bibliothèque de dernier recours ou, plus probablement, à assouplir les règles au détriment de la conservation des documents les plus rares ou les plus précieux. Il conviendra donc de prévenir toute confusion en signalant clairement dans le catalogue le régime auquel est soumis un ouvrage et en rendant publics les critères de sélection retenus.

Pour les personnels, se pose la question des méthodes à appliquer pour mettre en œuvre une telle structuration des collections.

¹ Celle par exemple qu'à la différence de la BNF, a adoptée la British Library dans ses locaux de St Pancras : sont consultés dans la « rare book room » les livres précieux du XX^e siècle et l'ensemble des ouvrages antérieurs à 1900 (voir HELLINGA, Lotte. The rare and precious books collection of the British Library. In *GTR*. Annexe 6).

Chapitre 4

Méthodes de constitution de la réserve précieuse et des fonds semi-précieux

Les fonds patrimoniaux peuvent s'accroître par des acquisitions, légitimes une fois définie rigoureusement la politique de la bibliothèque en la matière¹. Par manque de moyens, ils se constituent le plus souvent à partir du fonds général.

1. La formalisation des passages en réserve

La formalisation des critères de passage en réserve devrait se traduire par la rédaction d'une fiche succincte au moins pour les ouvrages sélectionnés en fonction d'autres motifs que leur ancienneté. Une telle discipline obligerait à expliciter les critères appliqués et fournirait aux futurs conservateurs le moyen de comprendre et éventuellement réviser les choix de leurs devanciers. Ces fiches pourraient prendre trois formes : un formulaire (avec une liste de critères à cocher)², un fichier informatique réalisé à l'aide d'un logiciel de base de données ou des informations ajoutées aux données d'exemplaire de la notice bibliographique.

2. Le repérage des ouvrages

La fréquentation des catalogues et des magasins

C'est souvent à l'occasion de visites dans les magasins ou de consultations ponctuelles du catalogue que des ouvrages sont remarqués et extraits du fonds courant. Un état d'alerte permanent et la connaissance d'un fonds résultant de sa fréquentation régulière sont assurément irremplaçables et l'on peut regretter le savoir acquis dans ce domaine par nombre de nos prédécesseurs, encore qu'en 1965 déjà, Pierre Breillat faisait écho à

¹ Ce droit a été fortement affirmé par le rapport Desgraves : « mais les BU et les BGE [bibliothèques des grands établissements] doivent se voir reconnaître le même droit [de recueillir des témoins de la production la plus haute du passé] par l'attribution à la DBMIST [Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique] d'une dotation spécifique » (p. 111). Voir aussi p. 74.

² Voir annexe 3.

la même nostalgie¹. Il est pourtant douteux que cet empirisme suffise. Pour atteindre plus de rigueur dans la constitution d'une réserve, il convient de procéder à un examen méthodique des fonds. Nous nous proposons d'indiquer quelques méthodes possibles et de les illustrer d'exemples précis de leur mise en œuvre.

L'examen systématique des ouvrages sur les rayonnages.

Une première façon d'opérer consiste à passer en revue chaque ouvrage de tout ou partie du fonds général. C'est l'une des méthodes qui a été suivie lors de l'extension de la réserve de la BNF². En 25 mois, une équipe de 5 ou 6 personnes encadrées par des conservateurs ou bibliothécaires de la Réserve ou des Imprimés, ont, en tandem, passé en revue la plus grande partie des cotes de l'ancien fonds ainsi que les in-folio et les in-quarto de sciences et d'art du nouveau fonds. La procédure se déroulait en deux temps.

L'équipe peu spécialisée des contractuels faisait une présélection large sur la base de principes simples. Outre les critères chronologiques et linguistiques énoncés plus haut³, il a été décidé de signaler exhaustivement les marques de provenance et les illustrations antérieures à 1800. Pour l'illustration postérieure au XVIII^e siècle, il s'est agi « de privilégier le repérage des illustrations en couleurs, celui des nouvelles techniques à leur apparition, particulièrement la photographie collée, et les débuts de la photogravure »⁴. Des codes ont été utilisés pour noter les informations pertinentes, par exemple pour caractériser le type d'illustration⁵. Les données nécessaires ont été saisies sur les ordinateurs portables utilisés lors du récolement et versés dans le système de gestion de la communication (Sycomore).

Dans un deuxième temps, quatre spécialistes ont arrêté les choix définitifs. Certains passages ont été systématiques, le choix d'autres ouvrages (ceux repérés pour les

¹ « On déplore que la connaissance approfondie de ces fonds soit une vertu qui se perde chez le bibliothécaire » (BREILLAT, Pierre. *Les réserves précieuses dans les bibliothèques*, p. 8).

² CORON, Antoine. *La Réserve des livres rares à la Bibliothèque nationale de France : constitution d'une nouvelle collection*.

³ Voir ch.1, p. 10. Nous donnons la liste complète des critères retenus en annexe 1.

⁴ En l'absence de bibliographies inventoriant, procédé par procédé, les titres concernés, le repérage des ouvrages illustrés de photos est particulièrement délicat. Madame Marie-Claire SAINT-GERMIER qui réalise actuellement un inventaire des premiers ouvrages contenant des photos présents dans les collections de la BNF, remarque à ce sujet qu'une photographie collée peut être en réalité une impression photomécanique (photoglyptie) et avoir ainsi, en dépit de sa fraîcheur, moins d'intérêt qu'un tirage albuminé fané qui constitue une sorte d'incunable de la photographie. Un repérage fondé sur un principe chronologique simple (ouvrages antérieurs à 1880) serait, pour l'heure, la moins mauvaise solution.

⁵ FR pour « frontispice », FI pour « figures », PL pour « planches hors-texte » et DE pour « planches dépliantes ».

illustrations ou les marques de provenance) a été validé individuellement. Au total, sur 80 000 ouvrages présélectionnés, 58 000 ont été retenus, ramenés finalement à 45 000 unités matérielles correspondant à 55 000 titres¹.

Une méthode comparable a été suivie, en 1998, par la bibliothèque Sainte-Geneviève. A l'occasion du départ pour le CTLES des 15 000 premières cotes de la lettre V sup (Sciences et techniques), Madame Monique Beyssac, conservateur en charge de la réserve moderne, assistée par une monitrice étudiante a, en deux mois, examiné à l'aide des registres et directement sur les rayonnages, ces 15 000 titres issus en majeure partie du dépôt légal. Faute de place suffisante en réserve, 103 cotes seulement ont pu être finalement retenues². Le même travail n'avait pu être réalisé sur les 10 000 ouvrages de droit partis auparavant au CTLES, à l'exception d'un fonds de pièces relatives à l'affaire Dreyfus. Il devrait en revanche se poursuivre avec l'histoire de la médecine.

L'examen systématique du catalogue

On peut lorsque le catalogue est informatisé éditer des listes répondant à des critères déterminés. C'est un bon moyen pour repérer des ouvrages anciens isolés dans le fonds courant. L'examen systématique d'un fichier, à l'occasion de la préparation d'une opération de rétroconversion, peut également permettre des repérages sur des critères chronologiques.

L'utilisation de bibliographies ou de catalogues

Une autre méthode consiste à interroger le catalogue à partir de listes sélectives. Elle a également été utilisée à la BNF, où un collaborateur, encadré par un conservateur de la Réserve, a dépouillé bibliographies et instruments de travail divers³. À l'occasion de la préparation d'une exposition à la BU de Dijon⁴, nous avons mis en œuvre une méthode de ce type en vue de repérer des éditions remarquables de textes scientifiques fondamentaux. Les listes initiales ont été établies à partir de catalogues d'expositions⁵. Le danger de la méthode est de reprendre sempiternellement les titres canonisés et de

¹ Information donnée par Madame Béatrice MAIRÉ (Réserve de la BNF).

² Nous donnons, en annexe 2, quelques exemples d'ouvrages repérés à cette occasion.

³ Nous donnons, en annexe 1, le détail des caractéristiques recherchées ainsi que la liste des bibliographies utilisées.

⁴ Voir notre rapport de stage, *La bibliothèque de l'Université de Bourgogne : préparation d'une exposition d'histoire des sciences*.

⁵ *Heralds of sciences* de la Dibner Library ; *Printing and the mind of man* ; *En français dans le texte*.

négliger des œuvres tout aussi importantes mais moins « médiatiques ». Ces listes ne peuvent donc qu'être un point de départ complété par d'autres tirées d'ouvrages généraux sur l'histoire des sciences. Les catalogues d'éditeurs spécialisés dans le reprint des grandes œuvres scientifiques sont ici très précieux¹. Les différentes listes d'auteurs ainsi constituées permettent d'extraire du catalogue des centaines d'œuvres ; il faut ensuite estimer leur importance historique et la valeur de l'édition possédée à l'aide d'outils spécialisés puis vérifier en magasin la présence et la condition de l'ouvrage. Cette méthode reposant sur l'élaboration d'une liste d'auteurs, peut *mutatis mutandis* s'appliquer à d'autres domaines.

Dans le même ordre d'idées, on peut se servir d'un thesaurus. Ainsi la BM de Dijon utilise pour le repérage des ouvrages d'intérêt local disséminés² dans l'ensemble de ses collections, un thesaurus des auteurs bourguignons (Répertoire d'autorités bourguignonnes unifié en thesaurus informatisé - RABUTIN) réalisé pour améliorer leur indexation et fonder une politique d'acquisition si possible partagée au niveau régional (les auteurs y étant codés de 0 à 2 selon le degré d'exhaustivité visé)³.

La recherche des ouvrages prisés des collectionneurs pourra se faire à partir des catalogues de librairies anciennes : l'arrivée d'un catalogue nouveau sera l'occasion de vérifier la présence dans la bibliothèque des livres dépassant un certain seuil (par exemple 2000 F pour un volume). On utilisera également avec profit l'*Argus du livre de collection* et les sites Internet qui fédèrent des librairies⁴.

L'interrogation de catalogues de bibliothèques permet de connaître, lorsque la localisation est indiquée, les choix faits par les collègues pour la réserve de leur établissement. C'est particulièrement intéressant dans le cas de la BNF. Cependant, si la localisation est visible pour l'ancienne réserve (préfixe « Rés » à la cote), ce n'est pas encore le cas pour les livres sélectionnés lors de l'opération d'accroissement (préfixe « Résac »).

¹ Exemples : Éd. Jacques Gabay (151 bis, rue Saint-Jacques à Paris) ; Librairie scientifique et technique Albert Blanchard (9, rue de Médicis à Paris).

² Cette opération s'inscrit dans une vaste entreprise de restructuration des collections (voir p. 48, note 2).

³ SYREN, André-Pierre. Cartographie des hommes illustres. Art. à paraître dans le *Bulletin des bibliothèques de France*.

⁴ *Argus du livre de collection : ventes publiques*. Éd. du Cercle de la Librairie. Site du Syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM) : < http://www.franceantq.fr/slam/slam_fr.htm > Site de Advanced book exchange (ABE) : < <http://abebooks.com> >.

L'utilisation des catalogues collectifs informatisés

Le passage du Pancatalogue au Système universitaire (SU) sous l'égide de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) devrait permettre des avancées significatives dans l'identification des livres possédés en peu d'exemplaires par les BU, principalement les livres récents, en particulier étrangers¹. Il nous a été confirmé par Madame Elisabeth Coulouma (ABES) que l'extraction de tels produits dérivés (liste d'ouvrages rares par établissement) est techniquement possible. Le Catalogue collectif de France (CCFr) pourra être utilisé dans le même sens². D'ores et déjà le cédérom Myriade, interrogé sur les titres les plus pointus possédés par une bibliothèque, doit permettre de repérer les revues présentes dans peu d'établissements.

3. L'évaluation des fonds

Le repérage des fonds de provenance particulière méritant d'être passés en bloc à la réserve suppose une bonne connaissance de l'histoire de la bibliothèque difficile à acquérir puisque le souvenir des circonstances particulières qui accompagnent un don, un legs ou un dépôt disparaissent souvent avec le départ du conservateur en charge du dossier. Le repérage de fonds spécialisés remarquables suppose pour sa part une évaluation des collections. Celle-ci s'inscrit dans le droit fil de « l'inventaire des fonds patrimoniaux » pour lequel plaide Dominique Varry³. Elle permettrait de repérer des ensembles intéressants dignes d'être mis en valeur voire complétés⁴. Or sur ces deux points – histoire de la bibliothèque et structure des collections – on peut s'inspirer des méthodes mises en œuvre en Allemagne dans le cadre du *Handbuch der historischen Buchbestände*.

Répondant à l'éclatement des ressources documentaires dans un contexte fédéral, le *Manuel des fonds anciens* a été lancé en 1984 par le professeur Bernhard Fabian, avec

¹ Pour les livres anciens, on se heurte à l'insuffisante numérisation des catalogues ; la notion d'identité est en outre à manier avec prudence pour les documents de l'époque artisanale : « all manuscripts are copies and all printed books are unique » aime plaisanter Nicolas Barker (Mise en valeur : the outward of the reserve. In *GTR*. Annexe 25).

² Il rassemblera, outre les 4,5 millions de notices du SU, les 7,5 millions de notices du catalogue de la BNF et 2,5 millions de notices provenant des fonds patrimoniaux des BM.

³ VARRY, Dominique. *Plaidoyer pour un inventaire des fonds patrimoniaux*.

⁴ Voir AQUILON, Pierre. L'intérêt des fonds thématiques non régionaux. In *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, p. 207-209.

l'appui de la fondation Volkswagen et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft¹. Il vise à inventorier les collections anciennes de langue allemande. Outre des renseignements généraux sur l'établissement, il est demandé aux bibliothèques participantes de rédiger une histoire de l'établissement et de ses collections, de décrire de manière détaillée les fonds et les collections particulières, de dresser la liste des catalogues existants et des bibliographies relatives à l'histoire et la composition des collections.

La description détaillée des fonds comprend pour sa part un survol chronologique (structure de la collection par siècle), une répartition de l'ensemble des fonds selon un critère linguistique, une présentation par domaine et par siècle des collections. Il est préconisé pour ce dernier point de respecter les classifications anciennes de la bibliothèque, ce qui suppose à peu près obligatoirement l'existence d'un catalogue systématique ancien.

Une telle évaluation est assurément un travail très lourd ; son utilité est cependant manifeste. Tournée d'abord vers les chercheurs, il leur fournit un instrument très précieux pour repérer les fonds qui intéressent leur domaine d'étude. Les bibliothèques en retirent, pour leur part, une meilleure connaissance des points forts de leurs collections qui leur permettra de mieux définir leur politique patrimoniale.

4. Déplacement physique, mise à jour des cotes et signalement dans le catalogue

L'accroissement d'une réserve et la réorganisation des collections ne sauraient se réduire à de simples constructions intellectuelles. Ils impliquent des aspects matériels qu'il ne faut pas négliger sous peine d'échec. L'exemple du chantier d'accroissement de la Réserve de la Bibliothèque nationale montre, en les amplifiant du fait de l'étendue des collections et du déménagement, les différentes opérations nécessaires. Après le travail intellectuel de repérage des ouvrages, il a fallu évaluer format par format le métrage linéaire de l'accroissement, préparer les magasins de réception en conséquence, les avoir éventuellement vidés au préalable. Il a fallu confectionner des fantômes, éditer des listes des ouvrages à déplacer, organiser le transfert proprement dit en prévoyant le matériel et le personnel nécessaires et en en programmant le calendrier. Il a fallu ensuite

¹ Voir, pour une présentation générale de ce programme et une étude en vue de son application à la BNUS, FÖRSTEL, Christian. *Recensement du fonds ancien de philologie classique de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*.

adjoindre à la cote des ouvrages concernés un préfixe indiquant leur nouvelle localisation. Ces modifications ont dû être reportées sur les notices du catalogue.

Regroupement physique et signalement sur l'ouvrage

Le regroupement physique des ouvrages destinés à la réserve précieuse est bien entendu nécessaire. Dans le cas des fonds semi-précieux, il peut l'être lorsque tous les magasins ne présentent pas de bonnes conditions de conservation et ce sans perspective d'évolution à court terme. Le regroupement facilite également les opérations de conservation préventive ou curative pour lesquels ces ouvrages sont prioritaires.

Une recotation d'ensemble n'est pas indispensable ; en revanche, il est généralement nécessaire de faire figurer sur le volume une marque distinctive (préfixe, étiquette de couleur¹, etc.). Celle-ci est naturellement impérative pour des ouvrages dispersés et ne répondant à aucun critère aisément identifiable (cas des ouvrages d'intérêt local disséminés dans les collections). Elle facilite le travail des magasiniers pour des ouvrages physiquement regroupés mais conservant leur ancienne cote (cas d'une réserve précieuse). De même, ce signalement est bienvenu pour les ouvrages dispersés dans les collections et répondant à un critère chronologique simple (cas des fonds du XIX^e siècle). L'expérience montre en effet trop souvent qu'en de tels cas, la décision de prêter ou non l'ouvrage se fait davantage en fonction de l'apparence du livre que de son âge réel. Un ouvrage de 1811 pourrait bien être emprunté pour peu qu'il soit habillé d'une reliure moderne. Enfin, même dans le cas de tranches de cotes continues, il y a peu de chance que les règles particulières de communication qui s'appliquent éventuellement à ces ouvrages soient respectées rigoureusement en l'absence d'un signe clair qui les distingue des autres. En somme, s'il n'y a pas lieu de procéder à une recotation générale, on ne peut guère échapper à une reprise assez massive de l'étiquetage. Si toutefois, on voulait la limiter aux cas où elle est strictement nécessaire, des mises au point fréquentes seraient requises auprès d'un personnel souvent changeant.

¹ La BM de Dijon utilise un tel jeu d'étiquettes colorées pour signaler les ouvrages de son fonds bourguignon et de son fonds spécialisé de gastronomie.

Mise à jour du catalogue

Le signalement de l'appartenance d'un ouvrage à la réserve ou à un fonds semi-précieux soumis à un régime particulier de communication est indispensable pour l'information des lecteurs. Il facilite également le travail des magasiniers qui peuvent aller directement à l'ouvrage sans passer par un éventuel fantôme. Un système informatique permet en général de constituer des lots de notices répondant à un critère donné (date d'édition, appartenance à une tranche définie de cotes) et de modifier en bloc tel ou tel champ des données locales. Il suffit alors de compléter ou corriger dans un second temps ces indications pour les ouvrages retenus en fonction de critères non systématiques. On doit éditer ensuite des listes des cotes soit pour procéder aux opérations physiques de déplacement des ouvrages et de modification des étiquettes, soit, lorsque ces opérations ont précédé, pour vérifier la concordance entre le catalogue et les magasins. Si, comme c'est souvent le cas, les fichiers ne sont pas numérisés, on peut, selon les cas, attendre la rétroconversion ou intervenir sur les fichiers papiers en commençant par les cas particuliers et en appliquant ensuite les critères systématiques.

Le passage d'ouvrages en réserve précieuse ou dans un fonds semi-précieux implique, s'il est massif, une lourde charge de travail pour l'ensemble des personnels (conservateurs pour la sélection, bibliothécaires pour la modification des notices, magasiniers pour le déplacement physique et le ré-étiquetage des collections). Il est donc indispensable de l'évaluer, de s'assurer qu'elle est supportable et d'obtenir le consentement des personnels concernés qui doivent être persuadés de l'utilité d'une telle opération. La lourdeur d'une telle mise en œuvre ne doit cependant pas décourager de réaliser des projets de grande envergure, lorsqu'ils sont exigés par des impératifs de conservation et de service du public¹. Un programme de restructuration des collections peut parfois être une chance historique pour le développement futur d'une bibliothèque.

¹ C'est par exemple le cas du programme mis en œuvre par M. André-Pierre Syren à la bibliothèque municipale de Dijon. A l'occasion de la rénovation d'un bâtiment dangereusement vétuste, la BM de Dijon a entrepris de séparer les fonds patrimoniaux, en particulier ceux relatifs à la Bourgogne et à la gastronomie, du reste des collections avec lesquelles ils étaient jusqu'à présent mêlés. Ce programme de clivage est commandé par des impératifs de conservation dans des locaux qui ne sont pas tous adaptés à la préservation de fonds précieux ; il doit permettre de proportionner au mieux les règles de communication à la valeur des documents et de mettre en adéquation les collections et leur public.

Chapitre 5

Les fonds anciens, rares et précieux de la bibliothèque de l'Université de Bourgogne : analyse de l'existant

Les deux derniers chapitres de ce mémoire ont pour objectif d'appliquer à la BU de Dijon les analyses générales développées dans les chapitres précédents. Les questions relatives aux conditions matérielles de conservation et à la valorisation des collections, laissées de côté dans la partie générale, seront également abordées. La formulation d'une politique pour les fonds précieux de la BU suppose au préalable une analyse de l'existant.

1. Les collections

La bibliothèque de l'Université de Bourgogne se compose de trois sections dijonnaises (Droit-Lettres ; Médecine ; Sciences et Économie) auxquelles il faut ajouter la section implantée au Creusot. Il existe en outre différentes bibliothèques spécialisées mais les relations généralement distendues qu'elles entretiennent avec la BU ont rendu prématurée une prospection dans leurs collections. Il conviendra cependant de ne pas les oublier dans un deuxième temps : leur plus grande proximité avec les enseignants et les chercheurs pourrait en avoir fait les dépositaires de papiers personnels ou de bibliothèques de chercheurs¹.

Les fonds anciens

Le rapport Desgraves, s'appuyant sur l'enquête de 1975, fait état de 4972 volumes antérieurs à 1810. Les statistiques des annuaires anciens cités par Denis Pallier²,

¹ C'est le cas, à la bibliothèque de Langues, du fonds Bardolph composé d'environ 2000 volumes de littérature anglophone post-coloniale d'Afrique de l'Est. Le laboratoire de géologie possède des carnets d'exploration de Louis Collot (1846-1915) qui fut conservateur au muséum d'histoire naturelle de Dijon.

² *Minerva-Jahrbuch des gelehrten Welt, 1900-1901*. Strasbourg, 1901. MONTESSUS DE BALLORE, R. (dir.). *Index generalis 1920-21 : annuaire général des universités, grandes écoles, académies, archives, bibliothèques*. Paris, 1921. Sources citées dans PALLIER, Denis. *Les fonds anciens des bibliothèques des enseignements supérieurs*. Annexe IIB.

permettent d'estimer l'importance des fonds du XIX^e et du début du XX^e siècles. Ils donnent 31 210 ouvrages en 1900 et 187 405 ouvrages plus 23 400 thèses en 1920.

Si les fonds du XIX^e siècle sont *grosso modo* répartis entre les sections en fonction de la discipline, il n'en va pas de même des livres antérieurs à 1800. Une soixantaine d'entre eux se trouvent en section Médecine¹ qui a hérité des collections réunies depuis 1840 par l'École de médecine. La section Sciences a très peu de monographies antérieures à 1800, mais abrite des périodiques dont certains remontent au XVIII^e siècle². L'essentiel des fonds anciens se trouve donc en section Droit-Lettres. Il s'agit d'un fonds honorable mais qui ne présente rien d'exceptionnel³. Une partie provient de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, dont les biens ont été attribués à l'université par un décret de 1808. Cependant seulement 450 volumes sur les 800 que comptait l'Académie à la fin du XVIII^e siècle ont pu être identifiés⁴. Ils portent généralement sur leur reliure la marque de l'Académie. Plusieurs ont des mentions manuscrites indiquant que l'ouvrage a été donné par l'auteur ou précisant la séance où il a été examiné. Par leur provenance prestigieuse et par leur qualité (il s'agit souvent d'ouvrages fondamentaux dans leur domaine), ils constituent la plus noble partie du fonds ancien.

La réserve du 10^e étage

La section Droit-Lettres est la seule à posséder, depuis une dizaine d'années, une réserve occupant deux emplacements : un magasin protégé par une grille fermant à clef situé au 10^e étage de la tour de stockage et une petite pièce du premier étage équipée d'une porte métallique fermant également à clef. Une partie des ouvrages de la réserve occupait auparavant la « galerie » : là avaient trouvé place « les livres du fonds de l'Académie, dont les reliures du XVIII^e siècle constituent le décor le plus approprié et le plus agréable pour une bibliothèque »⁵.

La réserve du 10^e étage rassemble la quasi-totalité des ouvrages antérieurs à 1800,

¹ SAPIN, Annick. *Bibliothèque de l'Université de Bourgogne*, p. 95.

² Ce sont en particulier les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (paraissant couramment depuis 1699 et remontant rétrospectivement jusqu'à 1666), les *Mémoires de l'Académie de Turin* (depuis 1759), le *Philosophical Magazine* (depuis 1798), les *Annales de chimie et de physique* (depuis 1789), les abstracts des *Philosophical transactions de la Royal Society of London* (depuis 1800).

³ Je m'appuie sur le jugement de M. Jean-Claude Garetta, ancien directeur de la BU, de la BM de Dijon et de la bibliothèque de l'Arsenal.

⁴ SAPIN, Annick. *Bibliothèque de l'Université de Bourgogne*, p. 94-95.

⁵ BARTHÉLÉMY, Odette. *La nouvelle bibliothèque universitaire de Dijon*, p. 280.

même s'il arrive parfois de retrouver des volumes oubliés dans le fonds général. À côté des collections les plus anciennes comprenant en particulier les livres venus de l'Académie ou ceux portant la marque du Collège jésuite des Godrans, on repère le fonds confisqué au grand séminaire et partagé, par un décret du 29 janvier 1909, entre la ville et l'université. Les 256 volumes antérieurs à 1810 du legs Georges Chevrier¹ de 1973-1974 s'y trouvent également comme le fonds en provenance du lycée Carnot, entré il y a une vingtaine d'années à la bibliothèque et essentiellement composé d'ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles. Ce dernier fonds n'a pas été complètement traité.

La réserve comprend aussi des œuvres choisies des XIX^e et XX^e siècles, en particulier de beaux livres d'art ou d'archéologie en grand format. D'autres œuvres des XIX^e et XX^e siècles l'ont intégré à la faveur de leur appartenance à un fonds majoritairement composé de livres anciens. C'est le cas pour les collections en provenance du grand séminaire qui comprennent, à côté de remarquables éditions anciennes, des ouvrages beaucoup plus ordinaires. La réserve comprend au total environ 6000 volumes.

Le local du 10^e étage abrite également des fonds qui n'appartiennent pas à la réserve. C'est le cas du fonds Erskine. John Erskine, universitaire et écrivain américain², a connu la Bourgogne lorsque, à la fin de la guerre de 1914-1918, il dirigea l'université militaire de Beaune³. Il a été fait docteur *honoris causa* de l'université de Dijon. À sa mort, sa veuve a souhaité créer une « memorial library » en son honneur. Les 2318 titres pour 3522 volumes qui la composent selon un relevé de 1976, n'ont jamais appartenu à John Erskine ; ils ont été donnés par diverses personnalités ou institutions américaines et, si l'on en croit un connaisseur, Pierre Gras, alors directeur de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque municipale mitoyennes, ils ne présentent pas un grand intérêt⁴.

¹ La bibliothèque de l'historien du droit Georges Chevrier a été partagée entre la bibliothèque municipale, la bibliothèque de la faculté de droit et la bibliothèque universitaire.

² Il a en particulier, sous le titre *The private life of Helen of Troy*, donné rien moins qu'une continuation d'Homère que Madame veuve Erskine décrit comme « one of the most spectacular best-sellers of modern times » (ERSKINE, Helen Worden. The most unforgettable character I've met. *The Reader's Digest*, nov. 1953).

³ Article du *Bien Public* du 12 mars 1952 intitulé : Le professeur Erskine de l'université de Columbia a légué une importante bibliothèque à l'université de Dijon dont l'une des salles sera ornée d'un buste de ce grand ami de la Bourgogne.

⁴ Pierre Gras écrit, le 2 décembre 1952, au directeur des bibliothèques : « comme c'était à prévoir en pareil cas, les envois ont été de valeur très inégale et plutôt faible. Le fonds Erskine occupe actuellement 44 m de rayons. Le contenu de 6 m est à éliminer : livres pour enfants (manuels scolaires ou livres de vulgarisation généralement anciens) ; traductions en anglais, sans notes ou explications, d'auteurs latins, grecs, français, russes, etc. ; manuels de scoutisme d'avant 1914, numéros isolés de revue, Who's who de

C'est également dans le magasin du 10^e étage que sont stockés quelques périodiques modernes et les mémoires de maîtrise.

La réserve du 1^{er} étage

La réserve du 1^{er} étage, beaucoup plus petite, abrite les 19 manuscrits des XVIII^e et XIX^e siècles, du droit surtout et une copie du *Discours sur l'origine de l'inégalité*, ainsi que les deux incunables possédés par la bibliothèque. Ce trésor renferme également une lettre autographe de Paul Éluard et quelques imprimés anciens jugés particulièrement précieux, notamment les planches coloriées de l'édition originale de l'*Histoire naturelle* de Buffon. La localisation au premier étage de cette petite centaine de volumes doit permettre de les montrer facilement aux visiteurs de marque. Le même local renferme les collections de thèses dactylographiées ou microfichées.

L'accroissement de la réserve

Madame Georgesco, conservateur en charge de la réserve, opère des prélèvements dans le fonds courant pour alimenter la réserve mais regrette le peu de temps à consacrer à cette tâche. Il n'y a pas de prospection systématique mais des passages individuels au hasard des rencontres ou à la faveur de sondages ponctuels¹. Une fiche manuscrite est confectionnée pour chaque ouvrage concerné. Il ressort de leur lecture que ces transferts portent sur quelques ouvrages anciens « oubliés » dans le fonds général et surtout sur des livres du XIX^e siècle retenus pour l'importance du texte, l'illustration, l'élégance de reliures caractéristiques de leur époque ou pour leur intérêt local. Quelques belles éditions modernes sont également achetées pour la réserve².

1921, etc. Dans les 38 mètres restant, beaucoup d'ouvrages sont sans valeur : traités scientifiques des environs de 1900 ; ouvrages de circonstance sur la politique des États-Unis ; œuvres d'auteurs très secondaires ; éditions classiques anglaises sans notes, Bibles. L'ensemble convient à une bibliothèque de gare d'un pays de langue anglaise plutôt qu'à une bibliothèque universitaire française. »

¹ Une édition ancienne de la pièce de Lamartine, *Le drame de Toussaint Louverture*, a ainsi été retirée du fonds courant suite à une vérification faite à l'occasion de sa réédition.

² Nous donnons, en annexe 6, la liste de quelques titres postérieurs à 1800, entrés récemment en réserve.

2. Les conditions de conservation

État de conservation et entretien des ouvrages de la réserve

Les ouvrages de la réserve sont globalement en bon état même si quelques volumes nécessiteraient une restauration¹ et d'autres un meilleur conditionnement ou davantage d'espace sur les rayonnages. Des traces blanches apparaissent sur plusieurs reliures liées peut-être à un mauvais emploi de la cire 212². Plusieurs couvertures paraissent desséchées et quelques actes malheureux ont été commis il n'y a pas si longtemps³. Enfin des disparitions ont été constatées⁴.

Deux personnes sont chargées, à raison d'une heure par semaine, de l'entretien de la réserve et du cirage des reliures. Des ouvrages ont été reliés dans un passé récent ce qui leur assure une indéniable protection même s'il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité de relier des ouvrages brochés du XVIII^e siècle couverts d'un beau papier d'époque et si on peut déplorer le style « cossu » pratiqué par l'atelier dijonnais Boccard.

Conditions climatiques

Les tableaux et graphiques donnés en annexe 4 permettent d'apprécier les conditions climatiques de la réserve du 10^e étage⁵. La moyenne annuelle des températures est de 19°, ce qui est convenable même si elle doit être légèrement corrigée à la hausse⁶. Près de 80% des valeurs enregistrées se situent entre 16° et 21°, valeurs que l'on estime être

¹ Par exemple, une restauration est envisageable sur un Galien de 1576 (34) ou un Archimède de 1615 (688). *L'Iconologie de l'organe de l'ouïe* (1828) de Sömmering (2) pourrait être reliée.

² La cire 212 n'est pas en cause mais il faut l'employer en quantité minimale (« un tube suffit au traitement d'une centaine de volumes in-8° ») et « jamais déposée directement sur le volume ». On peut faire disparaître les traces blanches « en passant un peu de cire nouvelle, puis en lustrant avec une brosse douce » (ODDOS, Jean-Paul. *La maintenance des collections*. In *La conservation*, p. 236).

³ Des veaux du XVIII^e siècle ont été couverts de filmolux (82874, H4415, H4443), d'autres ont reçu des étiquettes adhésives (ouvrages du fonds Carnot). De beaux livres contemporains (ouvrages illustrés édités chez Fata Morgana par exemple), acquis pour la réserve, ont été mutilés par un estampillage violent ou un code à barres.

⁴ LEIBNIZ. *Protogea sive de prima facie telluris et antiquissimae historiae vestigiis in ipsis naturae monumentis dissertatio*. 1749. In-8° (82694). SPALLANZANI. *Expérience pour servir à l'histoire de la génération des animaux et des plantes*. 1786. In-8° (65227). A noter qu'en section Sciences, la thèse de Louis de Broglie (1924) a disparu comme, semble-t-il, celle de Céline en Médecine.

⁵ Les données ont été relevées entre janvier 98 et janvier 99. Il importe de noter l'existence d'un léger biais lié à l'absence de mesure entre le 15 juillet et le 30 août.

⁶ Si l'on projette sur la deuxième quinzaine de juillet et le mois d'août les mesures obtenues lors de la première quinzaine de juillet, on élève la moyenne annuelle d'environ un demi degré.

celles d'une bonne conservation¹. Aucune des mesures d'été disponibles ne dépasse 24°. Le seul écart important est lié à l'arrêt du chauffage lors des vacances de Noël.

Les conditions hygrométriques sont un peu moins satisfaisantes. Si le taux d'humidité ne franchit pratiquement jamais 60%, l'atmosphère est au contraire plutôt trop sèche. La moyenne est de 47% d'humidité relative en dessous des 55% préconisés. Seules 38% des valeurs entrent dans la fourchette optimale située entre 50 et 60% d'humidité mais plus de 80% des valeurs sont comprises entre les limites généralement acceptées de 40% à 60%¹. Les tableaux de l'annexe 4C font apparaître les mois de février, mars et avril comme la période la plus sèche.

Il n'y a pas d'appareil de mesure dans la réserve du 1^{er} dont les conditions environnementales ne semblent guère différentes de celles du 10^e étage.

Sécurité incendie

Du point de vue de la sécurité en cas d'incendie, la réserve du 10^e n'est qu'un magasin comme les autres. Les matériaux utilisés (béton et métal) lui assurent une certaine protection. Chaque étage de la tour ne communique avec les autres que par une cage d'escalier fermée par une porte métallique coupe-feu, une gaine technique cloisonnée après coup, les cages d'ascenseur et celles des monte-charges. Les étages sont donc relativement bien isolés les uns des autres. En revanche, la localisation de la réserve, au haut de la tour, ne paraît pas très judicieuse. L'escalier de secours extérieur n'est guère propice à une évacuation en cas de sinistre.

La réserve du 1^{er} est isolée du reste du magasin par une cloison métallique ; cependant seul un diagnostic plus approfondi permettrait de dire si elle constitue une protection efficace en cas d'incendie.

Conditions de conservation hors de la réserve

Les magasins des autres sections abritant des livres anciens ne sont pas équipés d'appareils de contrôle. En section Sciences, les livres du XIX^e siècle sont pour l'essentiel conservés dans un magasin particulièrement humide du fait de sa situation en sous-sol et des infiltrations d'eau. Des moisissures sont, du reste, apparues sur de nombreuses reliures disséminées dans l'ensemble du magasin, principalement des toiles

¹ BRANDT, Astrid-Christiane. Les conditions de conservation des collections. In *La conservation*, p. 176.

et des percalines. Des mesures de nettoyage des ouvrages et des étagères ont été prises en complément de l'opération de dépoussiérage déjà commencée et l'achat de 4 ou 5 déshumidificateurs a été décidé.

3. Signalement, communication, valorisation.

Catalogue

Les livres de la réserve comme les livres anciens des autres sections sont catalogués¹ mais les fiches correspondantes sont disséminées dans le fichier général arrêté en 1992. Leur conversion n'est pas à l'ordre du jour. La localisation des ouvrages en réserve n'est généralement pas mentionnée, sauf pour les ouvrages récemment prélevés.

Règles de communication

Les ouvrages antérieurs à 1900 sont, depuis assez peu de temps, théoriquement exclus du prêt. La consultation des ouvrages de la réserve doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la part d'un conservateur. Les enseignants sont admis dans les magasins, et quelques personnes, dans la réserve. Il n'y a pas à l'heure actuelle de règlement de la réserve. Tout au plus le règlement intérieur (art. 9 et 11) précise-t-il que les « documents précieux (...) sont consultables sur place » et que « la photocopie d'un document rare ou précieux peut être interdite pour des raisons de conservation (ouvrages anciens, journaux reliés, documents de grand format, ouvrages fragiles ou en mauvais état) ». Seuls les ouvrages de la réserve sont de fait interdits de photocopie.

Enfin, il n'existe pas en Droit-Lettres d'espace approprié pour la consultation des ouvrages précieux ni de matériel *ad hoc*. De même les magasins ne sont guère conçus pour travailler sur les ouvrages surtout de grand format.

Valorisation

À l'exception d'une exposition commune avec la bibliothèque municipale, tenue dans une salle de la mairie à l'occasion des 20 ans de la faculté de médecine, et d'une présentation des reliures fraîchement sorties de l'atelier Bocard, il n'y a pas eu d'actions significatives de valorisation des fonds précieux lors de ces dernières années.

¹ Sauf pour une partie du fonds Carnot et du récent don Bugnon en section Sciences.

Chapitre 6

Propositions pour les fonds précieux et semi-précieux de la bibliothèque universitaire de Dijon

1. Émergence d'un contexte favorable

Tout projet relatif à la conservation et la valorisation des fonds précieux d'une BU suppose l'existence d'une volonté politique de la part de la bibliothèque comme de l'université. De ce point de vue, on peut noter à Dijon, l'émergence d'un contexte favorable.

La conservation est une préoccupation ancienne de la BU qui y consacre un budget relativement important : ce poste se monte à 4,62% des dépenses documentaires contre une moyenne nationale de 3,78% et une moyenne provinciale de 3,09%.¹ Cet intérêt est confirmé par la probable inscription au *Contrat d'établissement 1999-2002*, actuellement en cours de finalisation, d'un volet conservation incluant des équipements pour la réserve, l'aménagement d'un espace de consultation pour les livres précieux et des dépenses de conditionnement et de restauration².

En matière de valorisation, alors qu'aucune action n'avait été entreprise depuis longtemps, le nouveau directeur du SCD a tenu, dès sa prise de fonction, à programmer pour le printemps 2000, une exposition ambitieuse en histoire des sciences³. La promotion de la mémoire locale est également l'une de ses préoccupations. Ainsi, en 1999, un stage relatif à la constitution d'un fonds consacré à la mémoire de l'université a été proposé à des étudiants de l'École nationale des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) ; l'intention de numériser des documents relatifs à l'histoire de l'université a été manifestée lors de la récente enquête du ministère sur les projets des BU en la matière⁴. La création d'un espace d'exposition, non prévu dans la récente

¹ Source : *ESGBU 97*.

² Montant annuel demandé : 10 000 F pour la régulation thermique de la réserve et 40 000 F pour les autres opérations.

³ Sur l'exposition *Créateurs et novateurs*, voir *infra*, p. 66.

⁴ Voir FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Enquête sur les projets de numérisation*.

extension de la section Droit-Lettres, devrait être inscrite au contrat quadriennal 1999-2002. Sa programmation serait orientée, selon les termes du projet de contrat, vers « le livre et l'édition universitaire, la valorisation de la culture scientifique et technique, l'histoire et le patrimoine de l'Université de Bourgogne ».

Parallèlement, des initiatives dans le domaine patrimonial existent ailleurs dans l'université. Certaines sont liées à des actions individuelles. C'est le cas des expositions relatives à l'histoire des sciences et à la mémoire de l'université réalisées par M. Michel Pauty, professeur d'optique et bon connaisseur de l'histoire locale. D'autres ont un caractère collectif. Ainsi l'université héberge le Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne (CCSTI)¹ dont la vocation dépasse largement le cadre de l'université puisqu'il cherche à fédérer, dans le domaine de la vulgarisation de la culture scientifique et technique, l'ensemble des initiatives émanant d'acteurs institutionnels ou associatifs de la région². Dirigé par M. Gilles Bertrand, professeur de chimie et ancien président de l'université, il contribue également à des animations sur le campus, notamment par l'organisation de la semaine *La science en fête*. Enfin, sous l'impulsion de Mme Nicole Autissier, professeur de pharmacie, un programme d'*Actions de culture scientifique et technique* sera inscrit au *Contrat d'établissement 1999-2002*, et recevra dans ce cadre un financement spécifique. Il vise la sauvegarde et la valorisation du patrimoine scientifique de l'université qui comprend un herbier, des appareils de physiologie et de physique, des collections de zoologie, de géologie et d'anatomie, les deux dernières donnant lieu à des présentations permanentes³. Un inventaire rapide de ces richesses a été réalisé par Mme Autissier. Une première forme de collaboration avec la BU se met actuellement en place à l'occasion de la préparation de l'exposition *Créateurs et novateurs*.

L'existence de ce contexte politique favorable incite à proposer un programme pour la conservation et la valorisation des fonds précieux ou semi-précieux de la bibliothèque.

¹ On trouve des exemples de collaboration entre les CCSTI et les bibliothèques surtout municipales dans MAITTE, Bernard. Centres de culture scientifique, technique et industrielle et bibliothèques. In AGOSTINI, Francis (dir.). *Science en bibliothèque*. [Paris] : Éd. du cercle de la Librairie, 1994, p. 73-81.

² Voir *Guide des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle en Bourgogne*. CCSTI Bourgogne, 1996. 283 p.

³ Responsables : M. Jean Vallade (herbier), M. Jean Delance (géologie), MM. Trouilloud et Giroud (anatomie), M. Jean Delachambre (zoologie), M. Marc Fantino (physiologie), M. Michel Pauty (physique).

Il s'appuiera sur les principes énoncés dans la partie générale de ce mémoire et mettra en évidence les axes susceptibles de recevoir l'appui des autorités de tutelle et de fédérer les initiatives dans l'université.

2. Développer la réserve précieuse et mieux conserver les fonds semi-précieux de la section Droit-Lettres

Donner à la réserve plus de visibilité auprès du public

L'absence de signalement dans le catalogue, de règlement spécifique et d'espace de consultation approprié font que la réserve n'a, en l'état actuel, à peu près aucune existence pour le public. Le manque de formalisation des règles de communication peut également donner le sentiment d'un certain arbitraire et aboutir à du laxisme dans leur application.

Cataloguer et signaler. Le catalogage des ouvrages qui ne sont pas encore signalés et la conversion rétrospective des fichiers existants sont des priorités de premier ordre. Le catalogue devra en outre indiquer l'appartenance d'un ouvrage à la réserve ou à un fonds semi-précieux soumis à des règles particulières de communication et de prêt. Faut-il intervenir sur le fichier actuel ? Il semble plus judicieux d'attendre la conversion rétrospective des fonds concernés et d'automatiser partiellement cette opération.

Un règlement pour la réserve et les fonds anciens. Le projet d'un règlement de consultation des fonds précieux, actuellement à l'étude, devrait en revanche être concrétisé rapidement. A cette occasion, les questions de l'accès à la réserve et aux magasins en général comme de l'emprunt des documents, notamment anciens, par les enseignants, devraient être remises à plat. Est-il raisonnable que des livres du XIX^e siècle soient sortis depuis 15 ans ? Est-il prudent qu'un pas décidé soit la seule condition pour pénétrer dans les magasins ? On pourrait par exemple :

- Interdire l'entrée de la réserve à toute personne non accompagnée sauf sur présentation d'une autorisation écrite du responsable de la section.
- Autoriser l'entrée des enseignants (notion à définir rigoureusement) dans les autres magasins sur présentation de la carte professionnelle.

- Interdire systématiquement le prêt à domicile de documents antérieurs à 1810. Autoriser le prêt exceptionnel de documents du XIX^e siècle sur autorisation écrite d'un responsable.
- Réglementer le dépôt d'ouvrages dans les bibliothèques de laboratoires.

Un espace de consultation. Enfin, il est souhaitable d'aménager un espace de lecture spécifique qui soit clair, calme et surveillé. Il est difficile de réunir ces conditions, un tel lieu n'ayant pas été prévu lors de la récente extension du bâtiment. La salle Robert Foltz, située au 12^e étage du silo, est très agréable mais sans surveillance et éloignée des usuels¹. L'espace actuellement occupé par la presse serait peut-être la moins mauvaise solution, celle-ci pouvant être assez facilement relogée (par exemple, dans le hall). Ce lieu devrait être équipé d'un lutrin pour lequel Madame Georgesco a déjà fait des prospections auprès des fournisseurs.

Mieux conserver les ouvrages précieux et semi-précieux

Une ou deux réserves ? La réserve du premier est aussi bien, sinon mieux, protégée contre les vols et les risques d'incendie que celle du 10^e étage et doit présenter sensiblement les mêmes conditions climatiques. Il n'y a donc aucun inconvénient à la maintenir dans sa fonction. Toutefois un coffre ou une armoire métallique, placés au 10^e étage, serait la meilleure protection pour le « trésor » actuellement abrité au 1^{er} étage et permettrait une plus grande cohérence de la réserve. L'emplacement du 1^{er} qui contient déjà les thèses dactylographiées soutenues à l'université pourrait recevoir d'autres documents d'intérêt local.

Conditions de conservation dans la réserve du 10^e étage.

- Incendie. Il n'y aurait d'amélioration décisive de la protection contre les incendies que par l'aménagement d'une réserve mieux située. Est-ce envisageable ?
- Climat. Les conditions environnementales de conservation, déjà correctes, pourraient encore être améliorées en régulant mieux l'humidité relative : en

¹ Elle abrite, avec le magasin du 11^e étage, les 3000 volumes légués par le professeur Robert Foltz (1910-1996) et consacrés à l'histoire de l'Allemagne du Haut Moyen Age.

abaissant la température en hiver (ce qui aurait pour effet d'augmenter l'humidité relative), en installant un humidificateur autonome¹.

- Mobilier. Installation d'une table permettant de travailler convenablement sur les ouvrages en particulier de grand format².

Conservation des documents semi-précieux. Ces mesures doivent s'inscrire dans une politique de conservation plus large incluant les fonds semi-précieux de la section (en particulier les ouvrages du XIX^e siècle) :

- Conditionnement. Acquisition de pochettes ou de boîtes en carton neutre pour protéger les brochures ou thèses anciennes abîmées ou déformées.
- Climat. Installation d'un thermohygromètre dans le magasin du rez-de-chaussée bas puis, le cas échéant, régulation des conditions climatiques. Ce magasin abrite la plupart des ouvrages du XIX^e siècle dont il importe de ne pas accélérer la dégradation des papiers acides.
- Photocopies. Réalisation d'une enquête sur l'usage de la photocopie³, préalable à la détermination d'une politique en la matière.
- Périodiques. Repérage à partir du cédérom Myriade des titres rares⁴.

Réviser et accroître les collections de la réserve

Nous indiquons à présent les principes généraux d'une révision et d'un accroissement de la réserve. On trouvera dans l'annexe 7 la liste des ouvrages correspondants aux critères énoncés qui ont pu être repérés dans les fonds de la bibliothèque.

Retrait d'ouvrages de l'actuelle réserve. Il est aisément possible, en cas de besoin, de libérer de l'espace au 10^e étage en déménageant les périodiques modernes et l'essentiel

¹ Voir sur ce point BRANDT, Astrid-Christiane. Les conditions de conservation des collections. In *La conservation*, p. 186-189. FRANCE. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE et COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES INDUSTRIES CLIMATIQUES. *Le contrôle climatique dans les bibliothèques*. Rédigé par Paul Chardot. Saint-Rémy-lès-Chevreuse : SEDIT, 1989.

² On peut s'inspirer de la pratique de nos collègues des musées pour qui la réserve n'est pas seulement un espace de stockage mais doit permettre un travail sur les collections. Voir RÉMY, Luc. *Les réserves : stockage passif ou pôle de valorisation du patrimoine*, p. 32.

³ Voir annexe 5.

⁴ Il est vraisemblable qu'il s'en trouve parmi les périodiques étrangers reçus en échange par l'Académie de Dijon et déposés à la BU en vertu d'une convention signée le 18 mai 1974. La première nécessité serait de s'assurer de l'arrivée régulière des titres identifiés comme rares.

du fonds Erskine¹. Il sera nécessaire de réexaminer la pertinence de la localisation en réserve des ouvrages du XIX^e et XX^e siècles. Tous les livres d'art contemporain n'y figurent sans doute pas légitimement. Le choix de conserver en réserve l'intégralité du fonds du grand séminaire est également discutable compte tenu du piètre intérêt de certains titres. Une telle révision serait l'occasion de réaliser une fiche de passage en réserve².

Ouvrages recherchés des collectionneurs. Les catalogues de librairies anciennes devraient être systématiquement dépouillés. Quelques sondages se sont révélés prometteurs. On a ainsi repéré dans le fonds courant le livre luxueux d'Henri-René d'Allemagne sur les cartes à jouer proposé par le libraire avignonnais Philippe Sérignan à 15 000 F³.

Éditions originales de grands textes. Elles devraient être recherchées systématiquement à partir d'un corpus à établir. Les sondages effectués nous assurent que des éditions originales d'auteurs importants restent dans le fonds général⁴.

Fonds particuliers. Quelques ouvrages pourraient être prélevés dans le don Marie Sahutié consacré à Lamartine⁵ ; il comprend quelques éditions originales.

Le fonds Jean Gorin est encore plus intéressant. Il a été déposé, grâce à l'entremise du professeur Serge Lemoine, par la veuve de l'artiste⁶ et comprend, comme l'indique Madame Sapin⁷ « de nombreuses éditions originales d'auteurs français, publiées entre les deux guerres. Ces volumes sont numérotés et parfois dédiés »⁸. Certains ouvrages

¹ A l'exception de quelques ouvrages anciens.

² Voir annexe 3.

³ Catalogue n°40 (septembre 1999). On peut citer aussi VILLERMÉ, Louis-René. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie (...)*. Paris : Renouard, 1840. 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est proposé à 16 000 F par le libraire parisien Bonnefoi.

⁴ Par exemple, GOBINEAU, Joseph Arthur. *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Paris : Firmin-Didot, 1853-1854. 4 vol. in-8° (66151). Ouvrage décrit comme « rare » par Carteret et proposé par un libraire de Toronto à 6800 \$.

⁵ Il s'étend de la cote XD4857 à XD5040.

⁶ Sur l'œuvre de Jean Gorin, qui passe pour le plus important des disciples français de Mondrian, voir LE POMMERÉ, Marianne. *L'œuvre de Jean Gorin*. Zurich : Waser, 1985. 560 p (W5346).

⁷ SAPIN, Annick. Bibliothèque de l'Université de Bourgogne. In *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions*, p. 95.

⁸ Envois de : Alain, René Arcos, Duhamel, Eluard, Gide, Pierre Hamp, Tristan Remy, Valéry, Vildrac, Léon Weth.

sont illustrés¹. Un catalogue dactylographié a été établi pour cette collection². La provenance remarquable des ouvrages comme leur valeur intrinsèque les destinent tous à la réserve. Une affichette apposée sur les étagères mentionne leur appartenance à la réserve. Le transfert des ouvrages vers le 10^e étage en serait la conséquence logique.

3. Favoriser la connaissance et l'exploitation des fonds précieux et semi-précieux

Utilisation des fonds par les chercheurs

« La conservation des documents n'est pas une fin en elle-même : seule l'exploitation est son intérêt majeur »³. La forme la plus naturelle de celle-ci est leur valorisation scientifique par les chercheurs. Des travaux existent à partir des collections de la BU, notamment en histoire du droit où il existe une forte tradition marquée par les noms d'Ernest Champeaux et de Georges Chevrier⁴. L'ancienneté de l'enseignement du droit, seule faculté existant à Dijon au XVIII^e siècle, explique la présence d'une riche documentation à la bibliothèque municipale, héritière des fonds de l'ancienne faculté et à la bibliothèque universitaire, qui, selon le témoignage du professeur Jean Bart, suffit à satisfaire 80% de ses besoins.

Un autre exemple d'utilisation des collections est le travail actuellement réalisé par M. Dumont, professeur de première supérieure au lycée Carnot, sur les traités d'esthétique du XVII^e siècle.

Ces travaux ne sont pas toujours connus des conservateurs. On pourrait imaginer de demander aux utilisateurs de la réserve de signaler brièvement, à l'occasion par exemple de l'entretien qui précède la communication d'un ouvrage précieux, la nature des recherches qu'ils effectuent sur les collections ainsi que d'éventuelles observations susceptibles d'intéresser les conservateurs⁵. Ces informations leur donneraient une

¹ Illustrations de Derain sur *L'enchanteur pourrissant* d'Apollinaire ; de Picasso sur *Le guetteur mélancolique* d'Apollinaire ; de Matisse sur *Brocéliande* d'Aragon ; de Masson sur *L'ombilic des limbes* d'Artaud ; de Maurice de Vlaminck sur *Trois journées de la tribu* de Duhamel, de Masereel, de Berthold Mahn, etc.

² BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE. *Bibliothèque littéraire de Jean Gorin*. Dijon, 1988. 21 f (420641).

³ ARNOULT, Jean-Marie. Conservation et communication. In *Conservation et mise en valeur*, p. 207.

⁴ L'unité de recherche comprend actuellement 6 professeurs, 6 maîtres de conférences et des chercheurs du CNRS.

⁵ M. Bart nous informe par exemple de la présence d'une édition du canoniste toulousain Antoine Dadin de Hauterive (?-1682), absent du catalogue de la BNF.

connaissance irremplaçable des fonds qui leur permettrait d'aider d'autres utilisateurs ou de servir d'intermédiaire entre des lecteurs travaillant sur des sujets voisins. Elles pourraient être notées dans le fichier de la réserve¹. Elles permettraient le cas échéant de justifier auprès des autorités l'engagement de dépenses pour la réserve.

Réédition d'ouvrages

L'une des vocations du centre de recherche dijonnais « Le texte et l'édition » concerne la publication d'inédits ou la réédition d'ouvrages épuisés, principalement dans le domaine de la littérature française. A l'intérêt scientifique de l'entreprise, s'ajoute la possibilité de fournir à des étudiants des sujets de thèse utilisant un matériau disponible localement. En effet, les fonds du XIX^e siècle offrent sans doute nombre de textes intéressants mais devenus introuvables. Madame Martine Bercot, responsable de ce centre de recherche, souhaite instaurer à ce sujet une collaboration avec la BU.

Etude systématique des fonds

Une étude du type de celles menées dans le cadre du programme Fabian permettrait une meilleure connaissance des collections. Deux outils la rendent possible : pour le droit, un catalogue systématique imprimé datant de la fin du XIX^e siècle² ; pour l'ensemble des disciplines, un fichier systématique dont les dernières entrées ne semblent pas remonter au-delà de 1947.

La mémoire de l'histoire de la bibliothèque pourrait être également mieux conservée. Un dossier devrait être systématiquement réalisé pour chaque fonds particulier arrivant à la bibliothèque³ ou chaque mouvement important des collections. À côté des pièces d'archives, l'idéal serait de rédiger une note synthétique pour chacune de ces opérations. Elle faciliterait la transmission de la connaissance de l'établissement.

Histoire des bibliothèques à Dijon

Un autre chantier concerne l'histoire des bibliothèques à Dijon. M. Garetta a réalisé récemment un travail sur la bibliothèque du peintre dijonnais Devosge⁴. D'autres

¹ Voir annexe 3.

² UNIVERSITÉ DE DIJON. *Catalogue de la bibliothèque : section droit*. Août 1894 (63863).

³ Cela n'existe que pour la bibliothèque Erskine.

⁴ Cette bibliothèque a d'abord appartenu à l'École des Beaux-arts dont Devosge a été le professeur et le fondateur. Laissée au musée de Dijon, elle a été partagée en 1923 en trois lots (BM, BU, musée). La BU a

recherches de ce type pourraient être menées en collaboration avec la BM ; elles viseraient à mieux connaître l'histoire des bibliothèques à Dijon.

Une étude systématique de la bibliothèque de l'Académie a-t-elle été réalisée ? Il existe vraisemblablement un inventaire des biens de l'Académie au moment où ils ont été attribués à l'université. Une comparaison approfondie entre cette liste et la collection de la BU serait intéressante. De plus, les ouvrages de l'Académie comportent assez fréquemment des annotations manuscrites qui, mises bout à bout, pourraient être instructives. Enfin, si un ouvrage ayant appartenu à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon passait en vente, la BU devrait se saisir de l'occasion pour compléter sa collection déjà remarquable.

4. Sauvegarder la mémoire des sciences exactes

Mieux conserver les ouvrages scientifiques

Climat. Les ouvrages scientifiques du XIX^e siècle sont actuellement menacés par l'insalubrité du magasin qui les abrite en section Sciences. Les opérations de nettoyage en cours et l'acquisition programmée de déshumidificateurs suffiront-elles à prévenir le retour de l'infestation ? Ces collections devront faire l'objet d'une surveillance vigilante et des mesures plus lourdes d'assainissement du magasin et de désinfection des documents en autoclave devront au besoin être programmées.

Conditionnement et reliure. Un meilleur conditionnement des brochures et thèses est souhaitable. Certaines pièces pourraient être reliées¹.

Réserve. Il est indispensable de mettre en réserve certains ouvrages de sciences qui sont actuellement simplement exclus du prêt. Deux solutions se présentent. En créant en section Sciences une réserve commune avec la section Médecine, on conserverait l'unité des collections, en particulier pour des périodiques encore vivants dont les têtes de

hérité d'une centaine de volumes. Sur Devosge, voir FREMIET-MONNIER. *Éloge de M. Devosge, fondateur et professeur de l'école de dessin, peinture, sculpture de Dijon (...)*. Dijon : Frantin, 1813 (87726).

¹ Par exemple, pochette pour AGASSIZ. *Mémoires sur les moules de mollusques vivans et fossiles*. 1839. Planches (BS6924). Reliure pour RIEMANN. *Partielle Differentialgleichungen*. 1876 (BS65166).

collection devraient être placées en réserve. L'autre formule, plus économique, est de placer les ouvrages scientifiques précieux dans la section Droit-Lettres que le public intéressé par l'histoire des sciences fréquente déjà puisqu'elle abrite la quasi-totalité des livres scientifiques antérieurs à 1800 et quelques-uns postérieurs.

Sélectionner des ouvrages pour la réserve

Ouvrages anciens. La section Sciences possède quelques livres publiés à l'extrême fin du XVII^e siècle et au tout début du XIX^e siècle qui devraient être placés en réserve tout comme les livres anciens de médecine. Les grands périodiques qui contiennent le plus souvent les éditions originales des textes novateurs devraient être placés en réserve très sensiblement au-delà de 1810. Pourquoi pas jusqu'à 1945¹ ?

Éditions remarquables de grands textes. Le travail sur les fonds lié à la préparation de l'exposition *Créateurs et novateurs* a permis de repérer un nombre non négligeable d'éditions remarquables de grands textes (premières éditions, éditions revues ou augmentées, éventuellement premières éditions collectives et premières traductions). On en donne la liste en annexe 7.

Ouvrages illustrés. La liste donnée en annexe devra être complétée par un examen systématique des formats in-quarto et in-folio.

Thèses étrangères. Il y a sans doute de grands textes à y découvrir et à mettre en réserve.

Protéger le fonds semi-précieux de mycologie

La section Médecine possède un intéressant fonds de mycologie d'environ 400 titres assemblés par le docteur Gillot d'Autun². En cas de création d'une réserve en section

¹ Cela s'accorde avec le principe énoncé dans le tableau 4 du chapitre 3 en vertu duquel les éditions originales des grands textes scientifiques doivent être placées en réserve jusqu'à cette date.

² Son biographe écrit à son sujet : « l'œuvre scientifique du docteur Gillot est considérable. En même temps qu'il réunissait les magnifiques herbiers dont nous venons de parler, il publiait une quantité de notes sur les sujets les plus variés (...) c'était un encyclopédiste. Nous voyons en effet, à côté de ses publications médicales et surtout botaniques qui dominent, des notes sur les insectes, les poissons, les animaux, la préhistoire » (BERTHIER, Victor. *Docteur F.-X. Gillot : notice biographique*. Autun : imp. Dejussieu et Demasy, 1912, p. xlviii (355)). Son travail le plus important réalisé en collaboration avec le

Sciences, il serait souhaitable de l'y stocker (quoiqu'il ne s'agisse que d'un fonds semi-précieux) puisque les magasins de la section Médecine ne présentent pas des conditions optimales de conservation. Ce fonds contenant de nombreuses brochures devrait faire l'objet d'un soin particulier dans le conditionnement. Il comprend également au moins une pièce exceptionnelle : les dessins réalisés par le capitaine Luccand et la correspondance échangée à ce sujet avec Gillot. Ce document qu'il est certes fâcheux de séparer de l'ensemble mériterait cependant d'être mis en réserve.

Contrôler le désherbage

Le laboratoire de zoologie réalise actuellement un désherbage massif de ses collections. De nombreux tirés à part et des thèses de la fin du XIX^e siècle parfois illustrées ont déjà été éliminés. D'autres ont été mis de côté dans l'attente d'une expertise de la BU¹. Celle-ci ne doit pas refuser son assistance en dépit du surcroît de travail occasionné. Des vérifications systématiques devraient être effectuées avant toute élimination.

Valoriser les ouvrages scientifiques

La valorisation des ouvrages de sciences est l'un des objectifs de l'exposition *Créateurs et novateurs*² prévue pour le printemps 2000. Elle proposera 100 éditions remarquables de textes fondateurs dans l'histoire des sciences présentés selon des parcours croisés, thématiques et chronologiques. Les contributions bourguignonnes à la science y occuperont une place non négligeable. La préparation de cette exposition a permis de tisser des liens avec les responsables du patrimoine scientifique de l'université qui devraient se matérialiser par des manifestations concomitantes et des échanges de pièces à exposer. Cette « première » pourrait être suivie par des actions ciblées sur une discipline, une personnalité ou un fonds particulier.

capitaine Luccand est un *Catalogue raisonné des champignons supérieurs (hyménomycètes) des environs d'Autun et du département de la Saône*, publié en 1889, 1890 et 1891 dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun*.

¹ Il s'y trouve des ouvrages intéressants (éditions anciennes de Cuvier, par exemple).

² Voir notre rapport de stage, *La bibliothèque de l'Université de Bourgogne : préparation d'une exposition en histoire des sciences*.

5. Promouvoir la mémoire de l'Université de Bourgogne

La promotion de la mémoire locale devrait être une des priorités de la politique patrimoniale de l'université et de la BU. Est-il en effet indifférent pour un professeur de philosophie dijonnais de savoir qu'il occupe la chaire de Bachelard ou pour un étudiant en droit qu'il suit les traces d'Edvard Benes ?

Repérer et éventuellement regrouper les documents relatifs à l'université

Il existe des recherches dans le domaine de l'histoire de l'université¹. La bibliothèque peut y prendre sa part en favorisant le repérage des ressources existantes, l'organisation de leur collecte, leur conservation et leur valorisation. Le travail de repérage pourrait être effectué à l'occasion de la préparation d'une exposition sur l'histoire de l'université ou, conformément au souhait émis par la direction du SCD, à la faveur d'une campagne de numérisation de documents s'y rapportant. Le regroupement physique de ces documents n'est pas impératif mais il faciliterait les opérations matérielles (conditionnement, réparation, reliure, restauration) pour lesquelles ils sont prioritaires.

Thèses, mémoires et publications des presses de l'université. Les productions dactylographiées de l'université (mémoires de maîtrise et thèses de lettres, droit et sciences humaines²) sont déjà en réserve (au 1^{er} ou au 10^e étages) et exclues du prêt. Une collection de sécurité des publications des presses de l'université existe partiellement puisque la bibliothèque en abrite une partie du stock dans un local situé au 11^e étage de la tour et présentant les mêmes caractéristiques que celui de la réserve du 1^{er}. Pour plus de garantie, on pourrait en constituer, par exemple dans la réserve du 1^{er} vidée de son trésor, une collection complète en prélevant sur les collections courantes

¹ M. Michel PAUTY a écrit sur le sujet (par exemple la plaquette, Université de Bourgogne : une histoire. *L'Université de Bourgogne*, numéro spécial, oct. 1997). M. Gilles BERTRAND a entrepris de faire l'historique de chacun des postes de professeur. Il travaille également à la rédaction d'un ouvrage sur l'histoire de l'université qui doit paraître prochainement. Le doyen Michel CERY avait également réalisé un travail sur le sujet ; il n'a pas été publié. Il existe d'autre part des mémoires d'étudiants : CICHOCKI, Christophe. *L'enseignement universitaire à Dijon, 1722-1991*. Sous la dir. de Pierre Levêque. Mémoire de maîtrise : Université de Bourgogne, 1990-1991. 2 vol. 99 et 89 p. (195978) et VERSINI, Gérard. *Histoire de la faculté des lettres de Dijon, 1809-1939*. Mémoire de diplôme d'étude supérieure d'histoire : Université de Bourgogne, Oct. 1964 (190624). M. CICHOCKI prolongerait actuellement son travail de maîtrise dans le cadre d'une thèse d'histoire.

² Nous n'avons pas enquêté sur ce point dans les autres sections.

les volumes épuisés et en se procurant auprès de l'université un exemplaire de chaque titre stocké ailleurs. Les titres épuisés et encore utiles ainsi qu'une sélection de thèses et mémoires pourraient être numérisés dans le cadre du projet évoqué précédemment.

Ouvrages des personnalités marquantes de l'université. De grands noms ont enseigné à l'université de Dijon. C'est le cas de Charles Seignobos, premier maître de conférence nommé à Dijon (en 1879), de Gaston Roupnel, l'écrivain et le spécialiste de la Bourgogne, de Lucien Febvre, d'Albert Mathiez, de Gaston Bachelard, de Jean Guiton, d'Edgar Faure et d'autres peut-être moins connus comme le biologiste de la parthénogenèse Eugène Bataillon, le physicien de l'optique Félix Billet, le mathématicien de la théorie des fonctions de la variable réelle, René Baire, le juriste Ernest Champeaux, le spécialiste de sciences politiques Henri Guiton, les philosophes Charles Adam ou Geneviève Bianquis, traductrice de Nietzsche et première femme enseignante de l'université (en 1920). Les éditions originales de ces auteurs pourraient être repérées et conservées avec soin voire mises en réserve lorsqu'une édition plus moderne est disponible. C'est par exemple le cas de plusieurs œuvres de Bachelard dont les éditions anciennes sont souvent abondamment surlignées et fatiguées par les multiples manipulations. Le fonds local pourrait être étendu à l'ensemble des œuvres des enseignants dijonnais du XIX^e et du début du XX^e siècles¹, aux ouvrages sur l'université et aux revues émanant d'elle².

Collecter et acquérir des documents d'intérêt local

Collecte de documents émanant de l'université. Il ne reste à la BU à peu près aucune trace de l'enseignement des maîtres qui ont marqué l'histoire de l'université, à l'exception des notes manuscrites d'un cours de Charles Adam, religieusement conservées par un élève respectueux³. Il y a là une regrettable lacune du fait de l'importance de tels documents pour reconstituer le parcours intellectuel d'un individu. A l'avenir, la bibliothèque devrait s'engager dans une politique volontariste de collecte

¹ Parmi les œuvres d'anciens professeurs de l'université, on trouve les *Eléments de physique expérimentale* de Pierre JACOTOT dont la bibliothèque possède la 2^e édition de 1804 (BS 66969) ou les œuvres, plus banales, du juriste PROUDHON (61094, 62546, 63058, 209 432).

² Par exemple la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur* (1890-) ou le *Bulletin de la Société des amis de l'université de Dijon* (1891-).

³ *Cours public de Monsieur Adam : optimisme et pessimisme dans la philosophie contemporaine : Aug. Comte, Stuart Mill, Schopenhauer*. Facultés des lettres de Dijon, 1887-1888 (178014).

de tous les documents intéressant la vie intellectuelle de l'université. Les différentes bibliothèques de laboratoire devraient être averties du projet¹. La réalisation d'une exposition sur l'histoire de l'université pourrait être l'occasion de susciter des dépôts.

Acquisition de documents à titre onéreux. La réserve, comme toute autre collection, doit se construire sur une politique d'acquisition explicite et fondée. Il ne s'agit pas de se faire plaisir de temps en temps, en achetant un beau livre illustré ou une pièce ancienne qui ne prendraient pas place dans un ensemble cohérent. Le développement du fonds local sur le marché de l'occasion pourrait fournir une direction pertinente à cette politique. Une complémentarité est possible avec la BM qui couvre largement les auteurs bourguignons de fiction mais ne fait pas de la collecte d'œuvres documentaires d'auteurs locaux une priorité. La BU contribuerait ainsi activement à l'enrichissement de la documentation d'intérêt local disponible à Dijon².

Conservation et valorisation sont les deux faces indissociables de toute politique patrimoniale. La BU de Dijon pourrait mieux préserver ses documents précieux en accroissant sa réserve et en ménageant entre elle et les fonds courants un niveau de protection intermédiaire pour des ouvrages semi-précieux. Un effort particulier devra être fait en direction des documents de sciences « dures » plus menacés que d'autres. La BU valorisera ses collections en encourageant leur exploitation scientifique, particulièrement celle qui porte sur l'histoire de l'université. La sauvegarde et la promotion de la mémoire locale de l'institution comme de la mémoire universelle de la science à l'édification de laquelle participe l'institution universitaire, nous paraissent fournir une orientation pour la politique patrimoniale à la fois conforme aux spécificités des collections d'une BU et susceptible de trouver une réception favorable ailleurs dans l'université. Leur adoption par d'autres bibliothèques pourrait contribuer à donner une vocation patrimoniale plus affirmée aux BU.

¹ La bibliothèque de zoologie contient par exemple des documents d'intérêt local (tirés à part d'articles de professeurs de l'université, livret étudiant des années 20, etc.) menacés de destruction.

² Actuellement, la BU participe à la *Bibliographie bourguignonne* réalisée avec le concours de l'agence régionale de coopération ABIDOC, en signalant ses acquisitions surtout étrangères et ses thèses relatives à la Bourgogne. Par ailleurs, la liste d'autorités RABUTIN (voir p. 44) doit faciliter la coopération entre la BU et la BM.

Conclusion

Le patrimoine en bibliothèque universitaire : quelles perspectives ?

Une prise de conscience récente

Le patrimoine écrit a bénéficié, quoique tardivement et non sans restrictions ou ambiguïtés¹, de l'engouement général pour le patrimoine caractéristique des années 80, le rapport Desgraves de 1982 ayant marqué une étape considérable dans cette prise de conscience². Les bibliothèques dépendant du ministère de l'Éducation nationale ont suivi avec retard le mouvement amorcé par la Bibliothèque nationale³ et les bibliothèques publiques⁴. Ce n'est que depuis 1988, après quelques actions de valorisation, que le ministère de l'Éducation nationale finance des actions patrimoniales⁵. La commission Miquel chargée de répartir les fonds d'urgence destinés aux BU a confirmé ces choix en abondant substantiellement l'enveloppe patrimoniale. Cette enveloppe a été par la suite pérennisée ; elle a atteint 4 millions de francs (MF) en 1997⁶. Les modalités de ce financement ont évolué : d'abord hors contrat, il a été intégré à la dotation normée⁷ puis à la politique contractuelle⁸ (sauf intervention d'urgence, par exemple pour un programme de désinfection). Parmi les actions financées, on compte dans les premiers temps quelques aménagements de réserve⁹. Les efforts les plus importants ont été consacrés à des opérations de restauration et de

¹ Sur l'histoire de cette prise de conscience, voir : HUCHET, Bernard. Le politique et le patrimoine ou les discours du patrimoine. In *Le patrimoine*. PALLIER, Denis. *Les fonds anciens des bibliothèques des enseignements supérieurs*.

² Ce rapport interpelle les pouvoirs publics sur l'état « alarmant » du patrimoine des bibliothèques menacé, si rien n'est fait, de disparition (voir *Rapport Desgraves*, p. 129). Un accent particulier est mis sur les bibliothèques universitaires : « il est temps que [l'État] prenne conscience du fait que les BU et les BGE conservent un précieux patrimoine menacé et sous exploité » (p. 79).

³ Le rapport Caillet, relatif à la sauvegarde des collections de la Bibliothèque nationale, date de 1979.

⁴ La Direction du livre et de la lecture (DLL) finance des actions patrimoniales depuis 1978 et surtout 1982-83, date à laquelle, à la suite du rapport Desgraves, l'enveloppe consacrée au patrimoine a été considérablement augmentée.

⁵ Pour un bilan de ces opérations, voir PALLIER, Denis. *Politique de conservation et bibliothèques universitaires*.

⁶ PALLIER, Denis. *Politique de conservation et bibliothèques universitaires*, p. 101.

⁷ Circulaire du 26 septembre 1991 prévoyant des crédits patrimoniaux « globalisés et délégués avec la dotation initiale de fonctionnement ».

⁸ Circulaire du 23 octobre 1992 sur la « contractualisation des actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine manuscrit et imprimé ». Nous tenons ces renseignements de M. Akchar (Sous-direction des bibliothèques et de la documentation).

⁹ Par exemple à Bordeaux I et à Aix-Marseille II en 1991.

traitement¹. L'intérêt croissant pour le patrimoine dans un contexte universitaire s'est manifesté par la multiplication des actions de valorisation² comme dans la récente organisation par l'Institut de formation des bibliothécaires (IFB) d'un stage de formation continue sur le sujet³.

Le patrimoine n'est cependant toujours pas une priorité

A quelques exceptions près, la relative prospérité des établissements dans ces dernières années n'a cependant pas conduit à une action significative en faveur du patrimoine. Ainsi la somme de 4 MF consacrée par le ministère⁴ aux actions patrimoniales doit-elle être relativisée au regard des 728 MF de recettes des bibliothèques universitaires en 1997⁵. De même, la part de budget consacrée à la conservation par les bibliothèques atteint rarement les 4% préconisés dans les bibliothèques américaines⁶. Le signalement bibliographique des collections demeure également très en retard⁷. Les grandes bibliothèques patrimoniales de statut interuniversitaire restent un problème non résolu⁸. Ces carences tiennent à deux raisons principales. Il existe d'abord des priorités plus urgentes. Ainsi le rapport Lachenaud⁹ qui salue les efforts considérables consentis par la communauté nationale pour sortir les BU de la « misère » stigmatisée par le rapport

¹ PALLIER, Denis. *Politique de conservation et bibliothèques universitaires*, p. 99 et 101.

² **Campagnes de reproduction par micrographie, photographie ou numérisation** (manuscrits en partenariat avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), presse alsacienne à la BNUS, etc.) ; **éditions de documents électroniques** (par exemple, le vidéodisque pionnier des miniatures de manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève actuellement prolongé par la valorisation des enluminures) ; **éditions de documents imprimés** (ouvrages du *Corpus iconographique du livre*, réimpressions de texte anciens (à Lille, par exemple, en histoire de l'art), cartes postales, catalogues, etc.) ; **réalisation de films vidéos** (à la BIU de Médecine de Montpellier avec la collaboration du Centre régional de documentation pédagogique (CRDP). Voir NICQ, Christiane. *Une collection singulière à la BIU de Montpellier*, p. 44) ; **organisation de cours, de conférences ; expositions** (parfois liées à un travail de fonds sur les collections, un projet éditorial, un événement de la vie de l'université) ; **expositions virtuelles** (par exemple, celle sur les frontispices de livres de médecine à la BIUM disponible sur World Wide Web à l'adresse : < <http://www.bium.univ-paris5.fr/expo/> >).

³ Stage « conserver, traiter, valoriser le patrimoine en bibliothèque universitaire » organisé par l'IFB, au Service interuniversitaire commun de la documentation (SICD) de Toulouse, du 6 au 9 octobre 1998.

⁴ Il ne représente cependant pas la totalité des dépenses patrimoniales puisque la politique contractuelle implique des financements partagés.

⁵ Source : *ESGBU 1997*.

⁶ PALLIER, Denis. *Politique de conservation et bibliothèques universitaires*, p. 100.

⁷ En 1998, on évaluait à 5 millions le nombre de notices à numériser, pour un rythme actuel de 500 000 notices par an (Source : *Rapport CSB 99*, p. 28).

⁸ Le CSB se déclare « gravement préoccupé » à leur sujet : « installées dans des locaux malcommodes et sans sécurité, saturées tant en termes de fréquentation que de capacité de stockage des collections, dans l'incapacité de valoriser des fonds qui sont pourtant de grande qualité, elles vivent au jour le jour sans réelles perspectives d'avenir » (*Rapport CSB 99*, p. 59).

⁹ LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*.

Miquel (en particulier par la construction de bâtiments et l'acquisition de documentation), fait-il néanmoins état d'une dégradation, par rapport à 1988, de certains indicateurs, l'accroissement des effectifs ayant annulé et au-delà les bénéfices du rattrapage. Les préoccupations patrimoniales ne pèsent donc pas lourd dans les arbitrages budgétaires par rapport à la nécessité de construire des mètres carrés, d'acquérir de la documentation nouvelle ou d'élargir les horaires d'ouverture.

A cela s'ajoute le désintérêt fréquent de la communauté universitaire pour son patrimoine¹. Les universités sont pourtant responsables de leurs politiques documentaires en général et de leur politique patrimoniale en particulier. Comme le note M. Pallier « l'action de l'administration centrale n'est ni dissuasive ni incitative, elle semble avoir pour mot d'ordre "frappez et on vous ouvrira" »². Or l'État est peu sollicité par les intéressés sur les questions patrimoniales. C'est que « le patrimoine universitaire ne relève pas vraiment de l'ère des commémorations célébrée par Nora. Il ne répond qu'exceptionnellement à une demande identitaire dans l'université. L'université utilise les collections anciennes, rares et précieuses sans leur fournir d'avocat »².

Perspectives

Pour progresser vers une meilleure prise en compte du patrimoine écrit universitaire, il importe d'abord de se persuader qu'il n'est pas l'apanage exclusif de quelques BU prestigieuses. Sans verser dans l'idéologie paralysante du tout patrimoine, notre réflexion nous a cependant conduit à admettre qu'il n'existe pas de solution nette de continuité entre le livre ordinaire et le livre précieux. Aussi la sauvegarde du patrimoine doit-elle s'inscrire dans la politique générale de conservation de l'ensemble

¹ Ce désintérêt s'inscrit dans un divorce plus large entre les universitaires et leur documentation qui remonte, selon Alain Gleyze, aux origines des BU constituées, en 1879, par regroupement des bibliothèques de facultés arrachées à l'autorité des doyens. Placées sous la responsabilité des recteurs (et ce jusqu'à la loi Faure de 1968 introduisant l'autonomie des universités), les BU sont apparues comme des corps étrangers, comme « des services de l'État dans l'université » (Henri Comte). La création (par les décrets des 4 juillet 1985 et 27 mars 1991) des Services communs de la documentation (SCD) placés sous l'autorité directe du président de l'université et appelés à fédérer l'ensemble des ressources documentaires, pourrait rapprocher, à l'avenir, universitaires et bibliothèques. Voir sur ces aspects historiques et institutionnels : GLEYZE, Alain. *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province : 1855-1985*. Sous la dir. de Jean-François Têtu. Thèse de doctorat : Université Lumière Lyon 2, 1999.

² PALLIER, Denis. *Politique de conservation et bibliothèques universitaires*, p. 101.

des collections. D'autre part la prise en compte du « patrimoine propre » des BU concerne à des degrés divers **l'ensemble des bibliothèques**. Les propositions formulées dans le cas de Dijon peuvent sans doute assez aisément s'adapter à la plupart des établissements anciens, particulièrement à la quinzaine de BU provinciales créées au siècle dernier. Cependant même les jeunes bibliothèques sont intéressées à la conservation de fonds spécialisés en cours de constitution ou de titres rares de périodiques et de monographies surtout étrangères. La collecte de la documentation relative à la vie de l'université les concerne également pleinement.

Conscientes des responsabilités qui leur incombent, les BU doivent également éviter le piège d'un misérabilisme frileux. Si une bibliothèque veut obtenir des moyens pour sa politique patrimoniale, elle doit prendre des initiatives et prouver leur intérêt aux autorités de l'université. Il lui importe donc de ne pas se replier sur elle-même mais d'associer les enseignants, les chercheurs et les différents services ou partenaires concernés par le patrimoine. Or il nous semble qu'en orientant sa politique de conservation et de valorisation des collections vers la sauvegarde et la promotion de **la mémoire des sciences, humaines ou exactes, et de la mémoire locale de l'université**, une bibliothèque universitaire peut espérer fédérer des initiatives dans l'université et capter l'intérêt des décideurs, tout en occupant une place spécifique et reconnue dans le patrimoine documentaire global. La mise en œuvre d'une telle politique suppose de s'en donner les moyens en faisant de la gestion des fonds précieux et semi-précieux une tâche clairement identifiée dans l'organigramme de la bibliothèque.

Annexes

Annexe 1

Le repérage des ouvrages en vue de l'accroissement de la Réserve de la Bibliothèque nationale (1993-1995)

Les extraits qui suivent proviennent d'un document interne à la Bibliothèque nationale intitulé *Département des livres imprimés : chantier d'accroissement de la Réserve*¹.

1. Le repérage en rayons

« Ne font l'objet d'un enregistrement que les ouvrages présentant au moins une des caractéristiques définies ci-après :

- édition antérieure à 1530
- édition hors d'Europe antérieure à 1875
- texte français antérieur à 1635 ; texte en toute autre langue européenne antérieur à 1600 ; texte en langue non européenne antérieur à 1800
- édition en caractères non latins (à l'exception du grec) antérieure à 1875
- illustrations en couleur ou sous forme de dépliant quelle que soit la date d'édition ; illustrations en noir et blanc (frontispices, figures, planches) jusqu'en 1800 ; lithographies jusqu'en 1830 ; photographies collées
- présence d'armes (autres que celles de la bibliothèque royale), d'estampilles ou d'ex-libris, de mentions manuscrites
- reliures à fermoirs ; estampées à froid avec plaque centrale ; à décor doré (hors bordure simple) ; avec étiquette ou signature du relieur ; maroquin à trois filets en très bon état (hors bibliothèque royale) ; réemploi de parchemin ancien ; brochures à couverture avec ornements jusqu'en 1830 ; brochures à papier marbré, dominoté, fantaisie jusqu'en 1830. »

¹ Il nous a été aimablement communiqué par Madame Béatrice Mairé.

2. Le repérage à partir de bibliographies

« Un premier travail doit permettre de choisir les bibliographies significatives et d'en extraire – dans le cas de bibliographies insuffisamment sélectives – les références les plus intéressantes.

La sélection de ces références doit s'appuyer sur un certain nombre d'arguments bibliographiques, qui peuvent se rapporter au texte, à sa typographie, à son illustration ou à sa diffusion. Les principaux arguments bibliographiques sont les suivants – cette liste n'est naturellement pas exhaustive – :

- arguments relatifs au **texte** :

édition originale, revue et augmentée ou corrigée d'un texte novateur, du point de vue du contenu, de la linguistique, de l'orthographe ou d'un texte témoin d'une époque

- arguments relatifs à la **typographie** :

emplois de caractères de civilité, par exemple

- arguments relatifs à l'**illustration** :

illustrations signées

couvertures illustrées (par Toulouse-Lautrec par exemple)

illustrations utilisant des techniques particulières

- arguments relatifs à la **production** :

impressions provinciales françaises, par exemple

- arguments relatifs à la **diffusion** :

petits tirages

éditions clandestines, censurées, détruites

ouvrages sortant de presses privées

- arguments relatifs à la **conservation** :

seul exemplaire subsistant en France. »

3. Listes des bibliographies utilisées

Le document reproduit ci-après donne, sous une forme abrégée, les bibliographies utilisées pour sélectionner les ouvrages à passer en réserve.

Annexe 2

Exemples de livres de sciences et techniques passés en réserve à la bibliothèque Sainte-Geneviève (septembre - octobre 1998)¹

1. Ouvrages relatifs à l'histoire du livre

FIRMIN-DIDOT, Ambroise. *L'imprimerie, la librairie (...) à l'exposition universelle de 1851*. Paris, 1854.

FIRMIN-DIDOT, Ambroise. *Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois*, 1863.

VACHON, Marius. *Les arts et les industries du papier en France, 1871-1894*. Paris : May et Motteroz, 1897. Avec spécimens de chromotypographies.

VALETTE, A. *Manuel pratique du lithographe (...)*. 2^e éd. Lyon : aux bureaux de l'Intermédiaire des imprimeurs, 1894. Avec spécimens de chromolithographies.

2. Livres à planches

CUYER, Édouard et FAU, Julien. *Anatomie artistique du corps humain*. Paris : Baillière, 1886. Atlas.

THIOLLET, François. *L'art de lever les plans (...)*. 3^e éd. Bruxelles : Le Mat, 1826. Avec lithographies.

3. Ouvrages concernant ou mettant en œuvre des techniques diverses liées à la photographie (impressions photoglyptiques, au sel d'iridium, héliogravures, photolithogravures)

BERTILLON, Adolphe. *La photographie judiciaire (...)*. Paris : Gauthier-Villars, 1890.

LONDE, Albert. *La photographie moderne (...)*. 2^e éd. Paris : Masson, 1896.

LONDE, Albert. *La photographie médicale (...)*. Paris : Gauthier-Villars, 1893.

PIZZIGHELLI, Josef. *La platinotypie (...)*. Paris, 1883.

VIDAL, Léon. *Traité pratique de photoglyptie (...)*. Paris : Gauthier-Villars, 1881.

¹ Ces informations nous ont été aimablement communiquées par Madame Beyssac.

4. Ouvrages sur des techniques contemporaines

BACLE, Louis, Lucien. *La mécanique moderne : les voies ferrées (...)*. Paris : Masson, 1882.

DEGHILAGE, Alexandre, Louis. *Origine de la locomotive*. Paris : A. Brise et Courtier, 1886.

GASTON (de), Raymond. *Les aéroplanes de 1910*. Paris : Librairie aéronautique, 1913.

GASTON (de), Raymond. *Les aéroplanes de 1911*. Paris : Librairie aéronautique, 1913.

GASTON (de), Raymond et DUMAS, Alexandre. *Les aéroplanes de 1912*. Paris : Librairie aéronautique, 1913.

NICHOLSON, John. *Description des machines à vapeur (...)*. 4^e éd. Liège : A. Leroux, 1839. Avec planches dépliantes.

5. Manuels techniques, catalogues d'expositions universelles ou livres de vulgarisation scientifique

Exposition universelle de 1867 illustrée. F. Ducuing, 1867.

FIGUIER, Louis-Guillaume. *Les grandes inventions modernes dans les sciences, l'industrie et les arts*. 8^e éd. Paris : Hachette, 1880.

GOOD, Arthur (pseud. Tom Tit). *La science amusante*, 6^e éd. Paris, 1890.

PORTAL, Camille et MARQUIS, Raoul (pseud. Henri de Graffigny). *Les Merveilles de l'horlogerie*. Paris : Hachette, 1888.

Manuels Roret.

6. Ouvrages de provenance intéressante

Envoi de Gustave EIFFEL.

Livres annotés par d'anciens administrateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève comme KHOLER ou TRIANON.

7. Cartonnages

Cartonnages de Paul SOUZE sur la collection des *Arts de l'ameublement* de Henry HAVARD.

Annexe 3
Fiche d'entrée en réserve

Cote :

Document de substitution ou autre édition (exemplaire) disponible :

Date d'entrée en réserve :

Conservateur responsable :

1. Description de l'édition et de l'exemplaire

Auteur :

Titre :

Édition :

Adresse bibliographique :

Date :

Description matérielle (format, volumes, nombre de pages, éventuellement collationnement) :

Illustrations :

Reliure, couverture :

Provenance :

2. État de conservation

Description de l'état :

Conditionnement à prévoir :

Restaurations à prévoir :

Restaurations effectuées (nature, date, atelier) :

3. Justification du choix

L'ouvrage a été sélectionné pour la raison suivante :

Liste des codes

Manuscrit	MS	Typographie	TYP
Ouvrage antérieur à 1810	ANC	Illustration	ILL
Édition originale d'un texte important	EO	Format et support	FORM
Ouvrage recherché des collectionneurs	COLL	Reliure, couverture	REL
Ouvrage rare	RARE	Provenance	PRO
Ouvrage coûteux	CHER	Document fragile	FRA
Intérêt local	LOC		

Remarques sur le choix de cet ouvrage :

Bibliographies ou catalogues utilisés pour identification ou sélection :

4. Valorisation de l'ouvrage

Travaux intellectuels effectués sur l'ouvrage :

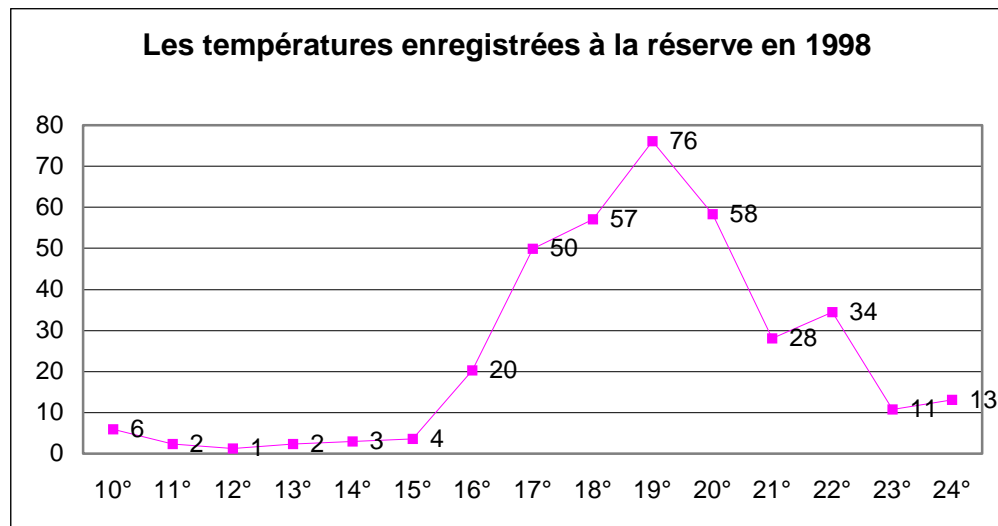
Actions de valorisation concernant cet ouvrage :

Annexe 4

Les conditions climatiques de la réserve de la BU de Dijon

1. Les températures

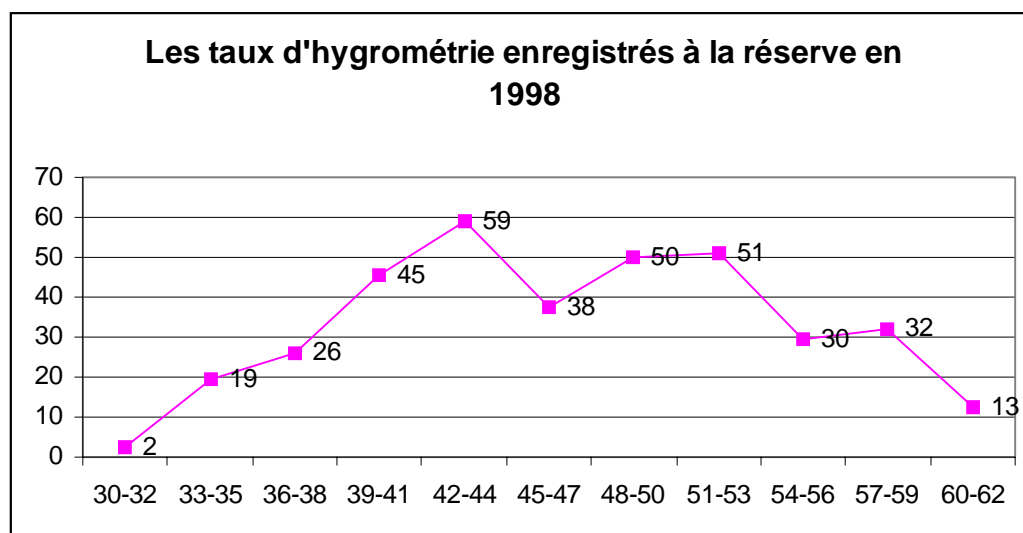
Températures enregistrées en 1998	Nombres de jours ¹
10°	6
11°	2
12°	1
13°	2
14°	3
15°	4
16°	20
17°	50
18°	57
19°	76
20°	58
21°	28
22°	34
23°	11
24°	13



¹ En l'absence de mesures une partie de l'été, les données enregistrées étaient incomplètes. Pour une meilleure lisibilité des résultats, nous avons opéré une règle de trois pour les ramener à une base de 365 jours. Ces résultats comportent donc un léger biais.

2. L'humidité relative

Taux d'hygrométrie enregistrés en 1998	Nombres de jours ¹
30-32	2
33-35	19
36-38	26
39-41	45
42-44	59
45-47	38
48-50	50
51-53	51
54-56	30
57-59	32
60-62	13



¹ En l'absence de mesures une partie de l'été, les données enregistrées étaient incomplètes. Pour une meilleure lisibilité des résultats, nous avons opéré une règle de trois pour les ramener à une base de 365 jours. Ces résultats comportent donc un léger biais.

3. Les variations saisonnières

1998	Température minimale	Température maximale	Hygrométrie minimale	Hygrométrie maximale
Février	16	23	32	46
Mars	18	22	33	45
Avril	18	21	38	45
Mai	19	24	39	51
Juin	18	24	46	56
Juillet ¹	22	23	49	52
Août	/	/	/	/
Septembre	16	21	50	59
Octobre	16	19	55	62
Novembre	16	19	43	58
Décembre	10	20	39	52

1999	Température minimale	Température maximale	Hygrométrie minimale	Hygrométrie maximale
Janvier	15	19	40	53
Février	18	20	34	46
Mars	17	21	41	46
Avril ¹	18	19	42	48
Mai	19	22	47	60
Juin	17	22	47	60
Juillet	/	/	/	/
Août	/	/	/	/
Septembre	19	24	52	60

Les valeurs situées hors des fourchettes d'une bonne conservation (températures comprises entre 16° et 21° et humidité relative comprise entre 40% et 60%) sont portées en gras.

¹ Données relevées sur 2 semaines seulement

Annexe 5

Formulaire d'enquête sur l'usage des photocopies

Afin de mieux connaître l'usage qui est fait des photocopieurs, nous vous remercions de bien vouloir remplir une fiche pour **chaque** document de la **bibliothèque** que vous photocopiez. Cette enquête durera jusqu'au .

1. Vous êtes :

étudiant en DEUG.....

licence.....

maîtrise.....

3^{ème} cycle.....

autre étudiant.....

enseignant ou chercheur...

autre catégorie.....

2. Vous venez de photocopier un livre un article de revue

3. S'agit-il d'un manuel ? OUI NON

4. Le document que vous venez de photocopier est-il exclu du prêt ? OUI NON

5. À quelle date le document que vous venez de photocopier a-t-il été édité ?

6. Il concerne la discipline suivante :

- généralités (dictionnaires, encyclopédies...).....
- philosophie, religion, psychologie, sociologie.....
- droit.....
- lettres, littératures, langues.....
- histoire, géographie.....
- autres domaines.....

7. Nombre de photocopies différentes effectuées :

Annexe 6

Exemples d'ouvrages récemment mis en réserve à la BU de Dijon

Critère	Cote	Description de l'ouvrage	Commentaires ¹
Illustration	215077	BANVILLE, Théodore. <i>Les exilés</i> . Paris : Charpentier, 1878. Ex-libris.	Beau frontispice
Illustration	XD5643	CHAMFLEURY. <i>M. Tringle</i> . Illustration de Léonce Petit. Hachette. Reliure en percaline.	Livre illustré pour enfants
Illustration Reliure		DELILLE, Jacques. <i>Œuvres</i> . Frontispice et médaillons gravés par Girodet, Gérard, Alfred et Tony Johannot. Paris : Michaud, 1824. 16 vol.	Beau cartonnage
Illustré moderne	F709.7	ARMAN. <i>Complément d'objets</i> . Jannink, 1996. Avec une accumulation signée de l'auteur. Ex. num.	
Grand texte	86766	FOURIER, Charles. <i>La fausse industrie morcelée, répugnante, mensongère et l'antidote, l'industrie naturelle, combinée, attrayante, véridique (...)</i> . Paris : Bossange, 1836. In-8°. (vol. 2 seul)	
Grand texte	87765	FOURIER, Charles. <i>Le nouveau monde industriel ou insertion du procédé d'industrie attrayante et combinée, distribuée en séries passionnées</i> . Paris : Bossange, 1830. In-8°.	
Grand texte	RA4007	LAPLACE. <i>Exposition du système du monde</i> . Paris : Bachelier, 1836. 2 vol.	
Grand texte	XD4771	RIVAROL, Antoine. <i>Œuvres complètes (...)</i> . Paris : Collin, 1808. 3 vol.	
Grand texte	70383	SMITH, Adam. <i>Théorie des sentiments moraux</i> . Paris : Barrois, 1830. 2 vol.	
Grand texte Reliure	62006	STAËL, Madame de. <i>Considérations sur les principaux événements de la Révolution française</i> . Paris : Delaunay, 1818. 3 vol.	Jolie reliure d'époque
Grand texte Reliure Illustration	63059	VICO. <i>Œuvres choisies</i> . Introduction par Michelet. Paris : Hachette, 1835. 2 vol.	Joli frontispice gravé très néoclassique, cartonnage et jolis motifs d'époque au dos
Intérêt local	4269	AMANTON. <i>Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune de Dijon</i> . Frontispice et 16 planches gravées par Devosge. Dijon : Jobard, 1871.	
Intérêt local	70522	CLÉMENT-JANIN, Michel-Hilaire. <i>Les hôtelleries dijonnaises</i> . Dijon : Manière Loquin, 1878. EO tirée à 75 ex.	
Intérêt local	81978	CLÉMENT-JANIN, Michel-Hilaire. <i>Les imprimeurs et les libraires dans la Côte d'Or</i> . Dijon : Darantière, 1883. EO. Ex. num.	

¹ Ces commentaires sont extraits des fiches manuscrites de passage en réserve.

Intérêt local	87726	FREMIET-MONNIER. <i>Éloge de M. Devosge, fondateur et professeur de l'école de dessin, peinture, sculpture de Dijon (...)</i> . Dijon : Frantin, 1813.	
Intérêt local	63058	PROUDHON. <i>Cours de droit français</i> . Dijon : Bernard-Defay, imp. de la Faculté de droit, 1810. 2 vol.	
Reliure	208983	FONTANE, Theodor. <i>Spreeland</i> . Stuttgart, 1910.	Jolie reliure toile avec plat illustré très typique
Reliure	62005	SÉGUR, Philippe. <i>Décade historique</i> . Paris : Eymery, 1828. 3 vol.	Jolie reliure d'époque
Provenance Illustration		BANVILLE, Théodore. <i>Nous tous. Sonnettes et clochettes</i> . Frontispices de Rochegrosse. Paris : Charpentier, 1884 et 1890. Envoi de l'auteur.	
Provenance	55854	GUITTON, Jean. <i>Œuvres complètes (...)</i> . Desclée de Brouwer, 1966. Envoi à M. et Mme Folz.	

Annexe 7

Ouvrages proposés pour la réserve de la BU de Dijon

On trouvera dans la liste qui suit :

- des ouvrages recherchés par les collectionneurs, des éditions originales de grands textes dans le domaine des lettres et sciences humaines. Ces titres ont été trouvés en effectuant quelques coups de sonde dans le catalogue de la bibliothèque Droit-Lettres, en particulier mais pas exclusivement à partir de titres fournis par des catalogues de livres anciens. Tous ces ouvrages sont postérieurs à 1810.
- des grands textes scientifiques (principalement en langue originale) en éditions originales ou remarquables (premières éditions collectives en particulier) et des livres de sciences richement illustrés. Ces titres également postérieurs à 1810 ont été, pour l'essentiel, repérés lors de la préparation de l'exposition *Créateurs et novateurs*. Cette liste n'est pas exhaustive ; c'est en particulier le cas pour les livres illustrés qui n'ont pas été systématiquement recherchés.
- des livres antérieurs à 1810, principalement en section Sciences.

Les prix qui sont indiqués proviennent de catalogues imprimés ou en ligne de librairies anciennes. Pour les libraires étrangers, nous n'avons mentionné que le pays ; nous avons indiqué le nom des libraires français et éventuellement le numéro ou la date du catalogue.

Liste des abréviations utilisées :

AE : la bibliothèque possède une autre édition de cet ouvrage

Argus 97 : *Argus du livre de collection : ventes publiques, juil. 1996 - juil. 1997*. Paris :
Éd. du Cercle de la Librairie, 1998. 870 p.

BS : bibliothèque de la section Sciences

Dibner : *Heralds of sciences*

EFT : *En français dans le texte*

EO : édition originale

MoM : *Printing and the mind of man*

OC : la bibliothèque possède une édition des œuvres complètes de l'auteur

SM : bibliothèque de la section Médecine

Cote	Description de l'ouvrage	Remarques sur l'intérêt, la rareté ou l'état de l'ouvrage	Valeur marchande
Ouvrages recherchés des collectionneurs			
7703	D'Allemagne, Henri-René. <i>Histoire des jouets.</i>		
7704	D'Allemagne, Henri-René. <i>Récréations et passe-temps.</i>		
7705	D'Allemagne, Henri-René. <i>Sports et jeux d'adresse.</i>		5000 F (Sérignan n°40)
7706	D'Allemagne, Henri-René. <i>Les cartes à jouer du quatorzième au vingtième siècle.</i> Paris : Hachette, 1906. 2 vol. in-folio. 3200 reproductions (...).		15 000 F (Sérignan n°40)
7707	D'Allemagne, Henri-René. <i>Du Khorassan au pays des Backhtiaris (...).</i> Paris : Hachette, 1911. 4 vol. in-folio.		
Editions originales ou remarquables (littérature, philosophie, histoire, sciences humaines)			
61911	MICHELET, Jules. <i>Histoire de France.</i> Paris : Hachette, puis Chamerot, 1833-1867. 17 vol. in-8°. EO.	EFT n°250 AE	
62514	<i>Exposition universelle de 1851. Travaux de la commission française sur l'industrie des nations publiés par ordre de l'Empereur.</i> Paris : imp. impériale, 1858. 10 vol. in-8°.	Première expo internationale	
63442	WEBER, Max. <i>Die römische agrargeschichte.</i> Stuttgart, 1891. In-8°. EO.		
66151	GOBINEAU, Joseph Arthur. <i>Essai sur l'inégalité des races humaines.</i> Paris : Firmin-Didot, 1853-1854. 4 vol. in-8° EO.	« très rare » (Carteret) EFT n°271 MoM n°335 Rés BNF OC	6800 \$ (Canada)
66861	GOBINEAU. <i>Souvenirs de voyage (...).</i> Paris : Plon, 1872. In-12. EO.	OC	4000 F (Bonnetoi n°49)
72868	MAINE DE BIRAN. <i>Œuvres philosophiques.</i> Paris : Ladrangé, 1841. 4 vol. in-8°. 1 ^{ère} éd. coll.	Rare (Bonnetoi) OC	5000 F (Bonnetoi n°49)
72886	COURNOT, Antoine-Augustin. <i>Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire.</i> Paris : Hachette, 1861. 2 vol. in-8°. EO.	AE	
72887	COURNOT, Antoine-Augustin. <i>Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique.</i> Paris : Hachette, 1851. 2 vol. in-8°. EO.	OC	2000 F (Bonnetoi n°48)
72888	COURNOT, Antoine-Augustin. <i>Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes.</i> Paris : Hachette, 1872. 2 vol. in-8°. EO.	AE	
72889	COURNOT, Antoine-Augustin. <i>Matérialisme, vitalisme, rationalisme (...).</i> Paris : Hachette, 1875. In-12. EO.	AE	
73225	COMTE, Auguste. <i>Système de politique positive ou Traité de sociologie instituant la religion de l'humanité.</i> Paris : Carillon Goeury, 1851-54. 5 parties en 4 vol. in-8°. EO.	EFT n°282	
74427	RENAN, Ernest. <i>Histoire des origines du christianisme.</i> Paris : M. puis C. Lévy, 1863-1883. 8 vol. in-8°. Le premier volume est l'édition originale de la <i>Vie de Jésus</i> , 1863.	EFT n°285 MoM n°352 AE	3000 F (Sérignan n°33)

74708	MAINE DE BIRAN. <i>Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme</i> . Ouvrage posthume, publié par V. Cousin. Paris : Ladrangé, 1834. In-8°.	OC	
75464	DURKHEIM, Émile. <i>Le suicide, étude de sociologie</i> . Paris : Alcan, 1897. In-8°. EO.	AE	
76752	VILLERMÉ, Louis-René. <i>Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie (...)</i> . Paris : Renouard, 1840. 2 vol. in-8°.	EFT n°256	16 000 F en rel. mod. (Bonnefoi n°49)
77811	GOBINEAU. <i>La Renaissance (...)</i> . Paris : Plon, 1877. In-8°. EO.	OC	900 F (argus 97)
214188	GAUTIER, Théophile. <i>Constantinople</i> . 1853. EO.		
M842.6/1003	MUSSET, Alfred de. <i>Œuvres : comédies et proverbes</i> . Illustrations de Henri Pille, gravures à l'eau forte de Louis Monziès. Paris : Lemerre.		
Éditions originales ou remarquables par le texte (sciences)			
QE71 Erskine	LYELL, Charles. <i>Travels in North America, with geological observations</i> . 1845. 2 vol. in-8°. EO.	Mauvais état	Entre 450 \$ et 700 \$ (États-Unis)
QE71S Erskine	LYELL, Charles. <i>Second visit to the United States of North America</i> . 1849. 2 vol. in-8°. EO.		Entre 105 \$ et 375 \$ (États-Unis)
BS43	CHEVREUL. <i>Des couleurs et de leurs applications</i> . Paris : Baillière, 1864. In-4°. EO.		12 000 F vendu avec un autre ouvrage (argus 97)
BS5102	DELAMBRE. <i>Base du système métrique</i> . 1806-1843. EO.	EFT n°212 MoM n°260	
BS5105	LEGENDRE. <i>Exercices de calcul intégral</i> . 1811-1817. EO.		
BS5110	JORDAN, Camille. <i>Traité des substitutions</i> . Paris : Gauthier-Villars, 1870. EO.		4000 F (Sérignan n°37)
BS5113	BRIOT et BOUQUET. <i>Théorie des fonctions elliptiques</i> . Paris : Gauthier-Villars, 1875. 2 ^e éd. en partie originale.		2500 F (Sérignan n°38) 3000 F (Blanchard 9-1999)
BS5126	ABEL. <i>Œuvres complètes</i> . Christiana, 1839. In-4°.		
BS5127	CAUCHY. <i>Exercices de mathématiques</i> . 1826-1830. EO.		
BS5130	MONGE. <i>Géométrie descriptive</i> . Éd. augm. d'un supplément de Hachette. Paris : Klostermann, 1811.		
BS5136	CAUCHY. <i>Exercices d'analyse et de physique mathématique</i> . 1840-1841. EO.		
BS5146	RIEMANN. <i>Gesammelte mathematische Werke</i> . 1876. 1 ^{ère} éd. coll.		
BS5346	MURCHISON, DE VERNEUIL et KEYSERLING. <i>Geology of Russia</i> . 1845. 63 planches lithographiées dont 7 dépliantes.	« rare item » (Baldwin)	1850 £ (GB)
BS5350	FOUCAULT. <i>Recueil des travaux scientifiques de Léon Foucault</i> publié par Madame veuve Foucault sa mère, mis en ordre par C.-M. Gabriel et précédé d'une notice sur les œuvres de Foucault par J. Bertrand. 1878. 2 vol. in-4° dont un vol. de planches.		

BS5436 BS300005	REGNAULT. <i>Relations des expériences (...) machines à vapeur.</i> 1847-1870. 3 vol. Atlas.		2500 F en condition médiocre et sans l'atlas (Blanchard 5-1999)
BS5727	MONGE, Gaspard. <i>Application de l'analyse à la géométrie.</i> 5 ^e éd. cor. et ann. par Liouville. Paris : Bachelier, 1850.	« last and best edition » « Very scarce » (Sotheran)	3500 F (Sérignan n°34) 150 \$ (États-Unis)
BS7003	MAXWELL. <i>Scientific papers.</i> 1890. 2 vol. in-4°. 1 ^{ère} éd. coll.		1200 \$ (États-Unis)
BS7258	CHEVREUL. <i>Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale.</i> Paris : imp. nationale, 1889.	Très belle édition AE	
BS62562 BS 63592 BS 65806	PASTEUR. <i>Quelques réflexions sur la science.</i> 1871.		
BS65254 ou fonds Carnot	HAÛY, René Just. <i>Traité de minéralogie.</i> 2 ^e éd. rev. et corr. 1822-1823. 4 vol. Atlas.		
BS65262	D'ORBIGNY, Alcide. <i>Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique.</i> Paris : Masson, 1849-1852. 2 tomes en 3 vol. in-8°. EO.		
BS65263	D'ORBIGNY, Alcide. <i>Prodrome de paléontologie stratigraphique universelle des animaux mollusques et rayonnés.</i> Paris : Masson, 1850-1852. 3 vol. in-16 et un atlas in-4°. EO.		3500 F (H. de Latude)
BS65380	BERNARD, Claude. <i>Leçons sur (...) les liquides de l'organisme.</i> 1859. EO.		3500 F (Brieux 1996)
BS65381	BERNARD, Claude. <i>Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux.</i> 1858. EO.		3500 F (Picard n°545)
BS65382	BERNARD, Claude. <i>Leçons sur la physiologie expérimentale.</i> 1855. EO.		
BS65383	BERNARD, Claude. <i>Leçons sur les substances toxiques.</i> 1857. EO.		
BS65385	BERNARD, Claude. <i>Leçons sur les propriétés des tissus vivants.</i> Paris, 1866. EO.		3500 F (Brieux 1996)
BS65386	BERNARD, Claude. <i>Leçons sur les anesthésiques.</i> Paris, 1875. D'abord publié dans la revue des cours publics.		3500 F (Brieux 1996)
BS65387	BERNARD, Claude. <i>Leçons de pathologie expérimentale.</i> 1872. EO.		
BS65388	BERNARD, Claude. <i>Leçons de physiologie opératoire.</i> 1879. EO.		
BS65438	BROCA, Paul. <i>Mémoires d'anthropologie.</i> 1871. 3 vol. EO.		
BS65457	SCHWANN, Theodor. <i>Mikroskopische Untersuchungen.</i> 1839. EO.	Dibner n°197 MoM n°307	
BS65740	LAMARCK. <i>Flore française.</i> 3 ^e éd. augm. 1815.		
BS65988	PASTEUR. <i>Etude sur la maladie des vers à soie.</i> 1870. EO.		
BS66029	DARWIN. <i>De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication.</i> 1868. 1 ^{ère} trad. franç.		
BS66055	CUVIER. <i>Leçons d'anatomie comparée.</i> 2 ^e éd. corr. et augm. 1835-1846.		

BS66157	BERT, Paul. <i>Leçons sur la physiologie comparée de la respiration (...)</i> . Paris : Baillière, 1870. 22 cm.		
BS66342	DAVANNE. <i>La photographie, traité théorique et pratique</i> . 1886. 2 vol. Avec photos.	"très rare" (Brieux)	2800 avec envoi (Brieux 1998)
BS66381	CUVIER. <i>Histoire des sciences naturelles</i> . 1831-1845. EO.		
BS66397	PASTEUR. <i>Examen critique d'un écrit de C. Bernard sur la fermentation</i> . 1879. EO.		
BS66602	GAY-LUSSAC et THÉNARD. <i>Recherches physico chimiques</i> . 1811. EO.		
BS67292	HOFMEISTER, Wilhelm. <i>On the germination and fructification of the higher cryptogamia</i> . London, 1862. 1 ^{ère} trad. anglaise, parue avant l'éd. allemande.	Dibner n°34	468 \$ (Italie)
BS67500	HERTZ. <i>Gesammelte Werke</i> , 1894-1895. 1 ^{ère} éd. coll.		
BS67702	THOMPSON, Joseph John. <i>Notes on recent research in electricity and magnetism intended as a sequel to Professor Clerk Maxwell treatise on Electricity and magnetism</i> . 1893.		
BS73012	DARWIN. <i>L'origine des espèces</i> . Trad. sur la 6 ^e et déf. éd. angl. 1876.		1500 F (Brieux) 700 F (Bouvier)
BS73013 ou BS66145	DARWIN. <i>La descendance de l'homme</i> . 2 ^e éd. de la trad. d'après la dernière éd. angl. 1873-1874.		1500 F (Cart-Tanneur)
BS73014	DARWIN. <i>L'expression des émotions chez l'homme et les animaux</i> . 1874. Photos. 1 ^{ère} trad. franç.		
BS74930	BERT, Paul. <i>La pression barométrique : recherches de physiologie expérimentale</i> . Paris : Masson, 1878. 25 cm. EO.	EFT n°305	
BS75114	RAMSAY. <i>A system of inorganic chemistry</i> . 1891. EO		
BS75121	POINCARÉ. <i>Les méthodes nouvelles de la mécanique céleste</i> . 1892-1899. 3 vol. EO.		6500 F (Blanchard 9-1999)
BS77538	DE VRIES, Hugo. <i>Species and varieties</i> . 1905. EO.		285 \$ (EU)
BS79636	CURIE, Pierre. <i>Œuvres</i> . 1908.		4000 F (Blanchard 9-1999)
BS85781	RUTHERFORD. <i>Radioactive transformations</i> . 1906. EO.		
BS85783	THOMPSON, Joseph John. <i>Electricity and matter</i> . 1904.		
BS89651	MAREY, Etienne-Jules. <i>Le mouvement</i> . Paris : Masson, 1894. 214 fig. et 3 planches (phototypies). EO.	EFT n°318	
BS200697	DE BROGLIE. <i>Introduction à l'étude de la mécanique ondulatoire</i> . 1930. EO.		2500 F (Brieux 1996) 800 F (Blanchard 9-1999)
BSB4316	HILBERT. <i>Grundlagen der Mathematik</i> . 1934-1939. EO		
BSB6015	FOURIER, Jean-Baptiste Joseph. <i>Œuvres</i> . Paris : Gauthier-Villars, 1888-90. 2 vol. in-4°. 1 ^{ère} éd. coll.		4500 F (Sérignan n°33) 600 \$ (EU)
BSC2/1	DE BROGLIE. <i>La mécanique ondulatoire</i> . 1928.		100 \$ (EU)
BSD24 (Don Bugnon, non traité)	DE VRIES, Hugo. <i>Die Mutations theorie</i> . Leipzig, 1901. EO.	Dibner n°36	600 £ (GB)

BS ?	DE BROGLIE. <i>Ondes et mouvement</i> . 1926. EO.	MoM n°417	
BS ?	DUMONT D'URVILLE. <i>Voyage de découverte de l'astrolabe pendant les années 1826, 1827, 1828 et 1829</i> . Paris : Ministère de la Marine, 1833.		
SM28	DUCHENNE DE BOULOGNE. <i>De l'électrisation localisée</i> (...). Paris : Baillièrre, 1861. 2° éd. en partie originale.		1800 F (Sérignan n°39)
SM65	BROUSSAIS. <i>Cours de phrénologie</i> . Paris : Baillièrre, 1836. In-8°. Une planche ht. EO.		900 F état médiocre (Picard)
SM84 ou SM561	PINEL, Philippe. <i>Nosographie philosophique</i> (...). 5° éd. rev., corr. et augm. Paris : Brosson, 1813. 3 vol. in-8°.		
SM154 BS65384	BERNARD, Claude. <i>Introduction à la médecine expérimentale</i> , Paris : Baillièrre, 1865. In-8°. EO.	EFT n°288 MoM n°353 Rés BNF	9000 F (Sérignan n°37) 7000 F avec marque de prov. (Brieux)
SM164	BERNARD, Claude. <i>La science expérimentale</i> . Paris : Baillièrre, 1878. In-8°. EO.		
SM555	BICHAT, Xavier. <i>Anatomie générale précédée des recherches physiologiques sur la vie et la mort</i> . Avec des notes de M. Maingault. Nouv. éd. Paris : Ladrangé, Lheureux, 1818. 2 vol. in-8°.		
SM557	BROCA, Paul. <i>Des anévrysmes et de leur traitement</i> . Paris : Labé, 1856. In-8°. EO.		
SM710	BROUSSAIS. <i>Traité de physiologie appliquée à la pathologie</i> . 1822-23. 2 vol. in-8°. EO.	Bel exemplaire	
SM795	LAËNNEC. <i>Traité de l'auscultation médiate et des maladies des poumons et du cœur</i> . 2° éd. entièrement refondue. Paris : Chaudé, 1826. 2 vol. in-8°. Planches.		2500 FCH (1575 \$) (Suisse)
SM1144 66382	PASTEUR. <i>Études sur la bière</i> . 1876. EO.		3500 F (Blanchard 9-1999) 1400-1500 F (argus 97)
SM1147	PASTEUR. <i>Études sur le vinaigre</i> . Paris, 1868. EO.		
Thèses de sciences			
BS5652	POINCARÉ. <i>Sur les propriétés des fonctions définies</i> . 1879.		
BS5999	BECQUEREL, Henri. <i>Recherches sur l'absorption de la lumière</i> . 1888.		
BS6708	HADAMAR. 1891-1892.		
BS76978	CURIE, Marie. <i>Recherches sur les substances radioactives</i> . 1903.	Dibner n°164 EFT n°333 MoM n°394	6000 F (Chapitre.com)
BS210840	MANDELBROT. 1952.		
Livres de sciences remarquables par l'illustration			
BS52	SIEBOLD, P. F. <i>Flora japonica</i> . Leyde, 1835. Planches en noir et blanc.	Rousseurs	
BS72	BROGNIART, Adolphe. <i>Recherches sur les graines fossiles</i> . 1881. Planches lithogr. Portrait photographique collé.		
BS74	BULLIARD, P. <i>Dictionnaire élémentaire de botanique</i> . 3° éd. Paris : Leblanc, 1812. In-folio. Planches en coul.		

BS76	BULLIARD et VENTENOT. <i>Herbier de France : seconde division : histoire des champignons</i> . Paris : Leblanc, 1809-1812. 2 tomes en 4 vol. in-folio. Planches en coul.		
BS2033	HUMBOLT, A. de. <i>Monographie des Mélastomacées (Mexique, Cuba, Pérou...)</i> . 1823. In-folio. Belles planches enluminées.		
BS2042	EIFFEL, Gustave. <i>La tour de 300m</i> . 1900. Ex. num. et signé.	EFT n°326	
BS5245	BROGNIART, Adolphe. <i>Histoire des végétaux fossiles</i> . 1838. Planches. EO.		
BS5433 et 300016	PÉCLET. <i>Traité de la chaleur considérée dans ses applications</i> . 2° éd. 1843. 2 vol. in-4°. Atlas.		3 000 F. (Sérignan n°38)
BS5328	BROGNIART, Adolphe. <i>Recherches sur les crustacés fossiles</i> . 1822. Belles planches d'Engelmann.		
BS5600	SECCHI, le père. <i>Le soleil</i> . 2° éd. complètement refondue. Gauthier-Villars, 1875-1877. In-4°. Atlas. Illustrations en coul.		6000 F (Brieux 1998)
BS5736	MILNES-EDWARDS. <i>Recherches pour servir à l'histoire naturelle des mammifères</i> . 1868-1874. Planches en noir et coul. (lithos).		
BS5745	CUVIER. <i>Mémoires pour servir à l'histoire et à l'anatomie des mollusques</i> . 1817. Planches. Rassemble des mémoires publiés séparément dans les annales du Muséum plus quelques mémoires inédits.		
BS5851	AGASSIZ, Louis. <i>Monographies d'échinodermes</i> . 1838. 55 planches dont 8 dépliantes. EO.		
BS5941	AGASSIZ, Louis. <i>Iconographie des coquilles</i> . 1845. Planches. EO.		
BS6924	AGASSIZ, Louis. <i>Mémoires sur les moules de mollusques vivans et fossiles</i> . 1839. 12 planches. EO.		
BS7590	CHENU. <i>Encyclopédie d'histoire naturelle</i> . 1853-1867. 14 vol. Nombreuses planches.		
BS65364	CUVIER, F. <i>De l'histoire naturelle des cétacés</i> . 1836. Planches en coul.		
BS65421	CUVIER. <i>Histoire naturelle des poissons</i> . 1828-1849. 3 vol. de planches. EO.		27 000 F (argus 97)
BS65437	D'ORBIGNY, Charles. <i>Dictionnaire universel d'histoire naturelle</i> . 2° éd. 1867-1872. Nombreuses planches en coul.		
BS65447	MILNES-EDWARDS. <i>Histoire naturelle des crustacés</i> . 1834-1840. Planches en coul.		
BS65991	MILNES-EDWARDS. <i>Histoire naturelle des coralliaires</i> . 1857-1860. Planches en coul.		
BS82873	BUFFON. <i>Œuvres complètes</i> . 1833-1834. 22 vol. in-8°. Planches en noir et blanc.		
BSD4279	CUVIER. <i>Recherches sur les ossements fossiles</i> . 1834-1836. 276 planches, 84 dépliantes, carte en couleur. (EO : 1812).		
BS ?	CUVIER. <i>Le règne animal distribué d'après son organisation pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux</i> . Éd. accompagnée de planches gravées. Paris : Fortin et Masson. 15 vol. et 9 vol. de planches.		
SM170	HARDY et MONTMÉJA. <i>Clinique photographique des maladies de la peau</i> . 3° éd. accompagnée de 60 planches. Paris : Lauwereyns, 1882. In-4°. Photos collées.		
SM179	VOISIN, Auguste. <i>Leçons cliniques sur les maladies mentales et les maladies nerveuses (...)</i> . Paris : Baillière, 1883. In-4°. Planches lithogr. et photos collées.		

SM289	BROGNIART, Adolphe. <i>Essai d'une classification naturelle des champignons (...)</i> . Paris : Levrault, 1825. In-8°. Planches en coul.		
SM1465	CRUVEILHIER, J. <i>Anatomie pathologique (...)</i> . Paris : Baillièrre, 1829-1842. 2 vol. in-folio.		60 000 F (Briex 1996)
SM5010	BOURGERY. <i>Traité complet d'anatomie de l'homme comprenant la médecine opératoire, avec planches lithographiées d'après nature par N. H. Jacob</i> . Paris : Delaunay, 1831-1854. 8 vol. Planches.		
Ouvrages recherchés localement			
BS5075	DARCY, Henry. <i>Les fontaines publiques de la ville de Dijon</i> . Paris : Dalmont, 1856. 2 vol.		1400 F
Marques de provenance			
BS5431	OWEN, Richard. <i>Note on the anatomy of the Nubian giraffe</i> . Envoi.		
BS77541	PEANO, Giuseppe. <i>Notations de logique mathématique</i> . 1894. EO. Envoi de l'auteur ?		
Livres anciens (antérieurs à 1810)			
69150	ERATOSTHENE. <i>Catasterismi</i> . Göttingen : Vandenhoeck et Ruprecht, 1795. In-8°.		
206284	<i>Coutumes de la province et comté pairie de la Marche</i> . Clermont-Ferrand : Viallanes, 1744. In-4°.		
PR2600 Erskine	JONSON, Benjamin. <i>Works</i> . London, 1756. In-8°.		
BS13	<i>Actes de la société d'histoire naturelle de Paris</i> . Paris : Reynier, 1792. Buste de Linné en frontispice tiré sur papier en couleur, belles planches, textes de Lamarck, Brongniart...		
BS2035	CAMPER. <i>Planches</i> . 1803.		
BS5106	CARNOT. <i>Géométrie de position</i> . 1803. 15 planches dépl.	Bel exemplaire	
BS5114	GAUSS. <i>Theoria motus corporum</i> . Hambourg : Perthes et Besser, 1809. EO.		
BS5115	GAUSS. <i>Recherches arithmétiques</i> . Paris : Courcier, 1807. In-4°. 1 ^{ère} trad. franç.		
BS65115	CARNOT. <i>Principes fondamentaux du mouvement</i> . Éd. rev. et augm. 1803.		
BS6733 et BS6729	LAMARCK. <i>Botanique</i> . 1791-1823. Encyclopédie méthodique. 6 vol. de planches dans une reliure postérieure.	Beau cartonnage d'époque	
BS66771	LAMARCK. <i>Histoire naturelle des végétaux</i> . 1803.		
BS66969	JACOTOT, Pierre. <i>Eléments de physique expérimentale</i> . 2 ^e éd. 1804. 2 vol. in-8°. Atlas.		
BS69340	BUFFON. <i>Histoire naturelle</i> , augmentée par Sonnini. An VII (1808). 27 vol. in-8°. Planches en noir et blanc.	Très bel exemplaire	
BSSM 580/1007	LAMARCK. <i>Flore française</i> . 1793.		

Liste des personnes rencontrées ou contactées

M. Sylvain AKCHAR	Sous-direction des bibliothèques et de la documentation
M. Jean BART	Professeur de droit à l'Université de Bourgogne
Mme Josiane BELTRAND	Responsable de la section Sciences de la BU de Dijon
Mme Martine BERCOT	Professeur de littérature à l'Université de Bourgogne Responsable du centre de recherche « Le texte et l'édition ».
M. Gilles BERTRAND	Professeur de chimie à l'Université de Bourgogne Ancien président de l'université Responsable du CCSTI de Bourgogne.
Mme Monique BEYSSAC	Réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève
Mme Françoise CAMPISTRON	Section Droit-Lettres de la BU de Dijon
Mme Anne-Marie CHAINTREAU	Sous-direction des bibliothèques et de la documentation
M. Antoine CORON	Directeur de la Réserve de la BNF
Mme Elisabeth COULOUMA	ABES
M. Pascal DUMONT	Professeur de philosophie en première supérieure au lycée Carnot
M. François DUPUIGRENET- DESROUSSILLES	Directeur de l'ENSSIB
M. Jean-Claude GARETTA	Ancien directeur de la bibliothèque de la BU et de la BM de Dijon et de la bibliothèque de l'Arsenal
Mme Catherine GEORGESCO	Responsable du fonds ancien de la BU de Dijon
M. Claude JOLLY	Sous-directeur des bibliothèques
Mme de LA MURE	Responsable de la Réserve de la bibliothèque Sainte- Geneviève
Mme Béatrice MAIRÉ	Réserve de la BNF
M. Silvio MARCHETTI	Directeur du SCD de l'Université de Bourgogne
M. Denis PALLIER	Inspection générale des bibliothèques
M. Michel PAUTY	Professeur de physique à l'Université de Bourgogne
Mme Magali PERBOST	Responsable des fonds anciens du SICD de Toulouse
Mme Marie-Jo PERRAT	Responsable du fonds ancien de la BIU Lyon 2 – Lyon 3
M. Albert POIROT	Inspection générale des bibliothèques
M. Jean-Marc PROUST	Responsable des études à l'ENSSIB Directeur du mémoire
Mme Nathalie ROLLET	Responsable des fonds anciens de la BU de Poitiers
Mme Marie-Claude SAINT- GERMIER	Réserve de la BNF
M. Pascal SCHMIDT	Responsable de la section Droit-Lettres de la BU de Dijon
M. Jean-Michel SIMON	Responsable de la section Médecine de la BU de Dijon
M. André-Pierre SYREN	Directeur de la bibliothèque municipale de Dijon
Mme Mireille VIAL (?)	BIU de Médecine de Montpellier

Table des abréviations des ouvrages cités

Nous donnons dans cette table la correspondance entre les abréviations utilisées dans les notes du mémoire et les descriptions bibliographiques correspondantes. Celles-ci ne sont complètes que pour les titres non repris dans la bibliographie. Nous renvoyons pour les autres à la section de la bibliographie sous laquelle ils sont classés.

Charte des bibliothèques : FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991* (Bibliogr. 1.1).

Conservation [La] : ODDOS, Jean-Paul (dir.). *La conservation : principes et réalités* (Bibliogr. 1.2).

Conservation et mise en valeur : FRANCE. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE et DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES, DES MUSÉES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises* (Bibliogr. 1.2).

En français dans le texte : *En français dans le texte : dix siècles de lumières par le livre*. [Paris] : Bibliothèque nationale, 1990. 381 p.

ESGBU 97 : FRANCE. SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA DOCUMENTATION. *Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements 1997 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires* (Bibliogr. 2.1).

GTR : ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE. GROUPE DE TRAVAIL RÉSERVE. *Rapport de synthèse* (Bibliogr. 1.3).

Heralds of science : DIBNER LIBRARY. *Heralds of science as represented by two hundred epochal books and pamphlets in the Dibner Library, Smithsonian Institution.* Preface and notes by Bern Dibner. Introduction by Robert P. Multhauf. 25th anniversary ed. Norwalk, CT : Burndy library et Washington, DC : Smithsonian Institution, 1980. 96 p.

Patrimoine [Le] : ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives* (Bibliogr. 1.1).

Patrimoine écrit scientifique et technique [Le] : ROANNE (LOIRE), FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES et AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION. *Le patrimoine écrit scientifique et technique : définition, usages et accessibilité : actes du colloque de Roanne, 5-6 octobre 1993* (Bibliogr. 1.1).

Printing and the mind of man : CARTER, John et MUIR, Percy H (dir.). *Printing and the mind of man : a descriptive catalogue illustrating the impact of print on the evolution of western civilization during five centuries.* With an introduction essay by Denys Hay. Londres : Cassell, s.d. 280 p. Première édition : 1967.

Rapport CSB 94 : FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président pour l'année 1994* (Bibliogr. 1.1).

Rapport CSB 99 : FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport pour les années 1998-1999.* Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1999. 120 p.

Rapport Desgraves : DESGRAVES, Louis et GAUTIER Jean-Luc. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres* (Bibliogr. 1.1).

Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : ROANNE (LOIRE), FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES et AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION. Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : actes du colloque de Roanne, 6-7 octobre 1992 (Bibliogr. 1.1).

Bibliographie

1. Le patrimoine des bibliothèques

1.1 Généralités

AGENCE DE COOPÉRATION DES BIBLIOTHÈQUES DE BRETAGNE. *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes les 30 novembre et 1^{er} décembre 1996*. [Rennes] : Éd. Apogées, 1996. 282 p.

ARNOULT, Jean-Marie. Conservation et valorisation ou du bon usage de la mémoire. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 3^e trim. 1993, n°160, p. 32-34.

BLÉCHET, Françoise et CHARON, Annie. *Les fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975*. Paris : Centre national de la recherche scientifique, Institut de recherche et d'histoire des textes, 1981. 146 p.

DESGRAVES, Louis et GAUTIER Jean-Luc. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres*. Paris : Ministère de la Culture, 1982. 2 vol., 130-XI et 300 p.

FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991*. [En ligne]. Paris : Conseil supérieur des bibliothèques, [réf. du 20.09.99]. Disponible sur World Wide Web : < <http://enssibhp.enssib.fr/csb/Csb-char.htm> >

FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président pour l'année 1994*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1994. 131 p.

ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Électre - Éd. du Cercle de la Librairie, 1997. 442 p. Collection Bibliothèques.

ROANNE (LOIRE), FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES et AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION. *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : actes du colloque de Roanne, 6-7 octobre 1992*. Annecy : ARALD, 1993. 97 p.

ROANNE (LOIRE), FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES et AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION. *Le patrimoine écrit scientifique et technique : définition, usages et accessibilité : actes du colloque de Roanne, 5-6 octobre 1993*. S.l. : FFCB, ARALD, Bibliothèque municipale de Roanne, [1994]. 152 p.

VARRY, Dominique. Plaidoyer pour l'inventaire des fonds patrimoniaux. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, T. 35, n°2, p. 99-103.

1.2 La gestion des collections précieuses

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Électre - Éd. du Cercle de la Librairie, 1999. Collection Bibliothèques. Chap. VIII : Une gestion dynamique de la collection, p. 209-225.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Électre - Éd. du Cercle de la Librairie, 1994. Collection Bibliothèques. Chap. 6 : Des fonds courants aux fonds patrimoniaux, p. 161-192.

CARTER, John. *Taste and technique in book collecting with an epilogue*. London : Private Libraries Association, 1972. XIV-242 p.

CAVE, Roderick. *Rare book librarianship*. 2nd rev. ed. London : Clive Bingley, 1985. 162 p.

CLOONAN, Michèle Valérie (dir.). Recent trends in rare book librarianship. *Library Trends*, summer 1987, vol. 36, n°1. 256 p.

FRANCE. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE et DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES, DES MUSÉES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983. 233 p.

GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*. Traduit par Jules Laude. Éd. française rev. et considérablement augm. Paris : H. Welter, 1897. Deuxième partie, chap. IV, section 1 : Acquisition du premier fonds, p. 171-186.

ODDOS, Jean-Paul (dir.). *La conservation : principes et réalités*. Paris : Électre - Éd. du Cercle de la Librairie, 1995. 405 p. Collection Bibliothèques.

1.3 Les notions de livre rare et de réserve

BODEAU, Florence. *La définition d'une réserve dans une bibliothèque multisupports : le cas de la bibliothèque-musée de la Comédie-Française*. Mémoire de DCB : ENSSIB, 1998. 75 f.

BREILLAT, Pierre. *Les réserves précieuses dans les bibliothèques*. Paris : Unesco, 1965. 39 p. Précédemment publié dans *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, juil.-août, sept.-oct. 1965.

BRUNET, Jacques-Charles. *Manuel du libraire et de l'amateur de livre*. T. 1. Paris : Maisonneuve et Larose, 1965-1966. Observations sur ce qu'il faut entendre par livres rares et précieux, et considérations sur leurs prix, p. xxxi-xli. Réimpression de la 5^e édition publiée à Paris : Firmin-Didot, 1860-1865.

CORON, Antoine. La Réserve des livres rares à la Bibliothèque nationale de France : constitution d'une nouvelle collection. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, n°3, p. 20-25.

DE BURE, Guillaume-François. *Bibliographie instructive ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers*. Volume de théologie. Paris : De Bure, 1763. Discours préliminaire, p. iii-xiv.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE. GROUPE DE TRAVAIL RÉSERVE. *Rapport de synthèse*. Président Denis Pallier. Mai 1991. 2 vol. Les annexes occupent le second volume.

GUY, Fabienne. *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme un autre ?* Mémoire de recherche pour le DSB : ENSB, 1990. 122 f.

NORMAN, Jeremy M. *What is a rare book ? : the six criteria of rarity in antiquarian books*. [En ligne]. [Réf. du 19.09.99]. Disponible sur World Wide Web : < <http://www.historyofmedicine.com/whatisrb.htm> >

RÉMY, Luc. Les réserves : stockage passif ou pôle de valorisation du patrimoine ? *La lettre de l'OCIM*, sept.-oct. 1999, n°65, p. 27-35.

VEYRIN-FORRER, Jeanne. Les réserves : livres imprimés. In FRANCE. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE et DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES, DES MUSÉES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983, p. 65-82.

VEYRIN-FORRER, Jeanne. Les divisions de livres rares dans les bibliothèques de six villes américaines. *Bulletin des bibliothèques de France*, nov. 1979, T. 24, n° 11, p. 513-525.

VIARDOT, Jean. Livres rares et pratiques bibliophiliques. In CHARTIER, Roger et MARTIN, Henri-Jean (dir.). *Histoire de l'édition française : 2, le livre triomphant, 1660-1830*. S.l. : Fayard, Éd. du Cercle de la Librairie, 1990, p. 583-614.

VIARDOT, Jean. Les nouvelles bibliophilies. In CHARTIER, Roger et MARTIN, Henri-Jean (dir.). *Histoire de l'édition française : 3, le temps des éditeurs, du Romantisme à la Belle Époque*. S.l. : Fayard, Éd. du Cercle de la Librairie, 1990, p. 383-408.

2. Les bibliothèques universitaires et leur patrimoine

2.1 Généralités

CASSEYRE, Jean-Pierre et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires*. 2^e éd. mise à jour. Paris : PUF, 1996. 127 p. Que sais-je ?

FRANCE. SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA DOCUMENTATION. *Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements 1997 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires*. Paris : La Documentation française, 1999. 97 p.

LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations : rapport d'information 59-commission des finances*. [En ligne]. Paris : Sénat, 1998. [Réf. du 24.07.99]. Disponible sur World Wide Web : <http://www.senat.fr/rap/r98-059_mono.html#toc0_>.

MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale*. Paris : La Documentation française, 1989. 79 p. Collection des rapports officiels.

RENOULT, Daniel. *Les bibliothèques dans l'université*. Paris : Électre - Éd. du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p. Collection Bibliothèques.

VAN DOOREN, Bruno. *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies : rapport remis au ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie*. [En ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, juin 1999. [Réf. du 16.12.99]. Disponible sur World Wide Web : < <http://www.education.gouv.fr/rapport/vandooren/depart1.htm> >

2.2 Le patrimoine des bibliothèques universitaires

ARTIER, Jacqueline. Les collections patrimoniales de la bibliothèque de la Sorbonne. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, n°3, p. 30-41.

CASSEYRE, Pierrette. Universitaires : l'exemple de la BIUM ; la fonction patrimoniale des bibliothèques [i.e. La fonction patrimoniale des bibliothèques universitaires : l'exemple de la BIUM]. In ABCDEF, EBSI et ENSSIB (dir.) *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*. Coordonné par CALENGE, Bertrand et alii. S.l. : Presses de l'Université du Québec, 1995, chapitre 22, p. 297-303.

FERGUSON, Stephen. Rare books in university libraries. *Library Trends*, summer 1987, vol. 36, n°1, p. 157-169.

FÖRSTEL, Christian. *Recensement du fonds ancien de philologie classique de la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg*. Mémoire de DCB : ENSSIB, 1992. 98 f.

FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Enquête sur les projets de numérisation : résultats, analyses*. [En ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, [réf. du 20.09.99]. Disponible sur World Wide Web : < <http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/Num/num.htm> >

JACQUOT, Mylène. *Comment exploiter et mettre en valeur des fonds anciens universitaires ? : l'exemple de la BIU de Toulouse*. Mémoire de DCB : ENSSIB, 1993. 38 f.

LEE, Sul H.(dir.). *The role and future of special collections in research libraries : british and american perspectives*. New York, London, Norwood (Australia) : The Haworth Press, 1993. 98 p.

NICQ, Christiane. Une collection singulière à la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, n°3, p. 42-44.

PALLIER, Denis. Les fonds anciens des bibliothèques des enseignements supérieurs : premiers résultats d'un programme « patrimoine imprimé ». *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, 1991, vol. 11, p. 17-32.

PALLIER, Denis. Le patrimoine des bibliothèques d'enseignement supérieur. In ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE. GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE PATRIMONIALE. *Compte-rendu de la réunion du 27 février 1992*. [Paris] : 1992. Annexe, 8 f.

PALLIER, Denis. Politique de conservation et bibliothèques universitaires. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1999, n° 183, p. 98-103.

PAVLIDES, Christophe. Valoriser le patrimoine des bibliothèques d'enseignement supérieur. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, T. 39, n°1, p. 18-23.

SERVICE INTERUNIVERSITAIRE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Service du livre ancien*. [En ligne]. Toulouse : SICD de Toulouse, [réf. du 16.12.99]. Disponible sur World Wide Web : < <http://www.biu-toulouse.fr/sicd/index3.htm> >

2.3 L'Université de Bourgogne et sa bibliothèque

BARTHÉLÉMY, Odette. La nouvelle bibliothèque universitaire de Dijon. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1963, T. 8, n°7, p. 277-285.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE. *Bibliothèque littéraire de Jean Gorin*. Dijon, 1988. 21 f.

CICHOCKI, Christophe. *L'enseignement universitaire à Dijon, 1722-1991*. Sous la dir. de Pierre Levêque. Mémoire de maîtrise : Université de Bourgogne, 1990-1991. 2 vol., 99 et 89 p.

PAUTY, Michel. Université de Bourgogne : une histoire. *L'Université de Bourgogne*, numéro spécial, oct. 1997, 8 p.

SAPIN, Annick. Bibliothèque de l'Université de Bourgogne. In *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions*. S.l. : Banques CIC pour le livre, Ministère de la Culture, Payot, 1995, T. 5, p. 94-95.

TRAVIER, Didier. *La bibliothèque de l'Université de Bourgogne : préparation d'une exposition d'histoire des sciences*. Rapport de stage : ENSSIB, 1999. 21-XXVII p.

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE. *L'Université de Bourgogne*. [En ligne]. Dijon : Université de Bourgogne, [réf. du 13.01.00]. Disponible sur World Wide Web : < <http://www.u-bourgogne.fr> >

UNIVERSITÉ DE DIJON. *Catalogue de la bibliothèque : section droit*. S.l., août 1894.

VERSINI, Gérard. *Histoire de la faculté des lettres de Dijon, 1809-1939*. Mémoire de diplôme d'étude supérieure d'histoire : Université de Bourgogne, oct. 1964.